



Empowered lives.
Resilient nations.

Document de projet du PNUD

Programme des Nations Unies pour le Développement

Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA)

Titre du projet : Plan national d'adaptation du Sénégal		
Pays: Sénégal	Partenaire de mise en œuvre : Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD)	Modalités de gestion : Modalité de mise en œuvre nationale (NIM)
Résultat du Programme pays/du PNUAD : D'ici 2023, les communautés vulnérables renforcent la résilience aux impacts du changement climatique et contribuent à la protection des écosystèmes.		
Extrant du plan stratégique du PNUD : Extrant 1.4: Intensification des actions intersectorielles financées et mises en œuvre concernant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.		
Catégorie des examens d'ordre social et environnemental du PNUD : <i>faible</i>	Marqueur égalité homme-femme du PNUD : 2	
Numéro de projet Atlas/Numéro d'identification de la subvention : 00110519	Numéro d'extrant Atlas/ Numéro d'identification du projet: 00109722	
Numéro d'identification PIMS PNUD-FEM : 5428	Numéro d'identification du FEM : 6991	
Date de démarrage prévue : Août 2019	Date d'achèvement prévue : Juillet 2022	
Date LPAC: 5 avril 2019		
Brève description du projet: <p>Le Sénégal est particulièrement vulnérable au changement climatique, qui menace les activités économiques du pays. Ce projet contribuera au développement du Plan national d'adaptation du Sénégal (PNA) au changement climatique, la feuille de route nationale qui encadre les politiques et projets relatifs au changement climatique. Le projet actuellement financé par le PNA-FPMA travaillera en synergie avec les projets PAS-PNA et PNA-FVC et visera à renforcer la capacité des ministères sectoriels et des administrations locales à mieux évaluer les impacts du changement climatique et à adapter les politiques et les budgets existants en matière d'intégration des risques posés par le changement climatique et des mesures d'adaptation à moyen et à long terme.</p> <p>Le premier résultat vise à accroître les capacités des parties prenantes concernées afin de générer de meilleures données climatiques (ANACIM, DGPRE), des informations plus précises sur les risques climatiques (LPAO-SF, CSE, ISRA) et une cartographie de la vulnérabilité. Cela permettra également aux décideurs au niveau national (ministères) et au niveau local (administration décentralisée, autorités locales et projets d'adaptation</p>		

au changement climatique) de mieux comprendre les effets et les impacts du changement climatique et d'identifier les mesures et technologies d'adaptation appropriées. Le deuxième résultat vise à intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques et à fournir les bases nécessaires à l'élaboration du PNA. Il préparera également la mise en œuvre du PNA avec la mise en œuvre d'une stratégie de préparation en matière climatique et mettra en place le système de suivi itératif.

PLAN DE FINANCEMENT

FEM - PNA	2 913 750 USD
Ressources TRAC du PNUD	300 000 USD
(1) Budget total géré par le PNUD	3 213 750 USD

COFINANCEMENT PARALLELE (tout autre cofinancement que le cofinancement en espèces géré par le PNUD)

PNUD	2 000 000 USD
GIZ (PAS-PNA)	5 253 623 USD
Gouvernement (Ministère de l'environnement et du développement durable)	4 000 000 USD
(2) Cofinancement total	11 253 623 USD
(3) Total général du financement du projet (1)+(2)	14 467 373 USD

Signatures




Signature:  Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Le Ministre Amadou HOTT	Approuvé par le gouvernement	Date/Mois/Année: 07 SEP. 2019
Signature:  Le Ministre Abou Karim SALL	Approuvé par le partenaire de mise en œuvre	Date/Mois/Année: 16 SEP. 2019
Signature:  PNUD PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT SENEGAL	Approuvé par le PNUD Amata DIABATE Représentant Résident	Date/Mois/Année: 07/09/2019

TABLE DES MATIÈRES

I.	Table des matières.....	3
II.	Défi en matière de développement.....	6
III.	Stratégie	Erreur ! Signet non défini.
IV.	Resultats et partenariats.....	27
V.	Gestion du projet.....	42
VI.	Cadre de résultats du projet.....	Erreur ! Signet non défini.
VII.	Plan de suivi et d'évaluation (SE).....	Erreur ! Signet non défini.
VIII.	Modalités de gouvernance et de gestion.....	Erreur ! Signet non défini.
IX.	Planification et gestion financières	Erreur ! Signet non défini.
X.	Budget total et plan de travail	Erreur ! Signet non défini.
XI.	Contexte juridique.....	Erreur ! Signet non défini.
XII.	Gestion des risques.....	Erreur ! Signet non défini.
XIII.	Annexes obligatoires.....	Erreur ! Signet non défini.

Liste des acronymes

FA	Fonds pour l'adaptation
AMMA	Analyse multidisciplinaire de la mousson africaine
ANACIM	Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie
ARMA	Atlas des risques de malaria en Afrique
BNSP	Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers
BOM	Bureau de l'organisation et des méthodes
BCP SA	Plateforme sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CERER	le Centre d'études et de recherche sur les énergies renouvelables
CNCR	Conseil national de coordination et de coopération des communautés rurales
COGIC	Centre interministériel pour la gestion des crises
COMNACC	Comité national sur le changement climatique
COMRECC	Comités régionaux de changement climatique
CSE	Centre de surveillance de l'environnement
CSPC	Commission supérieure de la protection civile
CSO	Organisations de la société civile
DCC	Division du changement climatique
DEEC	Direction de l'environnement et des établissements classés
DEEG	Direction de l'égalité entre les sexes et de l'équité
DGPPE	Direction de la planification des ressources en eau
DPC	Direction de la défense civile
GRC	Gestion des risques et des catastrophes
DSRP	Document stratégique pour la réduction de la pauvreté
FCFA	Francs de la Communauté Financière Africaine
ECMWF	Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme
FVC	Fonds vert pour le climat
GES	Gaz à effet de serre
GFDRR	Mécanisme mondial de prévention et de relèvement des catastrophes
PIB	Produit intérieur brut
GIS	Système d'information géographique
GIZ	Agence de coopération allemande
GdS	Gouvernement du Sénégal
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
INDC	Contributions prévues déterminées au niveau national
GIEC	Panel international sur le changement climatique
INTAC	Intégration de l'adaptation au changement climatique pour le développement durable
ISRA	Institut de recherche agricole
PDL	Plans de développement local
LPAO-SF	Laboratoire de physique atmosphérique et océanographique Siméon Fongang
LPSD	Lettre de politique sectorielle pour le développement
MAER	Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural
MEDD	Ministère de l'environnement et du développement durable
MEFP	Ministère de l'économie, des finances et de la planification

MEPA	Ministère de l'élevage et des industries animales
MHA	Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement
MIASMA	Cadre de modélisation pour l'évaluation de l'impact sur la santé des changements atmosphériques d'origine humaine
MPEM	Ministère de la pêche et de l'économie maritime
MSAS	Ministère de la santé et de l'action sociale
MAAN	Mesures d'atténuation appropriées au niveau national
NAP	Plan national d'adaptation (PNA)
PNAA	Programmes d'adaptation nationaux pour l'action
ODD	Objectifs de développement du millénaire
OLAC	Office des lacs et des cours d'eau
ORSEC	Plan d'urgence en cas de catastrophe
PAGIRE	Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau au Sénégal
PAP	Plan d'action prioritaire
PASA Loumakaf	Projet d'appui à la sécurité alimentaire
PAS-PNA	Soutien basé sur la science aux processus de PNA dans les PMA francophones d'Afrique subsaharienne
PGES	Plan de gestion sociale et environnementale
PIG	Plan pour l'institutionnalisation du genre
PNDS	Plan national de développement de la santé
PNPRRC	Plateforme pour la réduction des risques de catastrophe
PRACAS	Programme accéléré pour l'agriculture au Sénégal
PRAPS	Projet d'appui au pastoralisme au Sahel
PROGEP	Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique pour le Sénégal
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTIP	Programme d'investissement trisannuel
RCP	Voies de concentration représentatives
RHCVU	Ministère du développement urbain, du logement et du cadre de vie
SAED	Société nationale de planification et d'utilisation des terres
SAP	Système d'alerte précoce
SNDES	Stratégie nationale de développement économique et social
SNEEG	Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes
SNMO	Première stratégie nationale de mise en œuvre
SPI	Index des précipitations normalisé
SST	Température de la surface de la mer
PTF	Partenaires techniques et financiers
UCAD	Université Cheikh Anta Diop
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNDP	Programme des Nations Unies pour le développement
UNFCCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
URAC	Union des radios communautaires au Sénégal

Contexte

1. Le Sénégal a un climat soudano-sahélien avec une saison des pluies entre juin et octobre. Le climat du Sénégal est principalement le résultat de son exposition au climat marin en raison de son littoral long de 700 km et de l'absence d'obstacles montagneux à la circulation de l'air. Par conséquent, le Sénégal est sous l'influence des alizées marines, de l'harmattan et de la mousson. Le pays a été divisé en six zones éco-climatiques et écosystèmes principaux, à savoir: i) le bassin arachidier, ii) la Casamance, iii) les Niayes, iv) le Sénégal oriental, v) la vallée du fleuve Sénégal, vi) zone sylvo-pastorale. La partie nord du pays comprend des écosystèmes secs, caractérisés par des précipitations annuelles inférieures à 600 mm dans le nord et des précipitations annuelles comprises entre 600 et 1 000 mm plus au sud. Ainsi, la végétation est composée de steppes, de buissons d'épines et de savanes boisées, qui se transforment progressivement en forêts, puis en forêts subtropicales plus humides et plus denses (précipitations annuelles > 1 000 mm) dans le Sud et l'Est du Sénégal¹.
2. Selon les données de la Banque mondiale, le Sénégal comptait plus de 15,1 millions d'habitants en 2015, dont 62% avaient moins de 25 ans² et un taux de croissance annuel³ estimé à 3,1%. 60% de la population est rurale et vit de l'agriculture extensive, de l'élevage, de la foresterie et de la pêche. Cependant, les faibles revenus et le manque d'opportunités qui caractérisent les zones rurales entraînent un important exode rural, en particulier chez les jeunes. Malgré une démocratie très stable, des écosystèmes variés, des ressources naturelles abondantes et des exportations importantes, la pauvreté est généralisée - 46,7% de la population vit avec moins de 1,25 USD par jour⁴ - et le pays dépend toujours beaucoup de l'aide de donateurs extérieurs.
3. En février 2014, le Sénégal a publié le Plan Sénégal Emergent (PSE), qui énonce son ambition de devenir une économie émergente d'ici 2035, fondée sur une société cohérente et un état de droit. Ses objectifs sont mis en œuvre par le biais de plans d'action prioritaires (PAP).

Tendances climatiques observées

4. Les principaux impacts du changement climatique au Sénégal comprennent l'augmentation de la température, les fortes variations interannuelles des précipitations, l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes.

(i) Températures

Les tendances concernant les températures montrent une augmentation régulière de l'écart par rapport à la normale (Figure 1). Entre les périodes 1951-1980 et 1981-2010, les températures ont augmenté de 1,2°C au Sénégal.

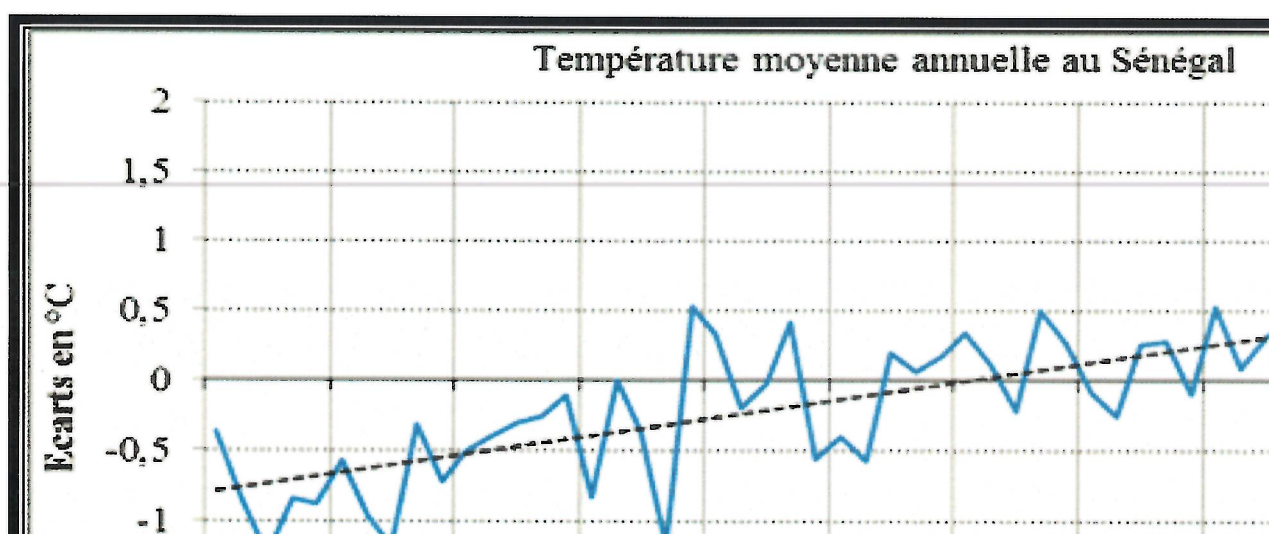
¹ Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Direction des Parcs Nationaux, (2010), *Quatrième rapport national sur la mise en œuvre de la convention sur la biodiversité biologique*, Dakar.

² Plan Sénégal Emergent, République du Sénégal, 103 p

³ <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=2&country=SEN>

⁴ The World FactBook, CIA (<https://www.cia.gov>), consulted the 18th of November 2017.

Figure 1 : Écart des températures annuelles moyennes de 1961 à 1990 par rapport à la normale entre 1950 et 2014 au Sénégal (Sagna et al., 2015)

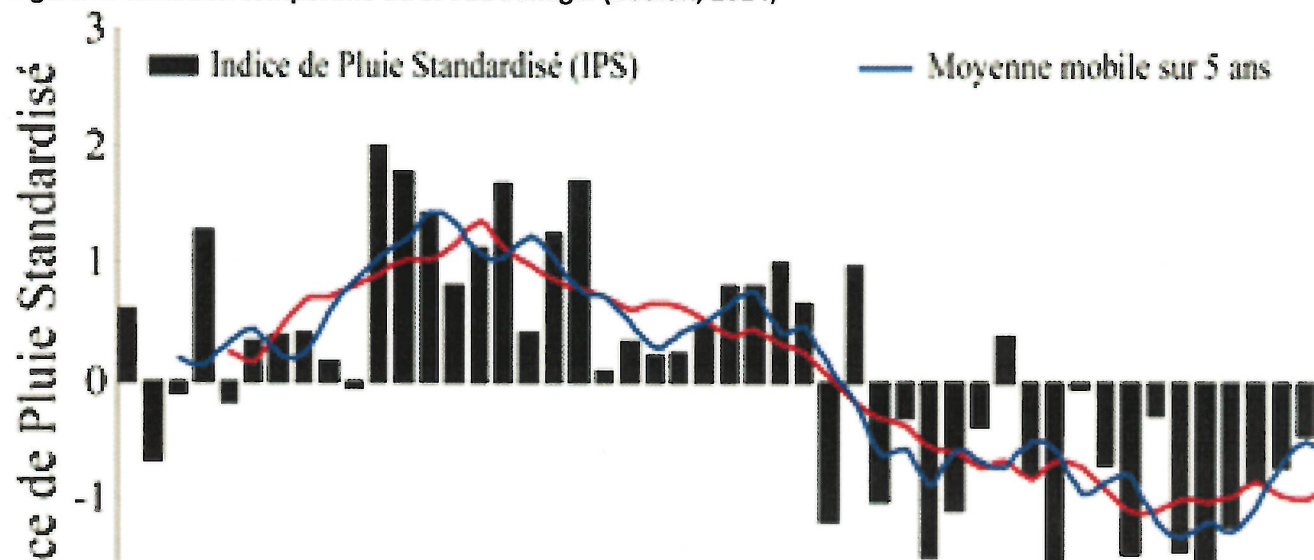


Les deux principaux scénarios définis par le GIEC sont utilisés concernant les projections climatiques : un réchauffement faible (trajectoire de concentration représentative 2.6 - RCP2.6) qui correspond à un réchauffement global de 1,6°C d'ici la fin du siècle et un réchauffement fort (RCP8.2) avec une augmentation moyenne de la température de 4,5°C. En conséquence, d'ici 2040, l'élévation de la température pourrait atteindre 1,0°C sur la côte et 1,25°C à l'intérieur des terres (RCP2.6) et jusqu'à 1,75°C et 2,00°C (RCP8.2)⁵.

(ii) Précipitations

Sur la période 1940-2013, l'Indice normalisé de précipitation (SPI) appliqué au Sénégal, qui correspond à la probabilité de précipitation, révèle les séquences d'années sèches et humides. Les dernières années sont caractérisées par de fortes variations des précipitations interannuelles (Figure 3).

Figure 2: Variation temporelle du SPI au Sénégal (Bodian, 2014)

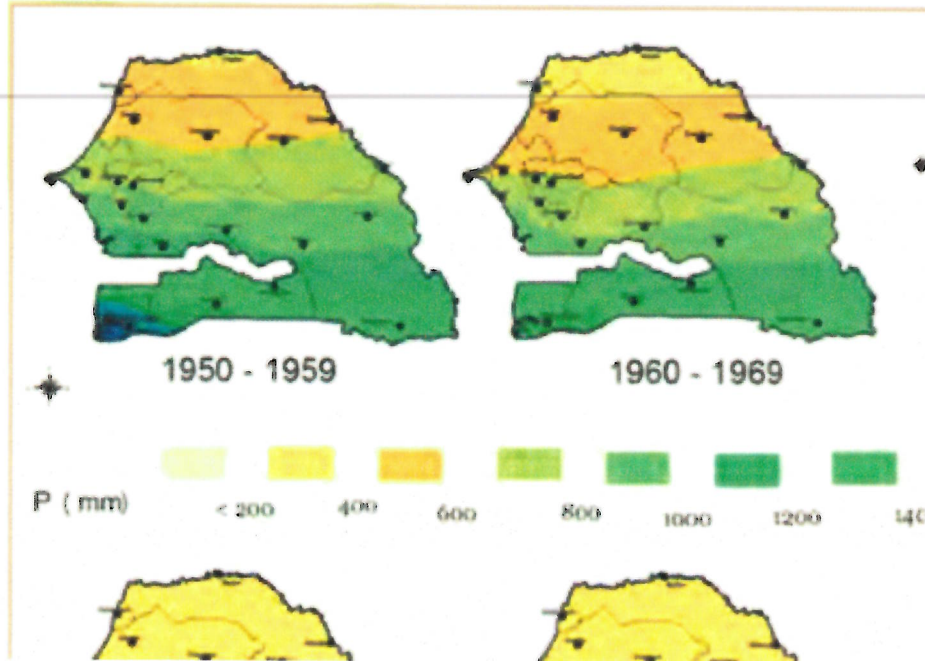


Bien que la zone côtière ait bénéficié d'une résurgence des précipitations au cours de la décennie 2000-2010, la figure 3 montre les preuves d'une diminution générale avec les isohyètes qui se déplacent vers

⁵ Baarsch F., Bamba Diop M., Fall B., Kane I.C., Rapport provisoire du plan d'investissement multisectoriel pour le changement climatique et la gestion des risques et catastrophes au Sénégal, (2017), République du Sénégal Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Banque Mondiale, 76 p.

le sud. Les précipitations devraient encore diminuer en Afrique de l'Ouest entre 2031 et 2050, avec une diminution de 0,5 mm/jour sur la côte ouest et jusqu'à 2,5 mm/jour dans le nord du Sénégal⁶.

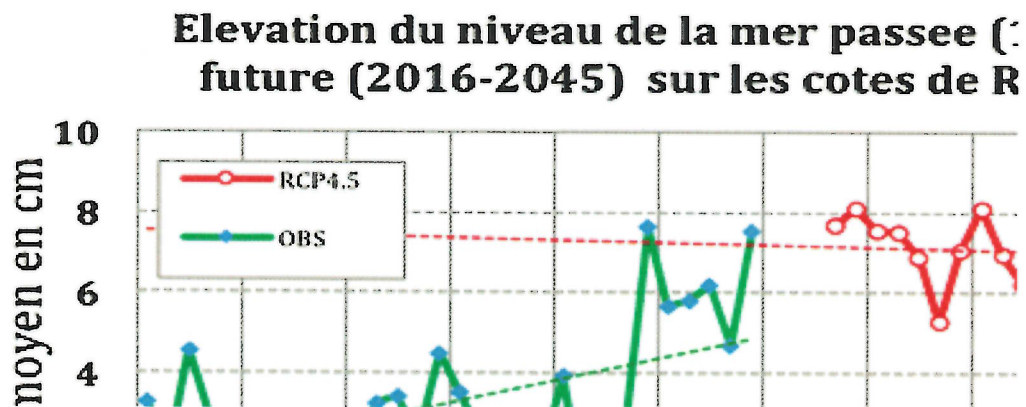
Figure 3: Évolution de la pluviométrie au Sénégal par décennie (Source: Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie -ANACIM)



(iii) Elévation du niveau de la mer

Entre 1981 et 2009, les données montrent une élévation du niveau de la mer de 5 cm sur la côte sénégalaise. Les prévisions prévoient que cette tendance se poursuivra (Figure 4).

Figure 4: Tendances passée (verte) et future (rouge) de l'élévation du niveau de la mer au Sénégal sur la côte entre Rufisque et Joal (Source: Centre national pour la recherche atmosphérique - Université du Colorado, Modèle de système terrestre communautaire)

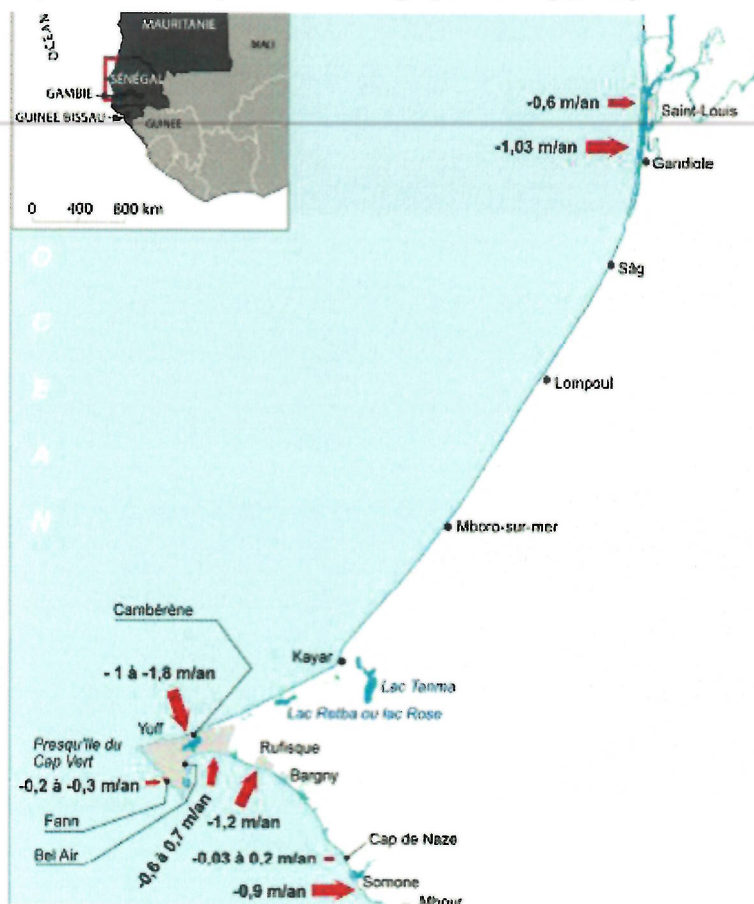


Malgré la faible amplitude de l'élévation du niveau de la mer, cette dynamique entraîne un déplacement du rivage en raison de terrains plats, ce qui entraîne une érosion importante pendant les tempêtes. En

⁶ Troisième communication nationale, UNFCCC, juillet 2015

conséquence, d'ici 2080, l'élévation cumulée du niveau de la mer pourrait atteindre +80 cm (*Carte 1*), inondant et érodant de 55 à 86 km² de plages et 6000 km² de basses terres⁷.

Carte 3 : Érosion des rivages sablonneux depuis 1950 au Sénégal (Source : Faye, 2010)



(iv) Événements extrêmes

Les phénomènes climatiques extrêmes, notamment les sécheresses, les inondations et les vagues de chaleur, seront plus susceptibles de se produire à l'avenir. Les inondations sont une préoccupation majeure pour les zones urbaines. Les sécheresses ont une grande influence sur le produit intérieur brut (PIB), des études (Berg, 1976) ayant souligné qu'elles étaient responsables d'une baisse de 10% du PIB du secteur primaire au Sénégal entre 1968 et 1974.

Impacts biophysiques du changement climatique

5. Ces variations affectent et continueront d'affecter les écosystèmes biophysiques clés au Sénégal⁸:
 - (i) *Réservoirs hydrauliques*: la diminution des précipitations et l'augmentation de l'évapotranspiration ont entraîné: un épuisement des débits des fleuves Sénégal et Gambie (entre 7,8% et 15,7% en 2013 respectivement selon les RCP 4.5 et 8.5); intrusion d'eau de mer dans les rivières Casamance et Sine Saloum; assèchement du Ferlo et des vallées environnantes; diminution du niveau de la nappe phréatique, et assèchement des rivières continentales et des plaines inondables.
 - (ii) *Biodiversité et écosystèmes*: le Sénégal possède une riche biodiversité mais très vulnérable aux divers impacts du changement climatique. Les écosystèmes vulnérables au Sénégal comprennent les forêts de mangroves, la région des Niayes et de nombreuses zones humides

⁷ UNDP, (2009), Rapport National sur le Développement humain au Sénégal 2009. *Changement climatique, sécurité alimentaire et développement humain*.

⁸ PNUD, Processus du plan national d'adaptation au Sénégal, rapport d'inventaire et recommandations pour faire avancer le processus du PPNA au Sénégal, 65 p.

- côtières. Les écosystèmes fournissent des moyens d'existence et des services écosystémiques à 70% de la population active, directement dépendants du secteur de la pêche, de l'agriculture, de l'élevage et du tourisme.
- (iii) *Sols et terres arables*: la diminution des précipitations et l'augmentation de la température entraînent une réduction de la couverture, une érosion accrue par l'eau et le vent, la dégradation des sols nus et la salinisation des terres, en particulier à Fatick, Kaolack, Ziguinchor et dans la région des Niayes.
 - (iv) ~~*Océan et zones côtières*~~: la température de l'eau de mer augmente alors que la dynamique des courants marins change. Pendant ce temps, l'océan gagne du terrain sur les terres côtières et les zones côtières souffrent de la salinisation des terres et des aquifères⁹.

Principaux impacts sur les secteurs clés

6. Par conséquent et en raison de la forte dépendance du Sénégal vis-à-vis de ses ressources naturelles, le changement climatique a des effets négatifs sur les populations car il met en péril les activités socio-économiques et les conditions de vie¹⁰. Le changement climatique a des impacts importants sur les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de la santé, des infrastructures et de l'habitat, de l'élevage du bétail et du tourisme :

(i) Agriculture

L'agriculture constitue une source de revenus pour 70% de la population et a contribué à 7% du PIB total entre 2007 et 2011. Les risques climatiques sont exacerbés par un système de production pluvial, l'importance de l'agriculture de subsistance, des pratiques agricoles inadaptées à l'évolution de l'environnement, aux perturbations du calendrier agricole et au manque d'informations et de contrôle des risques climatiques. Dans ce contexte, la sécurité alimentaire sera difficile à assurer dans un avenir proche. Les impacts spécifiques au secteur agricole incluent: (i) la réduction des rendements des principales cultures (mil, sorgho, maïs, riz, arachides et haricots), (ii) la dégradation physique et chimique des sols, entraînant une réduction de la productivité agricole et des ressources végétales dans les pâturages pour les animaux, (iii) l'exacerbation des conflits concernant la propriété foncière.

(ii) Pêche

La pêche est un secteur économique clé pour le Sénégal, car elle emploie 600 000 personnes, soit 15% de la population sénégalaise. Le changement climatique a un impact sur la migration et les stocks de poisson d'importance majeure pour le Sénégal.

(iii) Santé

Les changements climatiques, dus à la hausse des températures, à la modification des régimes de précipitations et à l'augmentation de l'humidité (y compris les inondations) accroît : les maladies liées à l'eau, le paludisme, la fièvre jaune et la filariose.¹¹

(iv) Infrastructures et habitat

Les infrastructures et les logements sont principalement touchés par les inondations, surtout dans les zones urbaines. Entre 1980 et 2009, les inondations ont touché plus de 900 000 personnes, provoquant la mort de 45 personnes et des dégâts estimés à 142 millions USD. Les impacts des inondations sont encore exacerbés par la perte des eaux d'infiltration, l'urbanisation incontrôlée dans les zones sensibles, la médiocrité des infrastructures et la planification de la gestion de l'eau.

(v) Élevage de bétail

Le bétail est une source de revenus pour 30% des ménages ruraux, représentant 4,2% du PIB du Sénégal en 2012¹². La sécheresse et la hausse des températures peuvent affecter cette activité, entraînant une diminution attendue de la disponibilité de fourrage et l'assèchement des abreuvoirs. La vulnérabilité de

⁹ Contribution Prévue Déterminée au Niveau National (CPDN), (2015), Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 19 p.

¹⁰ Contribution Prévue Déterminée au Niveau National (CPDN), (2015), Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 19 p.

¹¹ UNDP, The National Adaptation Plan Process in Senegal, Stocktaking report and recommendations to advance the NAP process in Senegal, 65 p.

¹² UNDP, The National Adaptation Plan Process in Senegal, Stocktaking report and recommendations to advance the NAP process in Senegal, 65 p.

ce secteur au changement climatique est davantage exacerbée par le risque accru d'infestations et de maladies¹³ qui ne seront probablement pas traitées, en raison du manque actuel de surveillance vétérinaire.

(vi) Tourisme

L'érosion côtière, qui constitue une menace majeure pour le secteur du tourisme, puisque 50% de cette activité dépend des littoraux, affecte les principales zones touristiques (La Petite Côte, la Casamance et les îles du littoral).

7. Les changements climatiques peuvent gravement compromettre le développement du Sénégal et ralentir la réalisation de ses objectifs d'élimination de la pauvreté¹⁴. La modélisation des impacts futurs du changement climatique sur le PIB montre que celui-ci pourrait baisser entre 5% et 15% pour la projection RCP2.6 et entre 10% et 30% pour le scénario RCP8.2 d'ici 2050, par rapport à un scénario de statu quo (sans changement climatique).

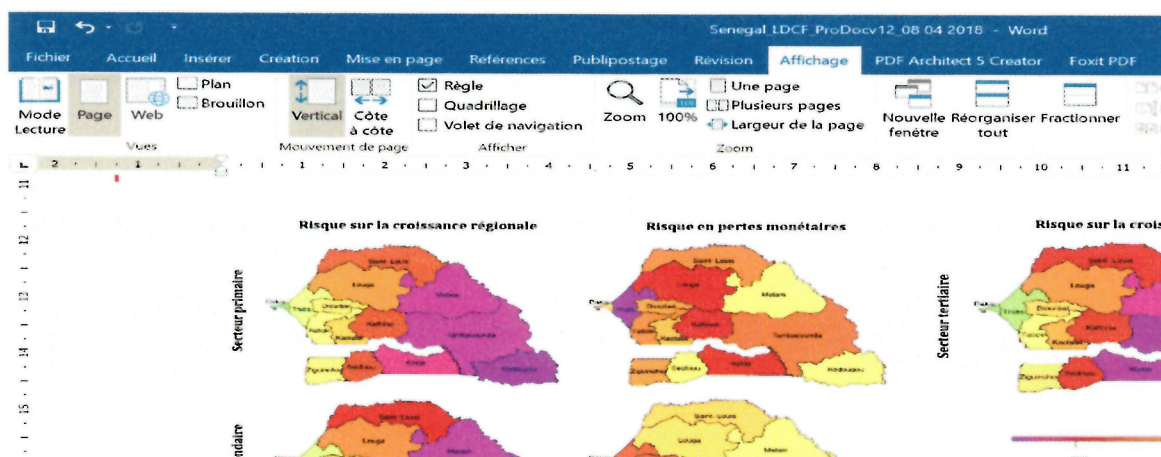


Figure 5 : Risque économique pendant la décennie 2040-2049 sur la croissance au niveau régional sous l'effet de la température et des précipitations mesurées en pourcentage de croissance (à gauche) et de pertes monétaires (à droite). Le risque économique est mesuré de plus élevé en violet à plus faible en vert.

8. Afin d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans les secteurs clés, le Ministère de l'Environnement a identifié dix secteurs prioritaires pour le processus PNA: i) les ressources en eau, ii) l'agriculture, iii) les zones côtières, iv) la pêche, v) la santé, (vi) la gestion des risques de catastrophe, en particulier les inondations, (vii) les infrastructures, (viii) la biodiversité, (ix) l'élevage, (x) le tourisme. Ces secteurs prioritaires ont été sélectionnés sur la base des analyses du PANA, du CDN et du PSE.

Intégration actuelle de l'adaptation au changement climatique et des considérations d'égalité des sexes connexes dans les politiques et les budgets

9. Dans le cadre de ses efforts initiaux de lutte contre le changement climatique, le Sénégal a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNFCCC) en juin 1994 et le protocole de Kyoto en juillet 2001. La Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC), et plus particulièrement la Division du changement climatique (DCC), son unité technique dédiée au changement climatique, sert d'interface entre le secrétariat de l'UNFCCC, le Fonds pour l'adaptation (le FA) et le Fonds vert pour le climat (FVC) au Sénégal. D'autres agences nationales jouent un rôle majeur dans l'adaptation au changement climatique : (i) l'ANACIM est le

¹³ Mario Youan (2014), *Agricultural Adaptation to climate change in the Sahel: Expected Impacts on Pests and Diseases Afflicting Livestock*

¹⁴ Baarsch F., Bamba Diop M., Fall B., Kane I.C., Rapport provisoire du plan d'investissement multisectoriel pour le changement climatique et la gestion des risques et catastrophes au Sénégal, (2017), République du Sénégal Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Banque Mondiale, 76 p.

point focal du GIEC, (ii) le CSE est l'entité nationale accréditée pour les projets FA et FVC, et (iii) le Centre d'études et de recherche sur les énergies renouvelables (CERER) assure le transfert de technologie (panneaux solaires, biogaz, foyers améliorés, technologies d'adaptation, etc.).

10. Afin de garantir la mise en œuvre effective des objectifs du Sénégal en matière de changement climatique, le Sénégal a créé en 2011 le Comité national sur le changement climatique (COMNACC), qui constitue un cadre d'information opérationnelle, de sensibilisation, de formation et de soutien aux différents projets et programmes de lutte contre le changement climatique. Le COMNACC est composé d'une cinquantaine de représentants d'institutions compétentes se réunissant tous les trois mois : assemblée nationale, ministères (finances, environnement, infrastructures, énergie, santé, commerce, etc.), ONG, chambre de commerce, fédérations, associations de femmes, secteur privé, syndicats et instituts de recherche. Il est subdivisé en cinq groupes thématiques (adaptation, atténuation, renforcement des capacités, transfert de technologie, financement) qui se réunissent tous les deux mois.
11. La DEEC/DCC, avec le soutien du COMNACC, est chargé de (i) la sensibilisation et la formation sur le changement climatique, (ii) l'information et la communication sur le changement climatique, (iii) l'intégration de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets dans les politiques, les plans, stratégies et programme, iv) du suivi et de l'évaluation des projets relatifs aux changements climatiques, v) l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures d'atténuation appropriées au niveau national et des stratégies de développement à faibles émissions de carbone (LCDS), vi) l'élaboration des contributions prévues déterminées au niveau national (INDC), (vii) l'élaboration et la soumission de la position nationale en matière de négociations internationales, (viii) la participation aux réunions et conférences internationales sur le changement climatique.
12. Dans chacune des 14 régions administratives du Sénégal, les organes consultatifs régionaux sont les Comités régionaux sur le changement climatique (COMRECC). Les COMRECC remplissent la même mission que le COMNACC dans les régions. Les COMRECC sont constitués d'autorités déconcentrées, d'autorités locales, de services publics déconcentrés, du secteur privé, d'ONG, d'organisations à base communautaire (OC), de projets et de programmes. Le secrétariat est assuré par les divisions régionales de l'environnement et des établissements classés (DREEC). De plus, le Sénégal travaille au développement de son propre Fonds national pour le climat, qui a pour objectif de mobiliser et d'investir 60 millions USD par an (10 millions USD du gouvernement et 50 millions USD des partenaires financiers)
13. Les efforts du pays pour lutter contre le changement climatique comprennent la publication de la première stratégie nationale de mise en œuvre (SNMO) en 1999¹⁵. Conformément aux accords de l'UNFCCC, le Sénégal a lancé son PANA en 2006, fondé sur une analyse participative de la vulnérabilité de divers secteurs au changement climatique, visant à : faciliter le renforcement des capacités et répondre aux besoins d'adaptation urgents et immédiats par le biais de projets ciblés. Il a souligné quatre axes d'action prioritaires : (i) développement de l'agroforesterie, (ii) gestion de l'eau, (iii) protection du littoral, (iv) sensibilisation du public. Le Sénégal a publié ses contributions prévues déterminées au niveau national (INDC) pour 2035, adoptées par le Conseil ministériel du 16 septembre 2015. Ce document cible 8 secteurs prioritaires en matière d'adaptation (agriculture, élevage, pêche, ressources en eau, zones côtières, santé, biodiversité et gestion de risques des catastrophes/inondations), essentiels pour l'économie et le bien-être de la population.
14. À ce jour, les cadres institutionnels incluent les questions de changement climatique et d'adaptation à différents niveaux. Tout d'abord, le PSE, dans son diagnostic social, mentionne que « l'adaptation au changement climatique constitue un nouveau défi majeur, notamment les inondations, l'érosion côtière et la salinisation des terres. Des solutions durables doivent être trouvées pour permettre aux populations de développer une culture préventive et adaptative au changement climatique ». En

¹⁵ Plan d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques, (2006), Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, 84 p.

conséquence, le PAP 2014-2018 consacre 40 milliards FCFA (71 M USD) à la gestion des risques et des événements extrêmes (projet de gestion des eaux de pluie et projet de gestion de la résilience climatique et des événements extrêmes) et 23, 237 milliards FCFA (41 M USD) à l'environnement avec le projet d'intégration de l'adaptation au changement climatique.

15. Les lettres de politique sectorielle en matière de développement (LPSD) englobent les objectifs de développement globaux issus des cadres de politique générale du Sénégal et les traduisent en objectifs sectoriels à moyen et long terme. Elles déterminent également les actions concrètes et les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Les dernières LSPD ont été alignées sur la Stratégie nationale de développement économique et social (SNDES 2013-2017), remplacée par le PSE depuis 2014.
16. En ce qui concerne les préoccupations en matière de genre, l'engagement du Sénégal à les prendre en compte dans le processus de développement économique, social et politique se traduit par l'adoption de divers mécanismes juridiques et institutionnels: la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1981); la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Constitution de 2001 qui garantit l'égalité d'accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions, la Stratégie nationale de protection sociale, la Déclaration solennelle des chefs d'État et de gouvernement sur l'égalité des sexes, etc.
17. En outre, le Sénégal a lancé une stratégie nationale pour l'équité et la parité hommes-femmes (SNEEG). La SNEEG 1 (2005-2015) et la SNEEG 2 (2016-2026) souhaitent fournir un cadre de référence pour englober la vision du Sénégal sur les questions de genre et proposer des actions pertinentes pour agir en faveur de l'égalité et de l'équité de genre, destinées au gouvernement, aux ministères et agences de l'État, ainsi qu'aux organisations de la société civile (OSC) et aux Partenaires techniques et financiers (PTF). La Direction pour l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes (DEEG) a été créée en 2008 afin de mettre en œuvre les directives de la SNEEG. Elle a également contribué à créer des unités pour l'égalité des sexes au sein de divers ministères afin de produire des données sexospécifiques dans certains ministères, de sensibiliser les agents, de procéder à des audits de genre au sein du Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS) et du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA). Le Plan pour l'institutionnalisation du genre (PIG) a également été mis en œuvre dans le cadre du MSAS et des considérations liées au genre ont été adressées au MEDD et la LPSD du MSAS. Les points focaux en matière de parité hommes-femmes sont également nommés par le Préfet de chacune des 14 régions administratives.
18. Le Sénégal a une politique de gestion des catastrophes et des risques (GRC) placée sous la responsabilité de la Direction de la Protection civile (DPC). Elle supervise les plateformes de réduction des risques de catastrophe, les systèmes d'alerte précoce, les mécanismes de financement et les cadres juridiques. Le Haut-commissariat à la protection civile (CSPC) est l'organe consultatif du GdS en matière de prévention des risques et coordonne les activités sectorielles, tandis que la Plateforme pour la réduction des risques de catastrophe (PNPRRC), mise en place en 2005, constitue le cadre de concertation intersectorielle entre les parties prenantes de la gestion des risques de catastrophe et les autres organismes sectoriels tels que le COMNACC, les comités et commissions de lutte contre les inondations et de lutte antiacridienne, etc.¹⁶ Le CSPC et le PNPRRC ne sont pas fonctionnels. En outre, la politique de gestion des risques de catastrophe est fortement limitée par la sous-représentation des principales parties prenantes telles que le secteur privé, la société civile et les PTF. Le cadre institutionnel de gestion des risques de catastrophe reste faible, car la DPC qui en est responsable manque de ressources financières et humaines et n'est donc pas en mesure de fournir suffisamment d'informations sur les risques climatiques pour éclairer les décisions en matière de planification, de budgétisation et d'investissement.

¹⁶ Baarsch F., Bamba Diop M., Fall B., Kane I.C., Rapport provisoire du plan d'investissement multisectoriel pour le changement climatique et la gestion des risques et catastrophes au Sénégal, (2017), République du Sénégal Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Banque Mondiale, 76 p.

19. Pour progresser dans le développement et la diffusion du mécanisme d'assurance des catastrophes naturelles, le Gouvernement sénégalais s'est associé à la Capacité de risque africaine pour la compensation basée sur l'indice météorologique en cas d'événement extrême (inondation, sécheresse, ouragan)¹⁷. Les efforts menés au cours de la dernière décennie et financés par divers projets (Banque mondiale/GFDRR, USAID, FACC) ont abouti à la création d'un bon réseau de diffusion d'informations sur le climat au niveau local avec les communautés locales, les services de vulgarisation appelés Groupes de travail pluridisciplinaire (GTP). Tous ces services sont ~~actuellement étendus à travers un Cadre national de services climatologiques (NFCS) qui constituera le cadre d'échange de services climatologiques pour les principaux secteurs socio-économiques.~~
20. Au niveau local, il existe une multitude d'acteurs impliqués dans l'adaptation au changement climatique mais sans suffisamment de coordination. La forte implication des COMRECC en tant que comités multidisciplinaires au niveau régional peut contribuer au suivi et à l'évaluation des projets d'adaptation. Pour réaliser une coordination locale efficace par les COMRECC, un renforcement intensif des capacités doit être réalisé.

Solutions à long terme et obstacles à surmonter

21. Bien que le Sénégal soit confronté à de nombreux défis en matière d'adaptation au changement climatique, la solution à long terme proposée dans ce projet implique deux axes d'action interdépendants. Premièrement, elle aborde les lacunes et faiblesses dans la mise en œuvre du processus PNA à travers le développement des capacités techniques et fonctionnelles des centres de surveillance du climat et de l'hydrologie (ANACIM, Direction de la planification des ressources en eau – DGPRE), des centres de recherche (Laboratoire de physique atmosphérique et océanographique Siméon Fongang - LPAO-SF/Université Cheikh Anta Diop (UCAD, CSE, Institut de recherche agricole – ISRA) et des décideurs (personnel des ministères concernés et des autorités locales ciblées) afin de mieux utiliser les informations disponibles sur le climat historique et futur, biophysique, social, environnemental et économique pour planifier des stratégies d'adaptation à court et à long terme. Deuxièmement, la solution à long terme adapte les politiques et les budgets consacrés à la résilience à long terme aux changements climatiques en intégrant l'adaptation dans les instruments de développement nationaux et sous-nationaux et de planification sectorielle.
22. Cependant, à ce jour, les capacités techniques, institutionnelles et financières insuffisantes aux niveaux national, sectoriel et local limitent la capacité du Sénégal à entreprendre le processus des PNA et à faire face à l'adaptation au changement climatique. Certains des obstacles à surmonter ont été identifiés et sont les suivants :

Obstacle 1) Absence de production et de diffusion d'informations sur le climat auprès des décideurs et des populations touchées

Le Sénégal a une longue expérience de la caractérisation des risques climatiques futurs grâce aux travaux entrepris dans le cadre des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation formulées dans le cadre de la communication nationale. Toutefois, les lacunes en matière de production et de diffusion de l'information demeurent importantes. Elles peuvent être décomposées en trois sous-composantes :

- Absence de collecte et de diffusion de données météorologiques : L'ANACIM, en charge du suivi des principaux paramètres météorologiques, est confrontée à des problèmes majeurs en matière de maintenance de son réseau d'observation, de diffusion à large échelle de données météorologiques et de bulletins de prévisions météorologiques. De plus, le réseau d'observation doit être densifié pour obtenir des données de meilleure qualité. Les principaux obstacles rencontrés par l'ANACIM pour atteindre ces objectifs sont le manque de ressources financières, techniques et humaines pour collecter, analyser et diffuser les données

¹⁷ <http://www.jeuneafrique.com/328340/economie/catastrophes-naturelles-bad-signe-lassurance-panafricaine-de-gestion-risques-arc/>

météorologiques nécessaires.¹⁸ La DGPRE, chargée de la surveillance des eaux de surface et des eaux souterraines, doit renforcer son réseau d'observation, surveiller la qualité de l'eau de surface, améliorer la maintenance du réseau d'observation, ainsi que la mise à jour des données hydrologiques et hydrogéologiques, la diffusion des prévisions et des lettres d'information. La création d'une base de données sur les utilisations de l'eau par les différentes parties prenantes serait également bénéfique. Les principaux obstacles rencontrés par la DGPRE pour atteindre ces objectifs sont le manque de ressources financières, techniques et humaines. L'ANACIM et la DGPRE doivent faire face au défi de la variété des équipements et leur calibrage.¹⁹ L'OLAC, en charge de la surveillance des eaux de surface et des eaux souterraines du lac de Guiers, doit améliorer le fonctionnement du réseau d'observation de la qualité de l'eau et mettre en place des systèmes permettant de consigner l'utilisation de l'eau, d'identifier les sources de pollution et le bilan hydrologique.

- Manque d'accès aux projections et aux modèles climatiques : les modèles mondiaux ne sont pas bien adaptés aux études d'impact locales. Par conséquent, les modèles régionaux (résolution spatiale d'environ 50 m) résultant du projet CORDEX sont souvent utilisés²⁰. Cependant, le plus souvent, les données ne sont pas disponibles pour les utilisateurs et une résolution à grande échelle empêche les COMRECC de réaliser des études d'impact locales, alors que de nombreuses décisions d'adaptation au changement climatique sont prises au niveau local²¹.
- Manque de coordination entre les agences chargées de la collecte des données : l'ANACIM, la DGPRE et l'OLAC ne coopèrent pas pour fournir des variables socio-économiques complètes permettant de définir les vulnérabilités et l'efficacité des options d'adaptation alternatives à moyen et long terme. De plus, les résultats de la recherche sont encore mal partagés²².

Obstacle 2) Coordination intersectorielle et décentralisée faible

La DEEC/CDC ne dispose pas toujours des moyens financiers et humains adéquats pour soutenir les DREEC régionales, notamment par la validation des documents de planification relatifs à l'information, à la formation et au financement concernant l'adaptation au changement climatique.

Le COMNACC est le cadre de concertation intersectoriel en matière de changement climatique et est chargé de transmettre des informations sur le changement climatique aux parties prenantes sectorielles et régionales. Il est fonctionnel, mais il reste encore des gap pour améliorer la coordination, mettre en œuvre des stratégies intersectorielles et locales et mettre en œuvre des options efficaces d'adaptation au changement climatique.

Obstacle 3) Intégration inadéquate des préoccupations relatives au changement climatique dans les politiques et les plans sectoriels et locaux

Bien que l'intégration du changement climatique dans les LPSD soit une première étape pour en tenir compte, le manque de moyens²³ affecte la mise en œuvre effective des options d'adaptation. Une brève description des secteurs où des lacunes subsistent en termes d'intégration de l'ACC est présentée dans le tableau 42 de l'annexe K. Au niveau local, les collectivités en charge des plans de développement local (plans de développement communaux et plans de développement départementaux- PNDL) n'intègrent pas l'adaptation au changement climatique.

¹⁸ Bodian A., (2017), Elaboration du projet "Plan National d'Adaptation du Sénégal", Rapport expert météorologie

¹⁹ Baarsch F., Bamba Diop M., Fall B., Kane I.C., Rapport provisoire du plan d'investissement multisectoriel pour le changement climatique et la gestion des risques et catastrophes au Sénégal, (2017), République du Sénégal Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Banque Mondiale, 76 p.

²⁰ Bodian A., (2017), Elaboration du projet "Plan National d'Adaptation du Sénégal", Rapport expert météorologie

²¹ Bodian A., (2017), Elaboration du projet "Plan National d'Adaptation du Sénégal", Rapport expert météorologie

²² ²² Bodian A., (2017), Elaboration du projet "Plan National d'Adaptation du Sénégal", Rapport expert météorologie

²³ Déthié Ndione P., (2017), Analyse du cadre institutionnel et politique dans le cadre de l'élaboration de plan national d'adaptation LDCF PNUD, Identification des besoins en renforcement de capacités du MEDD et des autres ministères concernés pour un traitement des impacts du changement climatique dans les différents secteurs de l'économie sénégalaise, 10 p.

Obstacle 4) Manque d'appui technique et financier et de coordination concernant les initiatives décentralisées d'adaptation au changement climatique

La DRECC est chargée de l'établissement de partenariats entre les projets, de la fourniture d'appui technique, notamment en matière de renforcement des capacités, et de la surveillance du plan de gestion sociale et environnementale (PGES). Dans certaines régions, le rôle des DRECC est extrêmement limité car elle n'est ni informée ni invitée à participer aux activités et aux projets liés à l'adaptation au changement climatique. En outre, elle n'a pas accès à un budget spécifique et dispose de ressources humaines formées limitées pour faire face à l'adaptation au changement climatique. Le rapport technique figurant à l'annexe G contient plus de détails. Il est nécessaire d'intégrer les résultats des mesures/projets d'adaptation au processus des PNA, par le biais d'un mécanisme itératif.

Obstacle 5) Capacité limitée des acteurs locaux et du niveau national à attirer, gérer et suivre les financements dédiés à l'adaptation au changement climatique:

Les stratégies et les mécanismes financiers à moyen et long terme n'ont pas été conçus pour attirer des fonds suffisants concernant l'adaptation au changement climatique. Le PAP (2014-2018) alloue quelques ressources pour soutenir l'adaptation au changement climatique. Une étape importante dans le financement de la lutte contre le changement climatique a été franchie en 2015 avec l'adoption d'un mécanisme visant à créer un Fonds national pour le climat (FNC). Cependant, malgré les progrès importants accomplis en matière de décentralisation, la gestion et le décaissement de fonds pour lutter contre le changement climatique incombent toujours à des organismes ou à des organisations non gouvernementales (ONG) de niveau national, laissant aux collectivités locales et aux communautés peu de contrôle sur la prise de décision et la gestion financières. Leurs préoccupations et priorités ne sont souvent pas suffisamment prises en compte lors de la prise de décision concernant les dépenses. Dans un échantillon de 15 communes²⁴, la part du budget consacrée à l'environnement ne dépasse jamais 1%. Sur cette part, aucun financement n'a été alloué à l'adaptation au changement climatique. Seules quelques communes ont intégré l'adaptation au changement climatique dans leurs plans de développement et aucune d'entre elles n'a de plan d'affaires détaillé. Certaines des DRECC ont formulé des plans d'action budgétisés, qui ne sont pas encore financés. Les communes et les DRECC, ainsi que la société civile, ont besoin de renforcer leurs capacités pour rédiger des documents de financement, gérer les fonds et contrôler les résultats et l'impact du projet. En outre, il n'existe aucun outil ou système de suivi permettant de faciliter le suivi et l'intégration de l'ACC dans les processus de budgétisation aux niveaux national et local.

Obstacle 6) Faible intégration des questions de genre dans la planification et la budgétisation

- Absence de stratégie cohérente en matière d'égalité des sexes : l'intégration des préoccupations liées à l'égalité des sexes tout au long du processus des PNA et au-delà pour l'adaptation à long terme aux changements climatiques est encore très faible. Par exemple, il n'existe pas encore de modalités efficaces permettant de prendre en compte le genre au sein du COMNACC. De plus, bien que le genre ait déjà été pris en compte et constitue une nécessité dans les grands projets et programmes de développement et de lutte contre le changement climatique, il souffre de l'absence d'outils pour son intégration dans les pratiques et les activités, de l'absence d'un cadre cohérent pour s'attaquer aux problèmes liés au genre et aux groupes vulnérables (évaluation de base, indicateurs, planification, suivi) et d'être plus efficace et plus efficient²⁵, et du manque de capacités des Ministères, des autorités locales, des DRECC, du COMNACC et du COMRECC.
- Manque de soutien technique et financier et de coordination concernant les initiatives décentralisées d'adaptation au changement climatique et l'intégration des préoccupations de genre : les Préfets de chaque département ont désigné un point focal pour l'égalité des genres. Cependant, les DRECC et les COMRECC manquent toujours de ressources humaines et financières pour concevoir des outils de mise en œuvre de la problématique

²⁴ Kuhn and al., 2017, Promoting innovative finance and community based adaptation in communes surrounding community natural reserves in Senegal, project document, UNDP.

²⁵ Doucouré B., (2017), Stratégie pour l'intégration de la dimension genre dans document de projet du Plan National d'Adaptation du Sénégal, 45 p.

hommes-femmes. De plus, comme le COMNACC n'a pas d'unité genre, les COMRECC n'en ont pas non plus. Les collectivités locales ont une réelle volonté d'inclure les questions de genre dans leurs actions et les ont déjà intégrées dans leur plan de développement local. Cependant, les capacités, les connaissances et les ressources font encore défaut²⁶.

Présentation des sites de projet

Le projet vise à renforcer les capacités des Ministères sectoriels et des administrations locales à mieux évaluer les implications du changement climatique et à adapter les politiques et les budgets existants en matière d'intégration des risques du changement climatique et des mesures d'adaptation à moyen et long terme. Ainsi, les principales activités seront organisées au niveau national pour appuyer le processus des PNA. En outre, une des principales valeurs ajoutées du projet FPMA consistera à impliquer le niveau local dans le processus des PNA. Cinq zones pilotes ont été sélectionnées au cours du PPG: Kaffrine, Saint-Louis, Matam, Kédougou, Ziguinchor. Les critères de sélection sont les suivants:

- Diversité des zones agro-écologiques (représentativité): Bassin arachidier, Niayes, Fleuve Sénégal, Sénégal oriental et Casamance.
- Diversité du climat / données disponibles / extrants des modèles : voir la figure 13 à l'Annexe H.
- Equité : tous les projets ne doivent pas être concentrés dans les mêmes régions.
- Historique des régions : les projets d'ACC existants ou passés ont-ils atteint des résultats clés sur lesquels s'appuyer ?

Ces cinq zones pilotes ont été discutées et approuvées lors d'un atelier avec les parties prenantes, puis approuvées.

STRATÉGIE

Théorie du changement

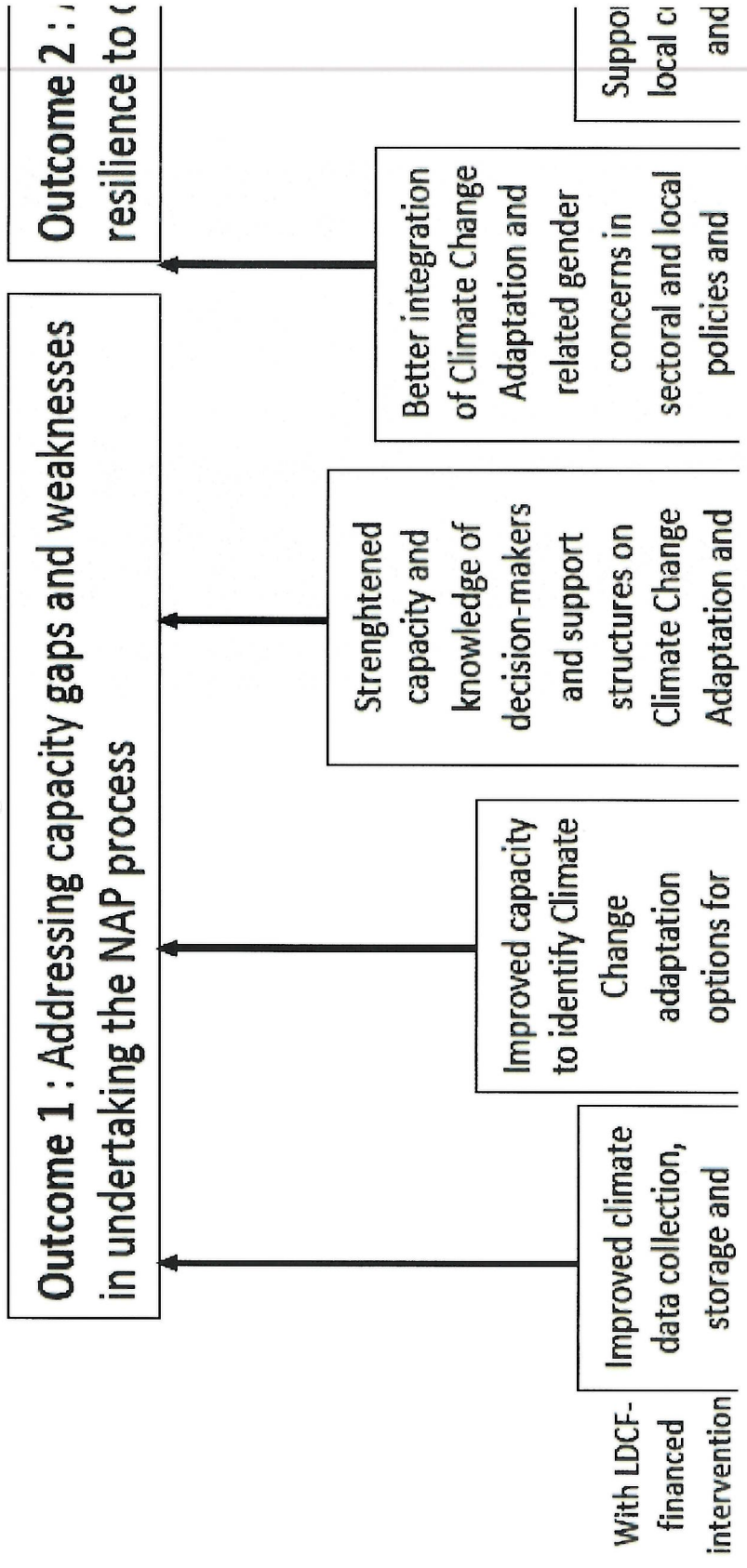
23. Le projet actuel financé par le FPMA vise à répondre aux principaux défis de l'adaptation au changement climatique au Sénégal par la mise en œuvre d'une stratégie scientifique, institutionnelle et financière cohérente aux niveaux national, sectoriel et local. Le projet PNA-FPMA s'appuiera sur les résultats et travaillera en synergie avec les projets PAS-PNA et PNA-FVC pour appuyer le processus des PNA au Sénégal. Par conséquent, la théorie du changement adoptée pour ce projet financé par le FPMA adressera les obstacles abordés dans la section II tout en contribuant à la solution privilégiée présentée ci-dessous à travers la réalisation des Résultats 1 et 2. Le diagramme de la théorie du changement est présenté à la figure 5.
24. La solution privilégiée consiste à soutenir le processus du Plan national d'adaptation au Sénégal en renforçant la capacité des Ministères sectoriels et des autorités locales à mieux évaluer les conséquences du changement climatique et à adapter les politiques et les budgets existants afin d'intégrer les risques en matière de changement climatique à moyen et à long terme et les mesures d'adaptation. Elle comprend les éléments suivants :
 - Amélioration de la collecte, du stockage et de l'analyse des données climatologiques: la solution privilégiée consiste à renforcer la collecte de données climatologiques concernant l'ANACIM, l'ISRA et la DGPRE, afin d'avoir accès à une couverture territoriale plus étendue et à un ensemble de données plus large adapté aux besoins sectoriels et locaux. Un autre élément clé consiste à soutenir l'élaboration de projections climatiques régionalisées et sectorielles à moyen terme (2 à 5 ans) et à long terme (jusqu'en 2035 ou 2050) qui seraient à la disposition des décideurs aux niveaux local et national. En outre, le projet financé par le FPMA contribuera à la création d'une base de données contenant des données climatiques

²⁶ Doucouré B., (2017), Stratégie pour l'intégration de la dimension genre dans document de projet du Plan National d'Adaptation du Sénégal, 45 p.

passées et présentes, mais également des données biophysiques, sociales et environnementales, et mise à la disposition des différentes parties prenantes.

- Capacité accrue à identifier les options en matière d'adaptation au changement climatique pour le Sénégal : le projet financé par le FPMA appuiera le processus d'identification et de hiérarchisation des options d'adaptation. Sur la base des 10 secteurs et régions prioritaires identifiés au Sénégal concernant l'adaptation au changement climatique, des discussions ont eu lieu entre les principaux acteurs du processus des PNA (DECC, GIZ et PNUD) afin de répartir le travail prioritaire entre les quatre projets planifiés et en cours de planification de l'adaptation. Le projet PNUD/FPMA analysera des scénarios climatiques pour 4 secteurs (agriculture, gestion des risques de catastrophe, infrastructures, santé). Le projet appuiera également la réalisation d'études de vulnérabilité pour 4 secteurs (gestion des risques de catastrophes/inondations, infrastructures, santé et agriculture) dans 5 régions (Kaffrine, Saint-Louis, Matam, Kédougou et Ziguinchor). Enfin, sur la base des résultats susmentionnés, des options d'adaptation seront identifiées concernant les 4 secteurs dans 5 régions.
- Renforcement des capacités et des connaissances des décideurs et des structures d'appui en matière d'adaptation aux changements climatiques et de prise en compte des préoccupations en matière de genre: la solution préconisée comprend la conception d'un kit de formation sur l'adaptation aux changements climatiques et les préoccupations en matière de genre connexes, qui servirait de support de formation et d'outils de référence pour comprendre les risques, la vulnérabilité et les mesures à mettre en œuvre (évaluation de la situation de référence, planification, évaluation et passage à l'échelle). Le projet financé par le FPMA sera ensuite axé sur le renforcement des capacités sectorielles et territoriales (collectivités locales et COMRECC) en matière d'adaptation au changement climatique et de prise en compte des préoccupations en matière de genre.
- Meilleure intégration de l'adaptation au changement climatique et des préoccupations connexes en matière de genre dans les politiques et les budgets sectoriels et locaux : le projet financé par le FPMA soutiendra le processus d'intégration des considérations relatives au changement climatique dans les LPSD et les initiatives institutionnelles dans quatre secteurs (gestion des risques de catastrophe / inondations, infrastructures, santé et agriculture) et les politiques et budgets locaux.
- Faciliter l'appui aux projets d'adaptation au changement climatique et à leur élargissement: Compte tenu de la faible intégration du changement climatique dans la planification et la budgétisation, il existe peu d'enseignements tirés sur le terrain en matière d'adaptation au changement climatique sur lesquels s'appuyer pour leur futur élargissement. Par conséquent, deux projets, alignés sur les priorités identifiées dans les PNA concernant **l'agriculture et la pêche**, seront soutenus et les enseignements tirés seront diffusés afin de promouvoir et de diffuser les bonnes pratiques.
- Soutien au processus global des PNA: Le projet financé par le FPMA, ainsi que le projet financé par le FVC, contribueront à la rédaction du document général du PNA, qui englobe les résultats des projets PAS-PNA (projet GIZ), PNA-FPMA et du PNA-FVC. En outre, une feuille de route sera élaborée avec la DCC afin de planifier et de surveiller de manière adéquate le processus des PNA à long terme (2035).

Objective : Strengthen the capacity of sectoral Ministries and local governments to address climate change and to adjust existing policies and budgets for the integration of mitigation, risk reduction and adaptation measures



La solution privilégiée présentée ci-dessus constitue la contribution du PNA-PMA à l'engagement du Sénégal dans le processus du PNA. Les projets USAID / Comfish, PAS-PNA et PNA-FVC contribuent également à ce processus; par conséquent, les efforts conjoints et le partage des tâches sont résumés dans le tableau ci-dessous. Dix secteurs prioritaires ont été identifiés concernant le processus PNA: i) ressources en eau, ii) agriculture, iii) zones côtières, iv) pêche, v) santé, vi) gestion des risques de catastrophe, en particulier des inondations, vii) infrastructures, (viii) biodiversité, (ix) élevage, (x) tourisme. Ces secteurs prioritaires ont été sélectionnés sur la base des analyses du PNAA, de la CDN et du PSE. Ce projet du FPMA sera axé sur 4 secteurs : santé, infrastructures, gestion des risques de catastrophes / inondations, agriculture. Notez que 2 projets complémentaires (FVC / PNUD et GIZ) mettront l'accent sur les autres secteurs. Le secteur de la pêche a déjà un PNA (projet USAID).

Tableau 2: Bilan du processus de concernant sur le PNA au Sénégal et coordination entre les 3 projets (source: PPG)

Eléments du processus PNA (source: UNFCCC)		Progrès au Sénégal
A / Travail préparatoire et analyse des écarts. II		
identifie :		Le processus PNA a été lancé en 2015.
(i)	informations disponibles et manquantes,	Le processus d'analyse des écarts est actuellement dirigé par le PAS-PNA (GIZ) dans trois secteurs (ressources en eau, agriculture, zone côtière) pour collecter des données scientifiques (analyse de base des connaissances scientifiques, scénarios climatiques existants). L'analyse des lacunes institutionnelles sera fournie par le diagnostic en cours du Conseil des méthodes du COMNACC.
(ii)	besoins en termes de renforcement des capacités	Le PNA-FVC a effectué l'analyse de base du processus du PNA pendant sa phase de formulation. Il sera responsable de l'analyse scientifique des lacunes dans 3 secteurs (biodiversité, élevage, tourisme) et analysera plus en détail 2 secteurs (ressources en eau, zones côtières). Le PNA-FPMA a effectué, au cours de la phase de formulation, une analyse des écarts pour 3 secteurs (santé, infrastructures, gestion des risques de catastrophes / inondations) et poursuivra l'analyse d'un secteur (agriculture), ainsi qu'une analyse institutionnelle des écarts au niveau décentralisé (COMRECC), qui sera renforcé lors de la phase de mise en œuvre.
B / Phase de préparation. Elle analyse ce qui suit:		
(i)	les scénarios climatiques	Le projet USAID / Comfish a déjà lancé le PNA sectoriel pour la pêche.
(ii)	la vulnérabilité climatique	Le PAS-PNA effectuera une analyse de la vulnérabilité climatique mais n'analysera pas les scénarios climatiques pour ses 3 secteurs (ressources en eau, agriculture, zones côtières) ; Les scénarios climatiques seront analysés par le PNA-FPMA et le PNA-FVC, et le PAS-PNA prendra également en compte les études de vulnérabilité. Le PAS-PNA ne travaillera que dans la zone du delta du Saloum pour les secteurs de la zone côtière, de l'agriculture et des ressources en eau. Le PAS-PNA travaillera au niveau local.
(iii)	les options d'adaptation aux niveaux sectoriel, national et local	Le PNA-FPMA analysera des scénarios climatiques, réalisera des études de vulnérabilité, déterminera les options d'adaptation concernant les secteurs de la santé, des infrastructures, de
Elle vise également à concevoir et à formuler des PNA nationaux et sectoriels et à intégrer l'adaptation au changement climatique aux stratégies de		

<p>développement et à la planification sectorielle aux niveaux national et local.</p>	<p>l'agriculture et de la gestion des risques de catastrophes/d'inondations, et appuiera leur intégration dans les politiques et budgets. Il ciblera également 5 régions pour des scénarios climatiques, des études de vulnérabilité, des options d'adaptation et des politiques et budgets locaux, sectoriels et nationaux pour ces secteurs.</p> <p>Le PNA-FVC analysera des scénarios climatiques, des options de vulnérabilité et d'adaptation concernant les secteurs de la biodiversité, de l'élevage, du tourisme, des zones côtières et des ressources en eau, et financera l'intégration du changement climatique dans les politiques et les budgets sectoriels.</p>
<p>C / Stratégies de mise en œuvre:</p> <p>(i) donner la priorité aux activités d'adaptation au changement climatique, élaboration d'une stratégie nationale (PNA/mondiale/multisectorielle),</p> <p>(iii) renforcement des capacités de mise en œuvre</p> <p>(iv) création de coordination et établissement de synergies.</p>	<p>La stratégie globale des PNA sera élaborée par les projets PNA-FPMA et PNA-FVC. Elle contribuera donc à la hiérarchisation des activités entre les options d'adaptation identifiées pour les dix secteurs. Le PNA-FPMA et le PNA-FVC assureront ensuite l'appropriation au sein des secteurs, en intégrant le renforcement des capacités. Le projet PNA-FVC financera le renforcement des capacités au niveau national, y compris par l'approche décentralisée.</p> <p>Le projet PNA-FPMA financera le renforcement des capacités au niveau local (5 régions) et financera la coordination et l'établissement des synergies. Il financera également un projet pilote.</p>
<p>D / Notification, suivi et évaluation:</p> <p>(i) suivi du processus de PNA,</p> <p>(ii) évaluation et amélioration du processus des PNA,</p> <p>(iii) Mise à jour du processus PNA,</p> <p>(iv) Sensibilisation et diffusion du processus des PNA.</p>	<p>Les projets PAS-PNA, PNA FPMA et PNA-FVC financeront le renforcement des capacités du COMNACC et du MEDD/DEEC afin d'assurer un suivi et une évaluation efficaces du processus des PNA.</p> <p>Les projets PAS-PNA et PNA-FVC financeront la sensibilisation et la diffusion au niveau national. Le PNA-FPMA fera de même au niveau local. Le PNA-FVC complète la sensibilisation au niveau local. La mise à jour du PNA sera effectuée par le biais d'un processus mis en œuvre au niveau national et international.</p>

Avantages nationaux et locaux

25. Les avantages du projet financé par le FPMA incluent notamment la fourniture à l'ANACIM et à la DGPPE de ressources suffisantes pour produire des données climatologiques et des scénarios de prévision climatique à l'intention des parties prenantes aux niveaux national et local. Le projet renforcera les capacités du Gouvernement sénégalais, y compris des structures gouvernementales locales telles que le COMRECC et GTC, à mener à bien le processus des PNA de manière à renforcer la résilience du pays. Le projet renforcera en particulier la résilience (i) de tous les Sénégalais grâce à une meilleure gestion de la santé et à une nouvelle gestion des risques climatiques (ii) des agriculteurs et de la production alimentaire, (iii) des infrastructures telles que les routes et les équipements publics, et (iv) de la population vivant dans les zones à risque d'inondations. Une cartographie des vulnérabilités dans chacun des 4 secteurs (santé, agriculture, infrastructures, gestion des risques d'inondation/de catastrophe) sera réalisée afin d'identifier les mesures d'adaptation et, ainsi, d'accroître la résilience. Des capacités et des équipements adéquats seront fournis pour la production de données et de scénarios en matière de prévisions climatologiques à l'intention des parties prenantes aux niveaux national et local. Au moins 1 500 personnes supplémentaires auront accès à des informations climatologiques appropriées.

26. Le projet financé par le FPMA sera également axé sur quatre secteurs (santé, infrastructures, gestion des risques de catastrophe/d'inondations, agriculture) pour l'analyse de scénarios climatiques, l'intégration des changements climatiques dans les politiques et budgets sectoriels, l'analyse de la vulnérabilité et l'identification des options d'adaptation, en étroite collaboration avec les ministères compétents, les autres parties prenantes et le COMNACC. En outre, le projet financé par le FPMA appuiera la conception de la stratégie globale des PNA, y compris la hiérarchisation des options d'adaptation. Enfin, le projet en cours assurera l'appropriation et l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les secteurs. Les bénéficiaires ciblés des activités de renforcement des capacités du projet comprendront au minimum: (i) 120 représentants au niveau national, (30 dans chacun des 4 ministères ciblés), et (ii) 80 représentants au niveau local (16 dans chacune des cinq régions ciblées).

27. Au niveau local, le projet financé par le FPMA soutiendra 5 régions (Kafrine, Saint-Louis, Matam, Kédougou et Ziguinchor), en soutenant et en renforçant les COMRECC (5 COMRECC seront soutenus pour leurs activités locales pendant la mise en œuvre du projet), afin de poursuivre l'analyse en matière de scénarios climatiques, les études de vulnérabilité et d'identifier les options d'adaptation. Le projet financé par le FPMA appuiera également l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques et budgets locaux et mènera des activités de renforcement des capacités au niveau local afin d'améliorer la coordination et l'établissement de synergies. En outre, sur la base de l'identification des options d'adaptation et des interventions prioritaires, deux projets novateurs seront financés au niveau local pour produire des enseignements qui seront intégrés aux documents sectoriels des PNA. La diffusion des enseignements tirés de l'adaptation au changement climatique et la sensibilisation seront également assurées au niveau local.

28. L'objectif final, en coordination avec les autres projets de planification de l'adaptation (PNA- pêche, PAS-PNA, PNA-FVC) ainsi que les parties prenantes nationales concernées (COMNACC, COMRECC, Ministères, collectivités locales, secteur privé, institutions de recherche et de surveillance, ONG, etc.) est de mettre en place un Plan national d'adaptation cohérent et efficace au bénéfice de la population sénégalaise.

Considérations de genre

29. Au sein de la société sénégalaise, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées constituent les groupes sociaux les plus vulnérables. Les femmes sont affectées par l'inégalité des droits, le manque de pouvoir dans la prise de décision et l'accès limité aux ressources : (i) la terre, puisqu'elles ne possèdent que 4% des terres arables du Sénégal; (ii) les ressources financières, leurs garanties financières étant insuffisantes et les banques et mutuelles leur facturant des taux d'intérêt

plus élevés; (iii) le capital productif. Cela est dû à l'organisation socio-culturelle existante et au manque d'accès à l'information, à la faible compréhension et aux procédures d'allocation des ressources. En outre, le taux d'analphabétisme, 67,9%²⁷, est plus élevé chez les femmes. En conséquence, ces groupes sociaux sont les plus touchés par la pauvreté, qui menace leur sécurité alimentaire et leurs conditions de vie. Au Sénégal, 30% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté (soit moins de 2 400 calories par jour) et la plupart d'entre eux sont des femmes et des jeunes²⁸.

30. Cependant, les femmes représentent 52% de la population sénégalaise et jouent un rôle majeur en termes de :

- (i) **Génération de revenus et génération de suppléments de revenus** grâce au maraîchage, à la pêche, à la cueillette et à la commercialisation de produits non ligneux. Dans les zones rurales, elles sont responsables de plus de 80% de la production agricole²⁹.
- (ii) **Le travail domestique** tel que la préparation des repas, le lavage de la vaisselle, le lavage du linge, le puisage d'eau.
- (iii) **Organisation sociale** dans la prise en charge des enfants et des anciens
- (iv) **Dynamique communautaire**. Dans les zones du projet, presque toutes les femmes ont été impliquées dans des associations formelles ou non formelles. Elles ont également mis en place des groupes de femmes (Groupe de Promotion Féminin) et des groupements d'intérêt économique (Groupe Économique), ainsi que des lignes de crédits renouvelables afin de promouvoir le soutien mutuel, la solidarité et le développement économique.

31. Pendant de nombreuses années, l'hypothèse a été émise que les impacts négatifs dus au changement climatique et les efforts d'atténuation et d'adaptation avaient des effets similaires sur les femmes (ou d'autres groupes vulnérables) et les hommes. Mais le changement climatique accroit les vulnérabilités préexistantes susmentionnées, sapant la capacité des femmes à y faire face. Par conséquent, il est urgent d'adopter une approche tenant compte de la problématique hommes-femmes dans l'élaboration des politiques et des programmes relatifs aux changements climatiques. En outre, les femmes ont des connaissances et des compétences importantes en matière d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques face au changement climatique, ce qui en fait des agents essentiels dans ce domaine.³⁰

32. Par conséquent, le processus de PNA en cours au Sénégal cherche à améliorer l'égalité des sexes pour l'adaptation au changement climatique, à travers l'équité entre les sexes. **L'égalité des sexes** est « le concept selon lequel tous les êtres humains, hommes et femmes, sont libres de développer leurs capacités personnelles et de faire des choix sans les limites imposées par les stéréotypes, la rigidité des rôles attribués à chaque sexe ou les préjugés. L'égalité des sexes signifie que les comportements, aspirations et besoins différents des femmes et des hommes sont pris en compte, valorisés et favorisés de manière égale. Cela ne signifie pas que les femmes et les hommes doivent être pareils, mais que leurs droits, leurs responsabilités et leurs chances ne dépendront pas du fait qu'ils soient nés homme ou femme », alors que **l'égalité des sexes** est « l'équité du traitement pour les femmes et les hommes », selon leurs besoins respectifs. Cela peut inclure un traitement égal ou différent, mais considéré comme équivalent en termes de droits, d'avantages, d'obligations et de possibilités. Dans le contexte du développement, un objectif d'égalité des sexes nécessite souvent des mesures intégrées pour compenser les désavantages historiques et sociaux des femmes »³¹.

²⁷ Gouvernement du Sénégal, (2015), *Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre (SNEEG)*, 117 p.
²⁸ Fonds Monétaire International, (2013), *Sénégal : Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté – note consultative conjointe*, n°13/195f, 13p.

²⁹ Gouvernement du Sénégal, (2015), *Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre (SNEEG)*, 117 p.
³⁰ IUCN, UNDP, GGCA, Training Manual on Gender and climate change, 262 p.
³¹ IUCN, UNDP, GGCA, Training Manual on Gender and climate change, 262 p.

capacités en matière de parité hommes-femmes et d'adaptation au changement climatique seront renforcées. Dans les Ministères sectoriels, une collaboration étroite sera instaurée entre les unités chargées de l'égalité des sexes et les services de planification afin de mieux intégrer les préoccupations liées à l'égalité des sexes. Une stratégie de communication sera conçue pour

35. Pour soutenir ces efforts, la stratégie de projet financée par le FPMA consistera à associer la DEEG à l'entité de coordination du PNA, en relation avec le COMNACC et les COMRECC, dont les

élargis.

de communautés de pêcheurs) et dans le cadre du secteur agricole seront également financés et n° 5 : Une plus grande valeur des produits de la pêche et une diversification des sources de revenus changement climatique axés sur les femmes, identifiés dans le cadre du projet PNA-pêche (projet locales et sectorielles relatives aux questions climatiques. Deux projets pilotes d'adaptation au FPMA appuiera également l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans les politiques soutien (technique et financier) aux femmes et autres groupes vulnérables. Le projet financé par le spécifiques (indicateurs sexospécifiques, planification et budgétisation) pour assurer un meilleur axes sur les décideurs et les parties prenantes concernées incluront des outils et méthodologies problématique hommes-femmes au-delà de la durée de vie du projet. Les programmes de formation gouvernementaux afin d'encourager la mise en œuvre d'initiatives tenant compte de la dans le contexte du changement climatique sera intégrée à la formation des responsables d'adaptation, ainsi que l'évaluation des besoins en capacités. La sensibilisation à l'égalité des sexes et le point de vue spécifiques des femmes et des autres groupes vulnérables seront pris en compte par le FPMA et seront affinés tout au long de la mise en œuvre du processus du PNA. Les besoins de la problématique hommes-femmes ont été mis au point pour suivre les progrès du projet financé et des avantages au sein du processus global du PNA. Des indicateurs et des objectifs tenant compte approche sexospécifique et de développement visant à garantir l'égalité des chances, des ressources des limites et des opportunités susmentionnées, le projet en cours financé par le FPMA appuie une 34. S'appuyant sur les efforts du Sénégal pour lutter contre les inégalités entre les sexes et tenant compte

préoccupations liées au genre dans les stratégies et les projets.³²

et le manque de ressources pour leur fonctionnement constituent un obstacle à l'intégration des fonctionnelles, ce qui les prive de l'expertise en la matière. Souvent, la faiblesse des COMRECC de la problématique hommes-femmes au sein des différents Ministères ne sont pas toujours plus, à ce jour, la DEEG n'est pas impliquée dans les activités du COMNACC et les unités chargées des Ministères, des administrations locales, des DREFC, du COMNACC et du COMRECC. De les activités font encore défaut. Le renforcement des capacités est donc toujours nécessaire au sein techniques, humaines et logistiques) et les outils nécessaires à son intégration dans les pratiques et sensibilisés aux questions de parité hommes-femmes, la formation, les ressources (financières, dans l'adaptation au changement climatique. Même si les agents et les institutions ont été existe diverses contraintes et faiblesses concernant l'intégration des préoccupations liées au genre développement et de lutte contre le changement climatique impulsés par les PTF. Cependant, il en compte et constitue une condition indispensable dans les grands projets et programmes de département administratif (45 au total). En outre, la problématique hommes-femmes a déjà été prise genre au sein des Ministères et la désignation de points focaux genre par les Préfets dans chaque Sénégal, la création de la DEEG et la publication de la SNEBG, par exemple, (ii) l'existence d'unités questions de genre dans le processus de PNA, y compris les accords internationaux ratifiés par le (i) l'existence d'un cadre juridique et institutionnel favorisant l'intégration transversale des terme au changement climatique. Parmi les résultats notables dans le secteur public, on peut citer des questions de genre tout au long du processus de PNA et au-delà pour une adaptation à long la Partie II). Les résultats de cette volonté politique constituent des opportunités pour l'intégration dans les accords internationaux, les politiques nationales et les arrangements institutionnels (voir 33. Le Sénégal a déjà déployé beaucoup d'efforts pour s'attaquer aux problèmes d'égalité des sexes

intégrer les préoccupations de genre dans le processus du PNA. Le processus général de PNA sera conçu pour assurer une participation effective et égale des femmes et des autres groupes vulnérables aux futurs projets et programmes d'adaptation au changement climatique et pour faciliter l'émergence d'un leadership fort des femmes (et autres groupes vulnérables) concernant la mise en œuvre du PNA. Il s'appuiera également sur des initiatives et des processus couronnés de succès au Sénégal, tels que l'institutionnalisation du genre dans le MSAS, les activités et la formation réalisées par ENDA Energie en collaboration avec la commune de Sokone et visant les femmes, la création du collège de femmes du Conseil national des communautés rurales en matière de coordination et de coopération (CNCR) en 2005, qui vise à fournir un espace de concertation permettant aux femmes d'exprimer leurs préoccupations à l'échelle locale, infranationale et nationale. Parmi les autres initiatives notables figurent le REC-Sénégal, un réseau de sensibilisation axé sur les besoins des femmes en matière de reforestation, les interventions du PADEC et de l'IED.³³

Interventions en cours dans le pays

36. Le projet en cours financé par le FPMA s'appuiera sur des projets de base pour optimiser l'efficacité du processus du PNA et les avantages pour la population. Quatre projets de base en cours ont été identifiés dans le pays, à savoir :

(i) « Appti scientifique aux processus du PNA » (PAS-PNA) au Sénégal (cofinancement de 5 253 623 dollars USD) : ce projet a pour objectif de combler le déficit de capacité scientifique en matière de mesures d'adaptation au changement climatique dans trois secteurs (agriculture, ressources en eau et zones côtières) contribuant ainsi au processus du PNA.

(ii) Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel » (P2RS, cofinancement de 4 000 000 USD) : ce projet (phase 1, 2015-2020) vise à réduire la pauvreté, à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et à accroître les revenus des populations rurales vulnérables. Le programme P2RS du Sénégal couvre six régions vulnérables et à risque : Fatik, Kédougou, Kolda, Matam, Tambacounda et Ziguinchor. Les deux projets travailleront ensemble pour assurer le renforcement des capacités du COMRECC, la diffusion des informations sur le climat au niveau local et mettre en œuvre des investissements innovants dans le domaine de l'agriculture intelligente face au climat, qui permettront d'identifier les mesures d'adaptation prioritaires dans le secteur de l'agriculture et d'en tirer les enseignements.

(iii) « Programme d'urgence pour le développement communautaire » (PUDC) géré par le PNUD, cofinancement de 2 000 000 USD) : ce projet (phase 2, 2018-2023) vise à contribuer à améliorer l'accès des ruraux aux services sociaux de base grâce à la mise en œuvre d'infrastructures socio-économiques. Il soutiendra le projet à travers son effet 2 : Améliorer la productivité agricole et le développement de l'entrepreneuriat rural et son effet 3 : Le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs locaux. Les deux projets travailleront ensemble pour faire en sorte que les effets 2 et 3 tiennent compte de l'ACC, et les enseignements tirés alimenteront à leur tour les activités du projet FPMA.

37. Le projet s'appuiera sur les réalisations du programme USAID/Comfish. Le PNA pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture a été élaboré en 2016. Il comprend une analyse des risques et de l'impact du changement climatique concernant le secteur et identifie les principales options d'adaptation.

38. De plus, le PNUD est va lancer (2018-2021) le PNA-FVC pour un budget total de 2 986 225 USD. Ce projet publiera le document de stratégie globale du PNA et sera axé sur 3 secteurs : la biodiversité, le tourisme et l'élevage.

39. Le tableau 2 donne un aperçu des différents appuis au PNA (projet USAID/Comfish, GIZ PAS-PNA, FVC / PNUD PNA) et de l'additionnalité proposée pour le projet financé par le FPMA. Les quatre projets sont complémentaires et adoptent une approche globale visant à garantir des

³³ Doucouré B., (2017), Stratégie pour l'intégration de la dimension genre dans document de projet du Plan National d'Adaptation du Sénégal, 45 p.

synergies pour un impact plus important. Les tableaux des annexes « K » fournissent des détails sur la complémentarité concernant (i) les informations et les capacités relatives au climat, et (ii) l'intégration de l'ACC et des questions de parité des sexes aux politiques et au budget.

40. Le projet contribuera au plus haut niveau aux priorités nationales définies dans le Plan Sénégal Emergent (PSE, 2014-2035) et le plan d'action prioritaire quinquennal (PAP, 2019-2023) qui lui est associé. Il identifie l'adaptation comme « un nouveau défi majeur, notamment les inondations, l'érosion côtière et la salinisation des terres ». Il ajoute que « des solutions durables doivent être trouvées afin de permettre aux populations de développer une culture préventive et adaptative au changement climatique ». En soutenant directement la planification de l'adaptation, le projet apportera des solutions pour relever le défi identifié dans le PSE. Le projet est également conforme au Programme d'action national pour l'adaptation (PNA) du Sénégal. Le processus de PNA s'appuiera sur les réalisations et les enseignements tirés du PNA. Cela inclut les dispositions institutionnelles et les capacités qui ont été renforcées, les efforts de sensibilisation et les évaluations qui ont été entreprises. En outre, le PNA (2006) a identifié le développement de l'agroforesterie comme le premier axe d'action prioritaire, qui sera d'avantage soutenu par le développement du PNA Agriculture ainsi que par la mise en œuvre du projet innovant, qui sera un facteur clé de l'adaptation du secteur agricole au changement climatique. Les Contributions prévues déterminées au niveau national (INDC, 2015), qui seront bientôt remplacées par les contributions déterminées au niveau national (les NDC seront validées d'ici la fin de l'année 2018), constituent également un élément constitutif de ce projet, car elles ont permis d'identifier les secteurs prioritaires en termes d'adaptation, comme indiqué dans le PSE. Ces secteurs d'adaptation prioritaires ont été choisis comme base du processus de PNA relativement à l'approche coordonnée à adopter entre le projet PNA-pêcheries, le PAS-PNA, le PNA-FVC et le projet financé par le FPMMA.

41. Le processus de PNA s'appuiera également sur les cadres politiques nationaux pertinents suivants³⁴ : (i) le programme d'investissement triennal (PTIP, 2017-2019), (ii) la Troisième communication nationale pour l'UNFCCC (2015), (iii) le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (phase 1 du PRACAS, 2014-2017; phase 2, 2018-2022), et (iv) le Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau au Sénégal (phase 2 du PAGIRE, 2014-2021).

42. L'UGP établira également des synergies avec d'autres projets financés par le FPMMA :

- Le projet « Intégration de la résilience au changement climatique dans la production agro pastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables par le biais de l'approche d'écoles de terrain d'agriculteurs », actuellement exécuté par la FAO et visant à (i) faciliter l'utilisation des informations agro-climatiques et l'adoption de l'adaptation au changement climatique par les producteurs agro-forestiers-pastoraux et (ii) améliorer la capacité du secteur agro-forestier-pastoral à faire face au changement climatique en intégrant des stratégies d'adaptation des programmes et des projets de développement agro-forestiers-pastoraux au changement climatique.
- Le projet « Renforcement de la gestion des terres et des écosystèmes dans des conditions de changement climatique dans les régions des Niayes et de la Casamance », cofinancé par le Gouvernement sénégalais et le PNUD, vise à créer un environnement propice à des mesures d'adaptation fondées sur la gestion des écosystèmes à travers (i) les prévisions climatiques et la diffusion d'informations climatiques, (ii) le renforcement des capacités, (iii) une meilleure évaluation des risques climatiques, (iv) le pilotage et l'adoption de techniques d'adaptation.
- Le projet intitulé « Promotion de financements innovants et de l'adaptation communautaire dans les communes entourant les réserves naturelles communautaires (Ferio, Niokolo Koba, Bas Delta du fleuve Sénégal et Delta du Saloum) », cofinancé par le gouvernement du

³⁴ PNUD, Processus du plan national d'adaptation au Sénégal, rapport d'évaluation et recommandations pour faire avancer le processus de PNA au Sénégal, 65 p.

Sénégal, le PNUD et l'ANACIM, créera des mécanismes innovants afin de financer des actions d'adaptation au niveau local (résultat 1) et investira dans les mesures d'adaptation et soutiendra l'adoption de pratiques de résilience par les communautés vulnérables (résultat 2). Le projet intitulé «Projet d'adaptation au changement climatique dans les domaines de la gestion des bassins versants et de la rétention d'eau», mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et le FIDA, vise à accroître la résilience des systèmes de production agricole et des chaînes de valeur associées aux impacts du climat sur le secteur de l'eau, assurant l'approvisionnement et la disponibilité de l'eau à usage agricole dans un scénario de rareté croissante de la pénurie d'eau induite par le changement climatique.

43. En outre, le projet financé par le FPMMA collaborera avec des projets régionaux, tels que le projet Alliance mondiale contre le changement climatique plus, afin de diffuser les enseignements tirés, identifier et participer également, le cas échéant, aux réseaux scientifiques, fondés sur les politiques et/ou tous les autres réseaux qui peuvent être utiles à la mise en œuvre du projet grâce aux enseignements tirés.

RÉSULTATS ET PARTENARIATS

i. Résultats attendus

L'objectif général du projet est de renforcer la capacité des Ministères sectoriels et des administrations locales à mieux évaluer les implications du changement climatique et à adapter les politiques et les budgets existants en matière d'intégration des risques et de mesures d'adaptation aux changements climatiques à moyen et long terme. Ainsi, le projet contribuera à la construction du Plan national d'adaptation du Sénégal (PNA) au changement climatique, qui sera la feuille de route nationale pour encadrer les politiques et projets en matière de changement climatique relativement à la mise en œuvre de la contribution nationale déterminée (CND). L'objectif susmentionné sera atteint grâce à deux résultats intégrés et complémentaires présentés en détail ci-dessous.

Composante 1 : Comblé les lacunes et les faiblesses en capacités dans la mise en œuvre du processus des PNA

Résultat 1 : Capacités des centres de surveillance du climat et des décideurs améliorées afin de mieux utiliser les informations climatiques disponibles pour planifier des stratégies d'adaptation

Montants du cofinancement pour le Résultat 1 : 5 253 623 USD
Subvention demandée pour le projet financé par le FPMMA: 1 875 000 USD
Sans intervention du FPMMA (ligne de base):

44. Réduire la vulnérabilité du Sénégal au changement climatique, l'un des principaux obstacles identifiés étant la connaissance et la compréhension des défis actuels et futurs résultant du changement climatique, parmi des centres de surveillance du climat et de l'hydrologie, des centres de recherche et les décideurs.

45. Bien que la DGPRE et l'ANACIM gèrent déjà un réseau de production de données, la production de données brutes reste insuffisante en termes de couverture du territoire et de paramètres surveillés. Les données manquantes pour répondre aux besoins sectoriels incluent la surveillance précise de la pluie, de l'humidité, de la température de surface, des phénomènes climatiques extrêmes et des indices de qualité du vent et de l'air. De plus, l'ANACIM et la DGPRE luttent contre le manque de matériel adéquat et harmonisé pour lequel ils ne disposent d'aucun plan de suivi et d'amélioration, ainsi que de ressources financières et humaines adéquates. Le stockage des données est également un grand défi. L'Annexe H, «Rapport d'évaluation clé de l'expert en climat», contient de plus amples informations sur les capacités de production de données.

46. En outre, le CSE, des centres de recherche tels que ISRA, LPAO, ainsi que l'ANACIM et la DGPRE, manquent de ressources pour fournir aux utilisateurs des projections climatiques et des modèles d'impact qui incluraient des données climatiques mais également des données biophysiques, environnementales et socio-économiques précises pour décloisonner et proposer des scénarios de résolution plus fine, afin de mieux prévoir les impacts du changement climatique.

47. À ce jour, des efforts ont été déployés pour partager les données météorologiques et les prévisions climatiques, mais ils sont encore limités. Le système d'alerte rapide pour les prévisions météorologiques mis en œuvre au niveau national par la FAO et l'IED, conjointement avec l'ANACIM, est une initiative remarquable. Un autre SAP a été développé dans le cadre du projet de PNA-pêche. Les utilisateurs et les autres décideurs (y compris la DEEC, le COMNACC et le COMRECC) doivent avoir accès aux modèles de projection et d'impact en matière de climat afin d'affiner leurs stratégies d'adaptation au changement climatique et d'aider les groupes et secteurs vulnérables.

48. Les utilisateurs et les décideurs (y compris la DEEC, le COMNACC et les COMRECC) doivent encore mieux comprendre les tendances climatiques futures et leurs impacts, en sachant comment s'appuyer sur les données et les modèles afin de définir les stratégies d'adaptation au changement climatique. À cet égard, la DEEC doit établir une base de données englobant toutes les informations relatives à l'adaptation climatique concernant le processus de surveillance.

49. Une matrice SWOT résumant les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces en matière de manque d'informations et de capacités de formation dans la mise en œuvre du processus PNA est disponible dans le tableau 32 de l'annexe J.

Avec intervention du FPMa (alternative d'adaptation):

50. Dans le cadre du projet financé par le FPMa, la capacité de production de données sera renforcée afin d'obtenir une couverture territoriale plus fine à long terme, englobant des paramètres climatiques supplémentaires. L'efficacité de l'utilisation de modèles régionalisés et de modèles d'impact, en matière de projection climatique et de mise en place d'une base de données collaborative (climatique, biophysique, environnementale et socio-économique) pour le partage de données permettant d'achever la conception et l'évolution des modèles d'impact, sera accrue. Des informations et des projections climatiques compréhensibles seront produites et diffusées, en coordination avec le projet PNA-FVC. Des plates-formes locales en matière d'ACC seront créées et diffusées. En outre, les capacités des décideurs seront renforcées pour aborder l'adaptation au changement climatique en même temps que pour les préoccupations d'égalité des sexes. Enfin, le processus d'analyse de scénario climatique, d'études de vulnérabilité et d'identification des options d'adaptation est pris en charge.

51. Une des principales valeurs ajoutées du projet financé par le FPMa sera d'associer le niveau local au processus du PNA. Cinq zones ont été sélectionnées lors du PPG: Kaffrine, Saint-Louis, Matam, Kédougou, Ziguinchor.

Extrait 1.1: 6 stations météorologiques dotées de capacités de stockage de données installées et ont produit des données meilleures qui alimentent les modèles régionalisés et ont produit des cartes de risques climatiques pour la modélisation et la cartographie des risques liés au climat.

52. Dans le cadre de cet extrait, les ressources du FPMa serviront à l'amélioration de la production, l'utilisation et la diffusion d'informations agronométo-météorologiques. L'ANACIM, la DGPRE, le CSE, le LPAO-SF/UCAD et l'ISRA participeront aux activités de mise en œuvre.

53. Pour améliorer la couverture géospatiale du réseau de surveillance national au Sénégal, les stations météorologiques et le système de surveillance des eaux existants doivent être améliorés: (i) en

complétant le réseau avec l'acquisition d'une station supplémentaire comprenant au moins 3 stations météorologiques et 3 systèmes de surveillance des eaux de surface, et (ii) la modernisation des stations automatiques existantes afin de collecter les données sur la pluviométrie, la température, l'hygrométrie et sur le vent, ainsi que trois systèmes de surveillance des eaux de surface.

54. Avant d'installer les stations météorologiques, l'unité de gestion du projet préparera un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) afin de garantir que les mesures de protection sont bien prises en compte et d'éviter tout risque évoqué dans le SESP (annexe F). Un soin particulier sera apporté pour éviter toute expulsion forcée au cas où de nouveaux sites seraient identifiés pour l'installation des stations.

55. En installant les stations météorologiques et hydrologiques, le projet augmentera la précision et la qualité de la couverture géospatiale du réseau de surveillance national. Cet équipement fournira également les données nécessaires pour préparer les Ministères et les collectivités locales à élaborer des stratégies et des plans d'adaptation. L'ANACIM et la DGPRE seront responsables de l'exploitation et de la maintenance des nouvelles stations et des stations modernisées dans le cadre de leurs responsabilités hiérarchiques régulières. En outre, le projet financera une étude destinée à aider l'ANACIM et la DGPRE à mieux entretenir les équipements acquis pendant et après la clôture du projet (y compris la définition de mécanismes financiers permettant de financer la maintenance). Cela inclura des possibilités de création de revenus avec les informations climatiques, et des discussions de haut niveau entre le Gos et les agences spécialisées (ANACIM, DGPRE, LPAO, CSE, etc.) pour développer des services climatologiques au Sénégal.

56. Le Sénégal doit également développer des modèles climatiques, des modèles d'impact et une cartographie des risques climatiques plus précis afin de fournir des informations spécifiques aux décideurs et permettre aux Ministères et aux autorités locales de développer des stratégies spécifiques et de prendre des mesures adaptées localement. Il est nécessaire de développer des modèles statistiques de réduction d'échelle associées aux données observées afin de corriger les biais des modèles. À cet égard, le FPMa financera deux programmes de recherche appliquée associant l'ANACIM, le CSE, le LPAO-SF/UCAD, l'ISRA et un centre de recherche international avec pour objectif général de disposer de modèles régionalisés couplés à des modèles d'impact.

57. Enfin, les centres de surveillance (ANACIM, DGPRE), les centres de recherche (LPAO-SF/UCAD, CSE, ISRA, etc.) et les institutions appropriées (DEEC, DPC, DARZI, DLM : direction Lutte contre la maladie) doivent avoir un meilleur accès aux données des stations de surveillance du climat et des eaux, des modèles et scénarios et des modèles d'impacts. La disponibilité et l'échange d'informations (grâce à une meilleure coopération entre les institutions impliquées dans la collecte, l'utilisation et l'analyse des données) doivent être améliorés. Le FPMa soutiendra, en collaboration avec le projet FVC, la création d'une base de données concernant toutes les informations climatiques disponibles (données observées des stations de surveillance du climat et de l'eau, données des modèles et scénarios et données des modèles d'impact). Des données différenciées par sexe seront utilisées dans la mesure du possible. Le projet encouragera également la mise à disposition de cette base de données et encouragera les synergies entre les institutions chargées de générer et d'utiliser les données. L'activité inclura l'acquisition de matériel informatique, de logiciels, de capacité de stockage de données, etc.).

58. Par conséquent, cet extrait sera atteint avec 3 activités comme suit :

Activité 1.1.1 : réaliser un CGES
Activité 1.1.2 : Acquisition d'équipements et de matériel pour améliorer les informations climatologiques
Activité 1.1.2 : Financement de deux programmes de recherche visant à améliorer les modèles régionalisés et les modèles d'impact concernant les projections climatiques

Activité 1.1.3: Mise en place d'infrastructures techniques pour un meilleur accès aux informations climatologiques

Extrait 1.2: Un système opérationnel de coordination et de diffusion des informations sur les risques climatiques est mis au point et géré par le COMRECC et le CTP.

59. Dans le cadre de cet extrait, les ressources du FPMA aideront les décideurs aux niveaux national et local à mieux utiliser les informations climatiques produites dans l'extrait 1.1. (en particulier la cartographie des risques climatiques). Le projet financé par le FPMA financera la production d'informations sur le climat présentées sous un format régulier (cartes JPEG, fichiers Excel, etc.). L'objectif est de disposer d'informations sur le climat compréhensibles et utilisables par les décideurs au niveau central et local. Une analyse préliminaire sera menée sur (i) les besoins des groupes cibles en matière de produits et services météorologiques dans les 4 secteurs ciblés (agriculture, gestion des risques de catastrophe, infrastructures, santé), et (ii) les besoins du secteur privé et l'acquisition de produits et services météorologiques. Ces informations sur le climat seront diffusées dans des lettres d'information, des programmes de radio et de télévision, un guide, etc. Le projet financé par le FPMA travaillera également en étroite collaboration avec le projet financé par le Fonds Vert pour le Climat, car l'un de ses résultats consiste à créer une base de données en ligne (portail Web) en matière d'information sur le climat.

60. En outre, les capacités des Ministères et des parties prenantes locales à interpréter les informations sur le climat doivent être renforcées. Le COMRECC et le GTP recevront un appui afin de devenir des plates-formes locales efficaces d'ACC. À la fin du projet, ils doivent (i) fédérer les parties prenantes impliquées dans l'ACC au niveau local, (ii) partager les informations tirées du processus et des observations sur le terrain concernant le PNA, (iii) animer et promouvoir les questions relatives à l'ACC au niveau local. Le projet financé par le FPMA soutiendra 5 COMRECC et le GTP à Kaffrine, Saint Louis, Matam, Kédougou et Ziguinchor, afin de faire fonctionner cinq plates-formes locales fonctionnelles sur l'ACC. Ces plates-formes locales rassemblent toutes les parties prenantes impliquées dans l'adaptation au changement climatique au niveau local: la DRECC, l'ARD, les coordinateurs de projets en matière d'ACC, les organisations d'agriculteurs, etc. Elles seront animées par le COMRECC ou le GTP avec le soutien de l'IED Afrique. Les plates-formes soutiendront (i) la diffusion d'informations sur le climat auprès des utilisateurs locaux, (ii) l'échange de bonnes pratiques en matière d'ACC, (iii) la communication entre les différentes parties prenantes, (iv) les liens avec le niveau central/le COMNACC. Les plates-formes seront créées sur la base de l'expérience réussie de la plate-forme de Kaffrine, animée par l'IED Afrique et financée par le DFID depuis plusieurs années.

61. Les activités suivantes contribueront à l'atteinte de l'extrait 1.2:

Activité 1.2.1: Produire et diffuser des informations sur le climat pour les décideurs

Activité 1.2.2: Renforcer les capacités du COMRECC et du GTC afin qu'elles deviennent des plates-formes locales efficaces en matière d'ACC et soutiennent l'interprétation des informations disponibles sur le climat

Extrait 1.3: Un programme de renforcement de capacités en matière de gestion des risques climatiques est mis en œuvre au profit de 200 décideurs

62. Une évaluation préliminaire des besoins en capacité a été réalisée au cours de la réunion du groupe de travail-PCG et est présentée dans les annexes G, H et I du présent document. Au titre de ce résultat, l'évaluation sera révisée et complétée conformément à la méthodologie SNAP (Stocktaking National Adaptation Planning) développée par la GIZ.

63. Sur la base de l'évaluation, des programmes de formation sur les effets/impacts des modifications des variables climatiques sur les secteurs et les régions seront développés pour le personnel technique des administrations gouvernementales nationales concernées – en particulier des 4

secteurs cibles – et des autorités gouvernementales décentralisées, à travers les plates-formes locales d'ACC. Les formations comprendront une prise en compte des considérations sexospécifiques dans les effets et impacts du changement climatique. Au moins six modules de formation seront développés sur les aspects suivants :

- Introduction au changement climatique : tendance actuelle du climat et de sa variabilité, prévisions du changement climatique au Sénégal, avec les spécificités régionales, risques climatiques en résultant, effets du changement climatique sur les secteurs clés et réflexions sur les niveaux de vulnérabilité de ces secteurs, etc.
- Evaluation des risques et de la vulnérabilité liés au climat (y compris la formation sur des modèles sectoriels spécifiques);
- Options d'adaptation, mesures et technologies identifiées selon une approche pluridisciplinaire et écosystémique concernant les régions ;
- Evaluation économique et hiérarchisation des options d'adaptation ;
- Processus d'intégration de la dimension du changement climatique dans les plans de développement locaux, sectoriels et nationaux et leurs budgets;
- MRV concernant la mise en œuvre du processus PNA.

64. Pour réaliser cet extrait, le MEDD/la DEFC coordonnera la définition du programme de formation et supervisera l'organisation logistique en collaboration avec le COMNACC et le COMRECC. Une attention particulière sera accordée aux synergies avec les projets PAS-PNA et FVC-PNA. Pour un contrôle global de la qualité, un partenariat sera signé avec l'UCAD, l'université disposant déjà de certains outils de formation spécifiques pouvant être développés et utilisés pour la formation des ministères concernés.

65. Enfin, un atelier national réunissant au moins 30 représentants des directions générales et des directions sectorielles des ministères concernés sera organisé, ainsi que des ateliers de deux jours pour 5 zones (Kaffrine / Fatik, Saint-Louis, Matam, Kédougou, Ziguinchor).

66. Les activités suivantes contribueront à atteindre l'extrait 1.3 :
 Activité 1.3.1: Examiner et mener à bien l'évaluation des besoins en capacités en matière d'ACC
 Activité 1.3.2: Développer des programmes de formation appropriés
 Activité 1.3.3: Organiser des programmes de formation aux niveaux national et local

Extrait 1.4: Des études de vulnérabilité dont 4 sectorielles et 5 régionales ont été réalisées et des options d'adaptation identifiées pour faire face aux vulnérabilités définies en priorité.

67. Dans le cadre de cet extrait, des études de vulnérabilité seront réalisées pour 3 secteurs (Santé, infrastructures et gestion de catastrophes/d'inondations) et pour 5 zones (Kaffrine, Saint-Louis, Matam, Kédougou, Ziguinchor). Une attention particulière sera accordée aux préoccupations en matière d'égalité des sexes et à la mise en œuvre d'une approche participative. Les options d'adaptation seront identifiées et hiérarchisées par le biais d'ateliers participatifs concernant les secteurs de la santé, des infrastructures, de la gestion des risques de catastrophes/inondations et du secteur agricole (pour ce secteur, l'étude de la vulnérabilité sera réalisée par le projet PAS-PNA).

68. Les ressources du PMA serviront également à appuyer le processus national dirigé par le MEDD/DEFC en collaboration avec le COMNACC, le COMRECC et la communauté scientifique sénégalaise, dans le but de hiérarchiser les options d'adaptation avec les parties prenantes concernées dans les secteurs et les zones cibles.

69. Pour réaliser cet extrait, le projet travaillera en étroite collaboration avec les projets PAS-PNA et FVC-PNA. En particulier, l'équipe du projet travaillera avec l'équipe du PAS-PNA à l'élaboration d'un cadre harmonisé concernant la réalisation d'études de vulnérabilité, comme indiqué ci-après.

72. La mise en œuvre d'une stratégie efficace d'adaptation au changement climatique, tenant compte des spécificités et d'une vulnérabilité différenciée, nécessite l'intégration de ces objectifs dans les politiques et les budgets sectoriels et locaux. À ce jour, le cadre de coordination national, représenté par le COMNACC, n'inclut pas de directives claires pour les niveaux national et décentralisé, ni les politiques intersectorielles et ne peut assurer son rôle centralisateur. Par conséquent, le COMNACC et la DEEC/DCC manquent d'informations sur le climat, de ressources techniques et financières. En outre, malgré les efforts sectoriels, l'adaptation au changement

Sans intervention du FPMA (ligne de base):

Subvention demandée concernant le projet financé par le FPMA: 900 000 USD
 Montants de cofinancement concernant le résultat 1: 6 000 000 USD

Extrant 2: Donner la priorité et intégrer les budgets d'adaptation et les budgets connexes dans les instruments nationaux et sous-nationaux de développement et de planification sectorielle

Composante 2: Adaptation des politiques en matière de résilience à long terme

Activité 1.4.2: Définir et hiérarchiser les options d'adaptation

71. Les activités suivantes contribueront à réaliser l'extrait 1.4:
 Activité 1.4.1: Mener une évaluation approfondie de la vulnérabilité en ciblant 3 secteurs (Santé, infrastructures, gestion des risques de catastrophes/d'inondations) et 5 zones (Kaffrine, Saint-Louis, Matam, Kédougou, Ziguinchor)

- Les 10 secteurs prioritaires définis par le MEDD/DEEC seront couverts par les 3 projets en cours et le PNA-pêcherie. Au cours du PPG, le plan de travail suivant a été convenu :
- Le projet PAS-PNA couvrira 3 secteurs (ressources en eau, agriculture, zones côtières) sans analyse de scénarios climatiques
- Le projet FVC-PNA couvrira 3 secteurs (élevage, biodiversité, tourisme). Il complètera également le processus (identification des options d'adaptation) concernant les secteurs des ressources en eau et des zones côtières.
- L'étude de vulnérabilité du secteur de la pêche a déjà été réalisée par le projet USAID Comfish.
- Le projet FPMA-PNA couvrira trois secteurs (santé, infrastructures et gestion des risques de catastrophes/d'inondations). Il complètera également le processus (identification des options d'adaptation) concernant le secteur agricole.

Un cadre harmonisé en matière de développement d'études de vulnérabilité

Plusieurs études de vulnérabilité sont prévues ou en cours de développement. Cependant, il n'existe pas encore de méthodologie commune, ce qui exclut toute comparaison entre elles. Ainsi, dans le cadre de cette activité, un cadre harmonisé sera mis au point pour mener les études de vulnérabilité sectorielles en collaboration avec les projets PAS-PNA et FVC-PNA. Pour mener une étude de vulnérabilité, les éléments suivants sont pris en compte :

- Définition de scénarios:
 - Description du contexte
 - Identification des facteurs de changement
 - Définition de scénario
- Analyse des effets du changement climatique sur les facteurs de changement et les impacts socio-économiques
- Risques liés aux impacts du changement climatique
- Analyse de projection
- Évaluation économique: comparaison des impacts économiques avec et sans adaptation

Le résultat de cette activité sera un cadre et des directives pour développer des études de vulnérabilité au Sénégal. Ils seront réalisés sous la responsabilité de la DEEC

73. Au niveau décentralisé, les COMRECC manquent de ressources techniques, humaines et financières pour assurer leur rôle de coordination et d'appui aux projets locaux et aux parties prenantes. Il existe également un manque d'intégration de l'adaptation au changement climatique et des préoccupations en matière d'égalité des sexes dans le plan de développement local (PDL). En effet, les budgets consacrés à l'adaptation au changement climatique ne sont clairement définis à aucun niveau. De plus amples détails sont fournis dans la partie II) Défis en matière de développement, iv) les solutions à long terme et les obstacles à surmonter.

74. Une matrice SWOT résumant les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui présentent sur l'intégration de l'adaptation au changement climatique et les préoccupations en matière d'égalité des sexes dans les politiques et les budgets est disponible dans le tableau 33 de l'annexe J.

Avec intervention du Fonds en faveur des PMA (alternative d'adaptation):

75. Pour réduire la vulnérabilité du Sénégal au changement climatique, il est nécessaire d'intégrer davantage les questions d'adaptation et les questions d'égalité des sexes dans les plans de développement nationaux et sous-nationaux, les budgets et les programmes sectoriels, ainsi que le renforcement de la coordination. Ce processus contribuera également à faire en sorte que le PSE comprenne pleinement les risques et les opportunités liés au climat en matière de réduction de la pauvreté et de renforcement du développement durable.

76. Le projet financé par le FPMA appuiera le processus d'intégration de l'adaptation au changement climatique et des questions liées à l'égalité des sexes dans 5 plans de développement local (PDL) et quatre politiques sectorielles (LPSP), ainsi que dans les budgets correspondants. Le projet renforcera également les capacités techniques des COMRECC à soutenir les projets d'adaptation locaux. Un projet prioritaire innovant identifié dans le cadre du PNA-pêche sera financé afin de tirer les enseignements du processus du PNA. À la suite de l'élaboration du PNA-Agriculture, un autre projet prioritaire sera financé pour tester des activités innovantes sur le terrain, en vue d'une extension ultérieure dans le cadre du processus du PNA. Ces projets concrets cibleront spécifiquement les femmes. En outre, une analyse des lacunes et une feuille de route visant à améliorer l'attraction d'investissements climatiques intelligents seront réalisées. Conjointement avec le PNA-FVC et toutes les parties prenantes concernées, le document de PNA est élaboré à travers un processus participatif et de capitalisation et englobe la stratégie du Sénégal en matière d'adaptation au changement climatique.

77. Au début du projet, 4 conventions de partenariat seront signées entre le Ministère de l'Environnement et les Ministères de la Santé, des Infrastructures, de la gestion des risques de catastrophes/d'inondations et de l'Agriculture afin d'assurer leur pleine appropriation.

Extrant 2.1: 10 plans et budgets de développement communaux ont été révisés pour intégrer les préoccupations en matière d'adaptation et d'égalité des sexes.

78. Dans le cadre de cet extrant, le projet financé par le FPMA s'appuiera sur les initiatives existantes (PNA-pêche, PAS-PNA, PNA-FVC) et organisera plusieurs ateliers et formations réunissant les acteurs sectoriels, les acteurs locaux et d'autres acteurs pour faciliter l'intégration des aspects du changement climatique et du genre dans les lettres de politique sectorielle de 4 Ministères (Agriculture, Renouveau urbain et mode de vie, Santé et Infrastructures). Le projet utilisera la même méthodologie que le PAS-PNA pour assurer l'intégration et la mise en œuvre de l'adaptation au changement climatique dans les politiques et les budgets pertinents. Le dossier de formation peut être téléchargé à l'adresse suivante: www.oecd.org/dac/environnement/climatechange.³⁵

³⁵ Hahn M., Fröde A., Le "Climate Proofing" pour le développement S'adapter au changement climatique - réduire les risques, (2011), GIZ, 38 p.

79. Le projet financé par le FPMA appuiera également sur l'initiative existante lancée à Kafrine par l'IED Afrique et organisera plusieurs ateliers et formations réunissant des parties prenantes institutionnelles locales et d'autres parties prenantes afin de faciliter l'intégration des aspects liés aux changements climatiques et à l'égalité des sexes dans les plans et budgets de développement local pour au moins 10 communes des 5 zones cibles (Kafrine, Saint Louis, Matam, Kédougou et Ziguinchor). Le processus reposera sur le soutien des COMRECC.

Activité 2.1.1: Réviser les plans sectoriels afin d'intégrer la dimension du changement climatique
 Activité 2.1.2: Intégrer l'adaptation au changement climatique et la prise en compte du genre dans le PDC et les budgets associés

Extrait 2.2: Des plans nationaux d'adaptation sont élaborés pour les secteurs de l'agriculture, de la santé, des infrastructures et de la gestion des catastrophes

80. Dans le cadre de cet extrait, le projet financé par le FPMA financera l'élaboration de 4 documents sectoriels du PNA fondés sur l'extrait 1.4 concernant les secteurs suivants: Santé, Infrastructures, Gestion des risques de catastrophe/d'inondations et Agriculture. Ces documents serviront de base à l'élaboration d'initiatives, de politiques et de budgets intersectoriels, nationaux et décentralisés concernant les changements climatiques au Sénégal.

81. En outre, le projet financé par le FPMA soutiendra les COMRECC des 5 zones cibles (Kafrine, Saint-Louis, Matam, Kédougou et Ziguinchor) dans la mise en œuvre d'une stratégie locale d'appui aux parties prenantes et d'une stratégie de communication et de formation. Enfin, étant donné que les COMRECC aura le leadership pour animer les plates-formes en matière d'ACC, leurs capacités seront renforcées pour leur permettre de coordonner les actions et de canaliser les informations entre les niveaux national et décentralisé, y compris la diffusion des connaissances locales, ainsi que le soutien aux porteurs de projets locaux avec un accent particulier sur les dimensions de genre.

Activité 2.2.1: Produire les 4 documents sectoriels du PNA pour le Sénégal
 Activité 2.2.2: Développer une stratégie de communication et de formation
 Activité 2.2.3: Renforcer le rôle de coordination des COMRECC dans les communes cibles

Extrait 2.3: Les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces priorités concernant les secteurs de l'agriculture et de la pêche sont mobilisées

82. Dans le cadre de cet extrait, deux projets innovants, identifiés par un appel à propositions, tenant compte des considérations de parité hommes-femmes, seront mis en œuvre dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture. Les projets sélectionnés seront pleinement alignés sur les priorités identifiées dans les PNA concernant les deux secteurs. Les interventions au titre de cet extrait seront coordonnées par le MEDD, le MPEM (Ministère de la Pêche) et le Ministère de l'Agriculture. En fournissant des expériences testées, ces deux projets ouvriront la voie à une extension et à une reproduction plus poussées des options d'adaptation prioritaires.

83. Le plan national d'adaptation du secteur de la pêche a été élaboré en 2016. Des mesures d'adaptation ont été identifiées et hiérarchisées, et une feuille-de-route a été produite. Les activités-clés énoncées dans le PNA comprennent: le développement de l'aquaculture, une meilleure valorisation des produits de la pêche et la diversification des sources de revenus des communautés de pêcheurs, l'amélioration de la sécurité des communautés de pêcheurs, etc.

84. Dans le secteur de l'agriculture, les activités prioritaires identifiées dans les documents de référence tels que les communications nationales ou les PNA incluent: une gestion améliorée des ressources en eau pour l'agriculture, une gestion améliorée des bassins versants, la promotion des

technologies de gestion durable des terres (GDT), la promotion de l'assurance agricole et détail ou l'introduction de cultures adaptées. Les interventions prioritaires seront définies plus en détail aux extraits 1.4 et 2.2 et guideront la sélection des interventions financées.

85. Enfin, le processus de suivi et évaluation conçu dans l'extrait 2.4 soutiendra la collecte et l'utilisation efficaces des résultats et des enseignements tirés des deux projets. Cela éclairera le processus de PNA au Sénégal et encouragera la multiplication et la reproduction des interventions mises en œuvre.

Activité 2.3.1: Lancer un appel à propositions et sélectionner deux projets pilotes alignés sur les priorités identifiées dans le PNA pêche et le PNA agriculture
 Activité 2.3.2: Financer les mesures d'adaptation innovantes sélectionnées
 Activité 2.3.3: Intégrer l'expérience et la connaissance des mesures d'adaptation innovantes dans le PNA

Extrait 2.4: Cadre de suivi, d'évaluation et de communication efficace conçu et mis en œuvre

86. Le projet financé par le PMA s'appuiera sur les PAS-PNA et le PNA-FVC pour apporter un soutien au COMNACC et à la DEEC/DCC pour la mise en œuvre d'une feuille de route aux fins (i) d'une coordination renforcée en matière d'adaptation au changement climatique, (ii) d'un suivi et d'une évaluation continus processus de PNA, et (iii) de mettre à jour les mécanismes concernant le processus de PNA. Les travaux entrepris permettront d'identifier des mesures et des indicateurs qualitatifs et quantitatifs partagés et harmonisés afin de remédier aux inefficacités et de refléter les enseignements tirés de la mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation au changement climatique. Cela garantira également l'alignement sur les processus de planification en cours dans le pays et le moyen de communication permettant de partager les résultats du processus de PNA. Des partenariats seront développés avec des projets régionaux tels que PAS-PNA et GBOP+ en Afrique de l'Ouest afin de partager un public plus large et d'informer les processus de PNA dans d'autres pays, dans le but de partager les enseignements tirés avec un public plus large en Afrique de l'Ouest.

Activité 2.4.1: Mettre en œuvre un ensemble de méthodes de suivi et d'évaluation et assurer la coordination concernant les acteurs institutionnels
 Activité 2.4.2: Informer les parties prenantes nationales (y compris le secteur privé) et les pays et institutions d'Afrique de l'Ouest (y compris la CEDEAO/le CILSS) des progrès du processus de PNA.

87. Conformément aux exigences standard du PNUD, le Responsable de projet surveillera les risques tous les trimestres et rendra compte de l'état des risques au Bureau de pays du PNUD. Le Bureau de pays du PNUD enregistrera les progrès dans le journal des risques ATLAS du PNUD. Les risques seront signalés comme critiques lorsque l'impact et la probabilité sont élevés (c'est-à-dire lorsque l'impact est évalué à 5 et lorsque l'impact est évalué à 4 et que la probabilité est évaluée à 3 ou plus). Les réponses de la direction aux risques critiques seront également rapportées au FEM dans le rapport d'évaluation annuel.

Risques du projet					
Description	Type	Impact et Probabilité	Mesures d'atténuation	Propriétaire	Etat
Mécanismes de coordination et faibles duplication des efforts avec les	Politique et organisationnel	Probabilité = 1 Impact = 3	Pendant le PPG, l'alignement des 3 projets en cours a été réalisé. Le projet fonctionnera donc en synergie avec les projets PAS-PNA et PNA-FVC.	PMU	Réducteur

processus en cours			L'UGP communiquera beaucoup avec les partenaires, collaborera étroitement avec eux et échangera des informations tout au long de la mise en œuvre du projet. Des séances de partage seront régulièrement organisées.				
Manque de coordination entre les ministères sectoriels et les gouvernements locaux	Politique et stratégique	Politique et	Un atelier de consensus sera organisé, réunissant différents ministères sectoriels et les autorités locales, dans le but d'harmoniser les mesures d'adaptation au changement climatique et de créer une synergie entre leurs stratégies.	Impact = 2	Probabilité = 2		Réducteur
Manque d'implication des ministères sectoriels et des gouvernements locaux	Politique et opérationnel	Politique et	Le projet renforcera les capacités des ministères sectoriels et des administrations locales. Si la participation limitée des ministères et des gouvernements locaux, le président du conseil d'administration du projet interviendra et mettra en œuvre des mesures correctives. Plusieurs accords de partenariat seront établis au début du projet.	Impact = 3	Probabilité = 2		Réducteur
Manque de participation des plates-formes locales d'ACC en raison d'une mauvaise compréhension des questions relatives aux changements climatiques	Opérationnel	Opérationnel	Des plates-formes locales en matière d'ACC seront établies sur la base des bonnes pratiques expérimentées à Kaffrine. Le groupe cible sera sensibilisé et informé lors d'ateliers de renforcement des capacités. Des consultations auprès de plusieurs intervenants seront menées. Des actions complémentaires de renforcement des capacités seront prévues dans le projet si nécessaire.	Impact = 4	Probabilité = 2		Réducteur
Manque de compétences de base permettant de comprendre les études en matière de vulnérabilité	Opérationnel	Opérationnel	Le projet dispensera une formation concernant les informations sur le climat, l'évaluation de la vulnérabilité et des risques. L'UGP veillera à la bonne compréhension des informations fournies et appuiera l'appropriation des résultats des études de vulnérabilité.	Impact = 3	Probabilité = 3		Moyen
Manque d'implication et opérationnel	Opérationnel	Opérationnel	Un atelier participatif sera animé pour présenter des études de vulnérabilité. Ainsi, les options d'adaptation seront identifiées et hiérarchisées.	Impact = 2	Probabilité = 2		Réducteur

Alternative 1: statu quo	Alternative 2: Plan d'action des ministères non coordonné en matière d'adaptation	Alternative du FEM: approche coordonnée du processus de PNA au Sénégal
--------------------------	---	--

92. Enfin, deux alternatives principales à ce projet ont été explorées et sont présentées dans le tableau ci-dessous: (1) aucune action, et (2) chaque ministère dirige sa propre planification sectorielle en matière d'adaptation, sans coordination.

91. La deuxième composante appuiera l'intégration d'une dimension liée au changement climatique dans les documents stratégiques et de planification (dont la plupart existent déjà) aux niveaux national et local, tels que les plans de développement communaux (PDC). Cette approche permettrait ainsi de rendre opérationnels et d'enrichir les initiatives existantes, tout en limitant les coûts de développement de tels documents.

90. La première composante du projet consiste à former le personnel existant provenant d'institutions nationales (Ministères, COMNACC) et régionales (COMRECC, GTC, etc.), puis à diffuser des informations sur le climat et des compétences en matière de gestion des risques climatiques. Non seulement cette approche favorise la durabilité des résultats du projet et augmente les capacités du pays, mais elle est rentable. L'autre solution consisterait à faire appel à des experts externes pour réaliser l'information sur le climat et l'animation des plates-formes locales d'ACC, ce qui coûterait plus cher en termes de personnel et de transport et compromettrait la durabilité des effets du projet. C'est pourquoi la méthodologie du projet proposé a été choisie.

89. La rentabilité est au cœur de l'approche proposée. Le projet financé par le FPMA est conçu pour prendre en compte les initiatives existantes qui soutiennent le processus de PNA sénégalais (PAS-PNA, FVC-NAP et l'USAID/Comfish clôture mais réussi) et éviter tout chevauchement. Le projet repose sur la recherche de complémentarités et de synergies avec des projets et programmes cherchant à atteindre des objectifs similaires, tout en évitant la duplication d'initiatives. Le projet du FPMA coordonnera également ses interventions avec d'autres projets d'adaptation au changement climatique menés dans la région, en particulier ceux mettant en œuvre des mesures d'adaptation pouvant appuyer le processus de PNA.

Rentabilité:

88. Les exigences environnementales et sociales du PNUD en matière de mesures de protection sociales ont été suivies dans l'élaboration de ce projet. Comme indiqué ci-dessous, le projet ne devrait pas avoir d'impact environnemental ou social négatif. L'égalité des sexes est un domaine prioritaire du projet financé par le FPMA. Les interventions du projet favoriseront l'équité et l'égalité sociales. Toutes les conséquences sociales du projet devraient être positives. Le projet financé par le FPMA devrait avoir des effets positifs ou aucun effet sur l'environnement et la communauté. Une analyse environnementale et sociale complète a été réalisée et est présentée à l'annexe I. En outre, les griefs environnementaux et sociaux seront signalés au FEM dans le rapport annuel de situation.

!!! Mesures de protection sociales et environnementales:

des projets d'ACC dans le processus			du processus du PNA au Sénégal. De larges consultations ont été menées afin de les impliquer. Le projet financé par le FPMA appuiera l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques et les budgets locaux.
-------------------------------------	--	--	--

93. L'objectif plus large de ce projet est de mettre en place un système national cohérent (comprenant des capacités, des connaissances, des ressources, des budgets et plans) articulé aux niveaux national, sectoriel et local afin d'améliorer les moyens de subsistance des populations à long terme. Alors que plusieurs projets soutiennent le processus des PNA au Sénégal, ce projet financé par le PMA assurera la coordination entre les initiatives et les secteurs, et entre les différents niveaux de

Caractère innovant

<p>Le projet du FPMa propose une approche intégrée coordonnée pour mener à bien le processus de PNA et l'inclusion du niveau local dans le processus de PNA. Cette approche intégrée est rentable pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • éviter la duplication des initiatives, • s'attaquer ensemble aux défis communs tels que les informations sur le climat/la cartographie des risques • soutenir les mécanismes de coordination existants tels que le COMNACC et les COMRECC, • s'appuyer sur les documents de planification existants, <p>L'implication du niveau local par une approche participative est sans aucun doute une approche rentable, car elle garantit que les besoins en informations / cartographie / formation sur les risques climatiques identifiés correspondent au contexte local et à l'environnement. Et aussi, il garantit la pertinence des parties prenantes concernant la planification et la mise en œuvre des mesures en matière d'ACC. Enfin, au cours des visites dans les 5 régions d'intervention, des groupes de discussion ont été systématiquement organisés avec les autorités locales et les bénéficiaires afin d'identifier les activités qui répondraient le mieux aux besoins locaux afin d'optimiser leurs avantages.</p>	<p>Une autre solution consisterait à adopter une «approche en silo» : chaque Ministère planifiera son propre secteur, sans coordination. Chaque Ministère pourrait planifier et mettre en œuvre rentable pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • éviter la duplication des initiatives, • s'attaquer ensemble aux défis communs tels que les informations sur le climat/la cartographie des risques • soutenir les mécanismes de coordination existants tels que le COMNACC et les COMRECC, • s'appuyer sur les documents de planification existants, <p>L'implication du niveau local par une approche participative est sans aucun doute une approche rentable, car elle garantit que les besoins en informations / cartographie / formation sur les risques climatiques identifiés correspondent au contexte local et à l'environnement. Et aussi, il garantit la pertinence des parties prenantes concernant la planification et la mise en œuvre des mesures en matière d'ACC. Enfin, au cours des visites dans les 5 régions d'intervention, des groupes de discussion ont été systématiquement organisés avec les autorités locales et les bénéficiaires afin d'identifier les activités qui répondraient le mieux aux besoins locaux afin d'optimiser leurs avantages.</p>	<p>Les changements climatiques continueront de menacer les secteurs économiques clés du pays. Agriculture: le secteur primaire, fortement dépendant de la pluviométrie, sera profondément affecté. L'agriculture et l'élevage emploient 70% de la population (GCRAl) et l'agriculture représente 7% du PIB. Les rendements agricoles devraient diminuer de 5 à 25% dans la plupart des régions (Khoun et al., 2013). La production de céréales devrait diminuer de 30% d'ici 2025 en raison de la diminution des précipitations et de la réduction des terres agricoles (INDC, 2015). Les marchés mondiaux sont également corrélés au climat: à l'échelle nationale, les prix du mil sont fortement corrélés aux précipitations ($r = 0,87$); il en va de même pour la production de riz ($r = 0,74$) (FAO; Stat. Pays) Pêche: les stocks de certaines espèces de poisson (telles que la sardine) sont en diminution, ce qui affecte l'économie locale et la sécurité alimentaire des communautés de pêcheurs. Infrastructures et santé: De 1980 à 2009, les inondations ont touché plus de 900 000 personnes et causé la mort de 45 personnes au Sénégal. Les dommages provoqués par les inondations aux matériaux et aux infrastructures sont estimés à 142 millions USD. (INDC, 2015). Les inondations augmentent également le risque d'épidémie, ce qui a un impact direct sur les finances publiques.</p>
---	--	--

planification et d'action (national / régional / communal). En effet, alors que les autres projets se concentrent au niveau national, ce projet présentera le processus du PNA au niveau local.

94. En outre, alors que les autres projets du PNA adoptent une approche sectorielle de la vulnérabilité et de la résilience, le projet financé par le FPMA est à l'avant-garde d'une approche intégrée visant à réduire la vulnérabilité. Par exemple, 5 études de vulnérabilité territoriale (multisectorielles) seront menées et les parties prenantes identifieront des options d'adaptation dans tous les secteurs.

95. En ce qui concerne l'approche sectorielle, les 10 secteurs prioritaires identifiés par le gouvernement ont été répartis dans les projets d'appui aux PNA. Le projet FPMA est le seul projet couvrant l'agriculture, la santé, les infrastructures et la gestion des risques / inondations.

iv. Durabilité et mise à l'échelle:

96. Le projet, en particulier par le biais des activités menées dans le cadre de la première composante, vise à renforcer les capacités nationales et locales en matière d'ACC et à les maintenir sur le long terme, même après la fin des interventions liées au projet.

97. La première composante du projet intégrera l'ACC dans des textes tels que les plans de développement communaux (PDC) et les stratégies sectorielles des ministères de la Santé, de l'Agriculture et des Infrastructures. Ces textes continueront d'exister après la fin du projet, ce qui favorisera la prise en compte à long terme du changement climatique dans les initiatives de développement. L'intégration des considérations relatives au changement climatique dans les cadres budgétaires liés au PDP encouragera également l'allocation de fonds durables au titre de l'ACC au niveau communal. Un instrument financier, à savoir les Fonds décentralisés liés au climat, sera mis au point. En intégrant systématiquement le changement climatique dans divers documents de politique et en renforçant les capacités nationales à cet égard, le projet contribuera à institutionnaliser la prise en compte du changement climatique dans l'élaboration de documents de politique, ce qui garantira la viabilité à long terme des enseignements tirés du projet.

98. Le développement de nouvelles stations agro / hydrométéorologiques dans le cadre du premier volet du projet constituera un investissement à long terme. Les services ANACIM, ISRA et DGPRE bénéficieront des équipements et des compétences nécessaires à la maintenance de ces stations, ainsi que d'un plan de maintenance et de contrôle qualité. Des efforts d'appui et de plaidoyer seront poursuivis tout au long de la période du projet pour faire en sorte que les budgets annuels de l'ANACIM, de l'ISRA et de la DGPRE tiennent compte des dépenses prévues d'entretien et d'exploitation de ces stations. À travers la création d'un partenariat public-privé (PPP) au titre du produit 2.4, le projet cherche également à assurer la viabilité financière des systèmes d'information sur le climat en impliquant le secteur privé dans le financement et la maintenance du réseau agrométéorologique.

99. Un spécialiste international en agro / hydrométéorologie sera engagé pendant la période de mise en œuvre du projet afin d'appuyer l'élaboration d'un plan de maintenance des infrastructures, d'un service scientifique de lutte contre le changement climatique, d'une stratégie de renforcement des capacités et de produits agrométéorologiques (résultat 1.1). Ce spécialiste international fournira des services ad hoc pour jeter les bases du plan de maintenance de l'ANACIM, de l'ISRA et de la DGPRE (y compris le modèle commercial pour la fourniture de services climatologiques). Cependant, il ne jouera un rôle de soutien qu'avec les ressources nationales existantes, qui seront progressivement renforcées au cours du projet. Le plan de maintenance de l'ANACIM, de l'ISRA et de la DGPRE sera durable dans la mesure où, à la fin du projet, les capacités humaines seront suffisantes pour gérer les prérogatives de l'institution sans recourir à une assistance extérieure.

100. Une expérience, des connaissances et des enseignements tirés du résultat 2.3. sera intégré au PNA et profitera aux autres secteurs et à l'ensemble du processus de PNA. Le projet peut potentiellement partager:

- Des résultats mesurables, quantifiables et qualitatifs et des moyens d'intégrer efficacement les options d'adaptation au développement d'un secteur spécifique;
- Le processus de liaison avec la communauté, les autorités locales et le gouvernement national; La participation, la prise de décision, expertise locale et autochtone, partenariats, mise en réseau, partage des coûts, équité et renforcement des relations entre les sexes.
- Comment impliquer les acteurs locaux avec les plateformes d'ACC.
- Options d'adaptation adoptées, diffusées par les partenaires avec d'autres partenaires et institutions.

101. La documentation des stratégies et des pratiques d'adaptation constituera une condition préalable et un point de départ pour le processus de passage à grande échelle (passage à grande échelle quantitatif). Les processus participatifs et d'autres approches de planification collaborative seront développés et permettront à de multiples parties prenantes de partager des connaissances, de développer une prise de conscience, d'améliorer l'apprentissage et de favoriser la reproduction de l'ACC locale dans d'autres sites.

V. Engagement des parties prenantes:

102. La stratégie de mise en œuvre du projet financé par le FPMA inclut une large participation des parties prenantes. Les informations concernant la participation des parties prenantes pendant la phase de PFG sont fournies dans les annexes. Les principales parties prenantes du projet sont (i) les deux projets soutenant le processus de PNA au Sénégal (PAS-PNA et PNA-FVC), (ii) les ministères, les administrations locales et les autres institutions publiques mettant en œuvre le projet et/ou en bénéficiant (iii) les autres partenaires opérationnels, les ONG et les organisations de la société civile (OSC) impliquées dans le soutien direct, et (iv) les communautés vivant dans les zones ciblées, y compris la participation des groupes vulnérables tels que les femmes. Le tableau 9 ci-dessous propose un plan de participation des parties prenantes concernant la phase de mise en œuvre. Cela sera développé et validé lors de l'atelier de lancement du projet.

Tableau 9: Plan de participation des parties prenantes

Extrants	Parties prenantes	Principales responsabilités
1.1: 6 stations météorologiques et installations dotées de capacités de stockage sont installées pour produire des données en matière de modélisation et de cartographie des risques climatiques.	ANACIM DGPRE LPAOSF / UCAD CSE ISRA	Fournir des informations et de la documentation. Responsable de l'activité 1.1.1. Signer un contrat de partenariat avec les centres de recherche au début du projet. Responsable de l'activité 1.1.2.
1.2: Un système opérationnel de coordination et de diffusion des informations sur les risques climatiques est développé et géré par le COMRECC et le GTC	ANACIM, DGPRE Ministères et COMNACC	Fournir des informations et la documentation. Participer à des ateliers sur l'appropriation et l'utilisation des informations climatologiques. Participer à des ateliers. Soutenir le fonctionnement du COMRECC
1.3: Un programme de renforcement des capacités en matière de gestion des risques	MED, Ministères et COMNACC DRECC / COMRECC OSC et les communautés	Bénéficiaire du renforcement des capacités en matière d'ACC, et du renforcement des compétences en leadership pour coordonner les parties prenantes

<p>climatiques mis en œuvre au bénéfice de 200 décideurs</p>	<p>Acteurs locaux: DRECC, COMRECC, direction régionale, collectivités locales</p>	<p>Bénéficier de sessions de formation.</p>
<p>1.4: Des études de vulnérabilité dont 4 sectorielles et 5 régionales ont été réalisées et des options d'adaptation identifiées pour traiter les vulnérabilités prioritaires.</p>	<p>Ministères en charge de la santé, de la structure, de la santé, des infrastructures et de la rénovation urbaine, Ministère de l'intérieur</p>	<p>Participer au processus participatif des études de vulnérabilité</p> <p>Bénéficier d'une formation pour interpréter les études de vulnérabilité et prendre des décisions en ce qui les concerne.</p>
<p>2.1: 10 plans et budgets de développement communaux ont été révisés pour intégrer les préoccupations en matière d'adaptation et d'égalité des sexes.</p>	<p>Ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des infrastructures et de la rénovation urbaine et de Min. de l'intérieur.</p> <p>Communes locales (communes)</p>	<p>Assistance technique concernant l'intégration de l'ACC dans les stratégies et plans nationaux.</p> <p>Soutien technique concernant l'intégration de l'ACC dans le PDC.</p>
<p>2.2: Des plans nationaux d'adaptation sont élaborés pour les secteurs de l'agriculture, de la santé, des infrastructures et de la gestion des risques de catastrophe</p>	<p>MEDD/DECC COMNACC COMRECC</p>	<p>Produire un document PNA</p> <p>Bénéficier de formations pour attirer les financements sur le climat.</p> <p>Bénéficier de formations pour coordonner les initiatives locales via la plateforme d'ACC (COMRECC)</p>
<p>2.3: Les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces priorités concernant les secteurs de l'agriculture et de la pêche sont mobilisées</p>	<p>MEDD / DECC MPEM Femmes impliquées dans des activités de pêche PMU COMRECC et GTC</p>	<p>Cofinancer des mesures d'adaptation innovantes dans le cadre du secteur de la pêche concernée par le PNA et celui du PNA-agriculture.</p> <p>Mettre en œuvre les options/activités d'adaptation.</p> <p>Evaluation et Partage d'expérience sur le processus d'élaboration du PNA dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture.</p> <p>Jouer un rôle central dans la diffusion des bonnes pratiques.</p>
<p>2.4: Cadre de suivi, d'évaluation et de communication efficace conçu et mis en œuvre</p>	<p>MEDD / DECC MPER / DGPE Ministères COMNACC COMRECC</p>	<p>Capitalisation et partage des résultats du projet</p> <p>Diffusion des bonnes pratiques</p> <p>Soutenir la diffusion des résultats du projet</p> <p>Partager les bonnes pratiques avec les autres.</p>
<p>Maires communes</p>	<p>Secteur privé</p>	<p>Participer au processus du PNA relativement à l'ACC, bénéficier d'informations et de renforcement des capacités sur le climat et fournir des services sur le climat.</p>

7. Rentabilité et efficacité:

103. La rentabilité est au cœur de l'approche proposée. Le projet du FPMa est conçu pour prendre en compte les initiatives existantes, qui soutiennent le processus global de PNA au Sénégal. Le projet repose sur la recherche de complémentarités et de synergies avec le PAS-NAP (mis en œuvre par la GIZ), le PNA-FVC (PNUD) et la pêche NAP (USAID / COMFISH). Le projet du FPMa coordonnera également ses interventions avec d'autres projets d'adaptation au changement climatique mis en place par le FEM dans le pays.

ii. Gestion du projet:

104. Le premier volet du projet consiste à former le personnel existant des institutions nationales et à améliorer les capacités nationales existantes. Non seulement cette approche favorise la durabilité des résultats du projet et augmente les capacités du pays, mais elle est rentable. L'alternative serait de faire appel à des experts externes pour analyser les modèles régionalisés et les modèles d'impact concernant les projections climatiques, ce qui coûterait plus cher en personnel et en transport et compromettrait la durabilité des effets du projet. C'est pourquoi la méthodologie proposée concernant le projet a été choisie.

105. Le premier volet vise également à soutenir la production et la diffusion d'informations agronomiques essentielles aux processus de prise de décisions politiques aux niveaux national et local. La prise de décisions éclairées aux niveaux national et local aiderait à renforcer la résilience globale, limitant ainsi les coûts à long terme du changement climatique. Le renforcement des capacités techniques et humaines de l'ANACIM serait donc profitable à long terme à cet égard. Les coûts à long terme du personnel et des équipements seraient également inclus dans le budget interne de l'ANACIM afin d'assurer la durabilité du projet. La restructuration de l'entretien du matériel de l'ANACIM dans le cadre du projet serait également rentable, car elle transformerait l'institution en un prestataire de services opérationnel capable de créer de nouvelles capacités qui, à long terme, produiraient des services créateurs de revenus. Une autre approche pour obtenir les effets escomptés du projet serait de ne pas restructurer le processus de maintenance du matériel d'ANACIM et d'externaliser les services afin de produire et de diffuser les informations agronomiques requises. Cette alternative ne serait ni rentable ni durable, car elle impliquerait des coûts de sous-traitance importants et ne garantirait pas la disponibilité d'informations agronomiques à la fin du projet. La méthodologie proposée est donc l'option la plus rentable.

106. La deuxième composante appuiera l'intégration d'une dimension liée au changement climatique dans les documents stratégiques (dont la plupart existent déjà), tels que les plans de développement communaux (PDC), les stratégies sectorielles en matière de santé, d'infrastructure et de gestion des risques de catastrophes/inondations. Le document d'ensemble de PNA sera conçu. Cette approche permettrait ainsi de rendre les initiatives existantes opérationnelles et de les enrichir, réduisant ainsi les coûts de développement de tels documents.

107. De plus, la sélection des extrants et activités et leur conception technique ont été fondées sur des consultations participatives regroupant les ministères nationaux et les autorités locales ainsi que les services techniques gouvernementaux. Ces consultations ont permis d'identifier les actions prioritaires correspondant aux besoins des parties prenantes. La conception technique s'est appuyée sur les enseignements tirés de projets antérieurs sur l'adaptation au changement climatique, en particulier dans le secteur de la pêche, qui avait déjà mis au point un PNA. Deux aspects ont été

• La nécessité de renforcer les capacités du COMRECC et d'animer les questions relatives à l'ACC au niveau local au moyen de plates-formes de parties prenantes fondées sur le modèle

de la plate-forme existante à Kaffrine. Le renforcement des capacités aidera les décideurs au niveau local.

- La nécessité de soutenir les femmes dans l'adaptation au changement climatique en renforçant la prise en compte de l'égalité des sexes dans le processus de PNA.

108. À long terme, le présent projet a pour objectif d'accroître les investissements nationaux ou régionaux dans l'ACC (extrait 2.2 Une stratégie de préparation au climat est élaborée et mise en œuvre). Au niveau régional, des COMRECC efficaces devraient encourager les investissements locaux: actuellement, il n'existe pas, émanant des communes.

109. En conclusion, bien que d'autres options (alternatives) aient également été envisagées au cours du PPG, seules les options les plus appropriées et les plus rentables ont été sélectionnées et sont présentées dans les rapports d'experts disponibles en annexe.

Accord sur les droits de propriété intellectuelle et l'utilisation du logo sur les livrables du projet et la divulgateion des informations: Pour une reconnaissance appropriée du FEM pour son financement, le logo du FEM apparait avec le logo du PNUD sur tous les supports promotionnels, les autres supports écrits tels que les publications développées par le projet et le matériel du projet. Toute citation sur des publications concernant des projets financés par le FEM donnera également une reconnaissance appropriée à ce dernier. Les informations seront divulguées conformément aux politiques en vigueur, notamment la politique de divulgation du PNUD³⁶ et la politique du FEM en matière de participation du public³⁷.

³⁶ Voir https://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/transparency/information_disclosurepolicy/

³⁷ Voir https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines

CADRE DE RÉSULTATS DU PROJET

<p>Ce projet contribuera aux Objectifs de développement durable suivants:</p> <p>ODD 5: réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p> <p>ODD 13: Agir d'urgence pour lutter contre le changement climatique et ses impacts</p> <p>Ce projet contribuera aux résultats suivants pour les pays inclus dans le Document du PNUAD/Programme de pays (2019-2023): D'ici 2018, les initiatives d'adaptation au changement climatique favorisent un accès adéquat de la population aux services sociaux de base et à des moyens de subsistance durables.</p> <p>Ce projet sera lié au résultat suivant du plan stratégique du PNUD :</p> <p>Extrant 1.4: Intensification des actions intersectorielles financées et mises en œuvre pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.</p>						
		Indicateurs d'objectifs et de résultats (pas plus d'un total de 15-16 indicateurs)	Ligne de base	Cible à moyen terme	Cible de fin de projet	Hypothèses
<p>Objectif du projet:</p> <p>Renforcer la capacité des ministères sectoriels et des gouvernements locaux à mieux évaluer les conséquences du changement climatique et à adapter les politiques et les budgets existants à l'intégration des risques et des mesures d'adaptation liés au changement climatique à moyen et long terme</p>		Indicateur 1: Nombre de PNA sectoriels produits.	Il n'existe pas de PNA national multisectoriel. Il n'existe pas de PNA régional multisectoriel.	Quatre études de vulnérabilité sectorielles ont été réalisées et soutiennent l'élaboration du PNA mondial. 5 études de vulnérabilité régionales ont été réalisées et soutiennent l'élaboration de plans d'adaptation locaux.	4 PNA sectoriels sont produits (qui soutiennent la production du document PNA global).	<p>Hypothèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une expertise nationale capable de soutenir le processus du PNA. - Participation des Ministères, centres de recherche et des collectivités locales. <p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible coordination entre les ministères et les administrations locales. - Manque d'implication des ministères sectoriels et des administrations locales.
		Indicateur 2: Nombre de bénéficiaires directs du projet du processus PNA.	0	500	2000	Moyens de vérification

					<p>Rapports du MEDD/DEEC, suivi et évaluation de la PMU.</p> <p>-Fréquence: annuelle.</p> <p>-Responsabilité: PMU.</p>
<p>Composante/Résultat 1 Comblent les lacunes en capacités et les faiblesses dans la mise en œuvre du processus de PNA</p>	<p>Indicateur 3: Nombre d'utilisateurs de la plateforme de communication d'informations sur le climat (lettres d'information, etc.)</p>	<p>0</p>	<p>170 utilisateurs (10 employés par ministre sectoriel et 5 employés par gouvernement local)</p>	<p>1500 utilisateurs (50 personnes par ministre sectoriel, 20 personnes par gouvernement local et 720 utilisateurs tels qu'ONG, coordinateurs de projets, agriculteurs, etc.)</p>	<p>Hypothèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implication des centres de recherche. - Accès des acteurs locaux aux plateformes d'information sur Internet.
	<p>Indicateur 4: nombre de personnes formées sur les impacts et la vulnérabilité liés aux changements climatiques, évaluation des risques, et identification, hiérarchisation des priorités, mise en œuvre, suivi et évaluation des stratégies et mesures d'adaptation. (Indicateur AMAT 9)</p>	<p>0</p> <p>Les capacités d'adaptation stratégique et institutionnelles et techniques font actuellement défaut au niveau de la direction générale sectorielle et technique, au niveau régional sectoriel et au niveau des collectivités locales.</p>	<p>100:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 représentants de la direction générale formés • 30 représentants de la direction régionale formés • 30 administrateurs locaux formés • 10 représentants d'organisations professionnelles et d'ONG formés. 	<ul style="list-style-type: none"> • 200 répartis comme suit: • Au moins 50% de femmes • Au moins 40% d'acteurs locaux (COMRECC, ARD, etc.) 	<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de participation du groupe cible en raison d'une mauvaise compréhension des questions de changement climatique - Manque de compétences de base pour comprendre les études de vulnérabilité. <p>Moyens de vérification</p> <p>Rapports du MEDD/DEEC, suivi et évaluation du PMU.</p> <p>-Fréquence: annuelle.</p> <p>-Responsabilité: PMU</p>

<p>Composante/Résultat 2</p> <p>Ajuster les politiques en matière de résilience à long terme aux changements climatiques</p>	<p>Indicateur 5: nombre de COMRECC fonctionnant comme des plates-formes locales efficaces sur l'ACC et fournissant un soutien pertinent aux communautés sur l'adaptation au changement climatique</p> <p>Indicateur 6: existence de systèmes de surveillance harmonisés utilisés par les projets sur l'ACC, ayant un impact sur les mesures mises en œuvre</p>	1 (Kaffrine)	3 (Kaffrine, Saint Louis et Matam)	5 (Kaffrine, Saint Louis, Matam, Kédougou et Ziguinchor)	<p>Hypothèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implication / motivation des Ministères sectoriels et des acteurs locaux. - Coopération entre le fonds national sur le climat et les fonds locaux décentralisés. - Intérêts des partenaires financiers à utiliser les fonds décentralisés sur le climat. <p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'implication des projets d'ACC dans le processus - Manque de compétences de base afin de comprendre les études de vulnérabilité. <p>Moyens de vérification</p> <p>Rapports du MEDD/DEEC, système de suivi, évaluation du PMU, DPC, stratégies et plans sectoriels.</p> <p>-Fréquence: annuelle.</p> <p>-Resp.: PMU.</p>
--	--	--------------	------------------------------------	--	--

PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION (SE)

110. Les résultats du projet, tels qu'ils sont décrits dans le cadre de résultats du projet, feront l'objet d'un suivi annuel et seront évalués périodiquement au cours de la mise en œuvre du projet afin de garantir que le projet atteindra efficacement ces résultats.
111. Le suivi et l'évaluation au niveau du projet seront entrepris conformément aux exigences du PNUD telles que décrites dans le [POPP](#) et la [Politique d'évaluation du PNUD](#). Bien que ces exigences du PNUD ne soient pas décrites dans le présent document de projet, le Bureau de pays du PNUD travaillera avec les parties prenantes concernées du projet pour veiller à ce que les exigences du PNUD en matière de SE soient satisfaites dans les délais impartis et selon des normes de qualité élevées. D'autres exigences obligatoires spécifiques au FEM en matière de SE (telles que décrites ci-dessous) seront appliquées conformément à la [Politique de SE du FEM](#) et aux autres politiques pertinentes du FEM.³⁸
112. Outre ces exigences obligatoires du PNUD et du FEM en matière de SE, d'autres activités de SE jugées nécessaires pour soutenir la gestion adaptative au niveau du projet seront convenues lors de l'atelier de lancement du projet et seront détaillées dans le rapport de démarrage. Cela inclura le rôle exact des groupes cibles du projet et des autres parties prenantes dans les activités de SE du projet, y compris le point focal opérationnel du FEM et les instituts nationaux/régionaux chargés de la surveillance du projet. Le Point focal opérationnel du FEM s'efforcera de garantir la cohérence de l'approche adoptée concernant les exigences de suivi et d'évaluation propres au FEM (notamment les outils de suivi du FEM) dans tous les projets financés par le FEM dans le pays. Cet objectif pourrait être atteint, par exemple, en utilisant un institut national pour compléter les outils de suivi du FEM pour tous les projets financés par le FEM dans le pays, y compris les projets soutenus par d'autres agences du FEM.³⁹

Responsabilités concernant la supervision la surveillance du SE:

113. **Chef de projet:** Le Chef de projet est responsable de la gestion quotidienne du projet et du suivi régulier des résultats et des risques relativement au projet, y compris les risques sociaux et environnementaux. Le Chef de projet veillera à ce que tout le personnel du projet maintienne un niveau élevé de transparence, de responsabilité et de responsabilisation dans le SE et les rapports concernant les résultats du projet. Le Chef de projet informera le Comité de projet, le Bureau de pays du PNUD et le RTA du FEM-PNUD de tout retard ou difficulté au fur et à mesure de la mise en œuvre, afin qu'un soutien approprié et des mesures correctives puissent être adoptés.
114. Le Chef de projet élaborera des plans de travail annuels basés sur le plan de travail pluriannuel inclus à l'annexe A, y compris les objectifs de production annuels afin de soutenir la mise en œuvre efficace du projet. Le Chef de projet veillera à ce que les exigences standard en matière de SE du PNUD et du FEM soient satisfaites avec la plus haute qualité. Cela inclut, entre autres, de veiller à ce que les indicateurs du cadre de résultats fassent l'objet d'un suivi annuel à temps pour permettre la rédaction de rapports fondés sur des preuves dans le PIR du FEM, et que le suivi des risques et des divers plans/stratégies élaborés pour soutenir la mise en œuvre du projet (par exemple Stratégie en matière d'égalité des sexes, de KM, etc.) soit effectué régulièrement.
115. **Comité de projet:** le Comité de projet prendra les mesures correctives nécessaires pour que le projet atteigne les résultats souhaités. Le comité de projet organisera des examens de projet pour évaluer la performance du projet et le plan de travail annuel de l'année suivante. Au cours de la dernière année du projet, le Comité de projet procédera à un examen de fin de projet afin de saisir les enseignements tirés, d'examiner les possibilités de renforcement et de mettre en évidence les

³⁸ https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines

³⁹ https://www.thegef.org/gef/gef_agencies

résultats du projet et les enseignements tirés auprès des publics concernés. Cette réunion d'examen final portera également sur les conclusions du rapport d'évaluation finale du projet et la réponse de la direction.

116. Partenaire de mise en œuvre du projet: le Partenaire de mise en œuvre est chargé de fournir toutes les informations et données nécessaires à la production de rapports de projet complets, opportuns et fondés sur des preuves, y compris les résultats et les données financières, le cas échéant. Le partenaire de mise en œuvre s'efforcera de s'assurer que le SE au niveau du projet est effectué par des instituts nationaux et qu'il est aligné sur les systèmes nationaux afin que les données utilisées et générées par le projet soutiennent les systèmes nationaux.
117. Bureau de pays du PNUD: le Bureau de pays du PNUD assistera le Chef de projet selon les besoins, notamment par le biais de missions de supervision annuelles. Les missions de supervision annuelles se dérouleront selon le calendrier défini dans le plan de travail annuel. Les rapports de mission de supervision seront distribués à l'équipe de projet et au Comité de projet dans un délai d'un mois à compter du début de la mission. Le Bureau de pays du PNUD lancera et organisera les principales activités de SE du FEM, y compris le rapport d'évaluation des risques annuel du FEM, l'examen indépendant à mi-parcours et l'évaluation finale indépendante. Le Bureau de pays du PNUD veillera également à ce que les exigences standard en matière de SE du PNUD et du FEM soient remplies avec la plus haute qualité.
118. Le Bureau de pays du PNUD est responsable de la conformité à toutes les exigences matière de SE au niveau des projets du PNUD telles que décrites dans le POPP du PNUD. Cela inclut de veiller à ce que l'évaluation de l'assurance qualité du PNUD au cours de la mise en œuvre soit réalisée chaque année; les objectifs annuels au niveau des produits sont définis, contrôlés et consignés à l'aide des systèmes internes du PNUD; la mise à jour régulière du journal des risques ATLAS; et la mise à jour annuelle du marqueur du genre du PNUD sur la base des progrès de l'intégration de la problématique d'égalité des sexes rapportés dans le PIR du FEM et dans le RAAR du PNUD. Tout problème de qualité signalé au cours de ces activités de SE (par exemple, les évaluations annuelles de la qualité des évaluations PIR du FEM) doit être traité par le Bureau de pays du PNUD et le Chef de projet.
119. Le Bureau de pays du PNUD conservera tous les enregistrements concernant le SE concernant ce projet jusqu'à sept ans après la clôture financière du projet afin de soutenir les évaluations ex post entreprises par le Bureau d'évaluation indépendant du PNUD et/ou le Bureau d'évaluation indépendant du FEM.
120. Unité PNUD-FEM: Le Conseiller technique régional PNUD-FEM et la Direction PNUD-FEM fourniront un appui supplémentaire en matière de SE et d'assurance qualité et de dépannage, selon les besoins.
121. **Audit**: le projet sera audité conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD ainsi qu'aux politiques d'audit applicables aux projets mis en œuvre sur NIM.⁴⁰
- Exigences supplémentaires en matière de surveillance et de rapports du FEM**

122. Atelier de lancement et rapport: Un atelier de lancement du projet aura lieu dans les deux mois qui suivent la signature du descriptif du projet par toutes les parties concernées, notamment:
- Réorienter les parties prenantes du projet vers la stratégie du projet et discuter de tout changement dans le contexte global qui influence la stratégie et la mise en œuvre du projet;
 - Discuter des rôles et des responsabilités de l'équipe de projet, y compris des voies hiérarchiques concernant la communication et la présentation de rapports et les mécanismes de résolution des conflits;

⁴⁰Voir des orientations ici: <https://info.undp.org/global/popp/frm/pages/financial-management-and-execution-modalities.aspx>

- c) examiner le cadre de résultats et finaliser les indicateurs, les moyens de vérification et le plan de surveillance;
 - d) Discuter des rôles et des responsabilités en matière d'établissement de rapports, de suivi et d'évaluation et finaliser le budget de SE; identifier les instituts nationaux/régionaux à impliquer dans le SE au niveau du projet; discuter du rôle du FEM dans le SE;
 - e) Mettre à jour et examiner les responsabilités en matière de surveillance des divers plans et stratégies du projet, y compris le registre des risques; le Plan de gestion environnementale et sociale et les autres exigences en matière de mesures de protection; la stratégie de genre; la stratégie de gestion des connaissances et d'autres stratégies pertinentes;
 - f) Examiner les procédures d'information financière et les exigences obligatoires, et convenir des dispositions concernant l'audit annuel; et
 - g) Planifier et programmer les réunions du Comité de projet et finaliser le plan de travail annuel de la première année.
123. Le Chef de projet préparera le rapport initial au plus tard un mois après l'atelier initial. Le rapport initial sera approuvé par le Bureau de pays du PNUD et le Conseiller technique régional PNUD-FEM, et sera approuvé par le Comité de projet.
124. Rapport d'exécution du projet (PIR) du FEM: le Chef de projet, le Bureau de pays du PNUD et le Conseiller technique régional du FEM-PNUD apporteront une contribution objective au PIR du FEM, qui couvre la période couverte par le rapport (juillet (année précédente) à juin (année en cours)) concernant chaque année de mise en œuvre du projet. Le Chef de projet veillera à ce que les indicateurs inclus dans le cadre de résultats du projet fassent l'objet d'un suivi annuel avant la date limite de soumission du PIR, afin que les progrès puissent être signalés dans le PIR. Tous les risques environnementaux et sociaux et les plans de gestion connexes feront l'objet d'un suivi régulier et les progrès seront signalés dans le PIR.
125. Le PIR soumis au FEM sera partagé avec le Comité de projet. Le Bureau de pays du PNUD coordonnera les contributions du Coordonnateur des opérations du FEM et des autres parties prenantes au PIR, le cas échéant. L'évaluation de la qualité du PIR de l'année précédente servira à éclairer la préparation du prochain PIR.
126. Les enseignements tirés et génération de connaissances: Les résultats du projet seront diffusés à l'intérieur et au-delà de la zone d'intervention du projet par le biais de réseaux et de forums de partage d'informations existants. Le projet identifiera et participera, selon qu'il conviendra, à des réseaux scientifiques, fondés sur des politiques et / ou autres, susceptibles de présenter un intérêt pour le projet. Le projet identifiera, analysera et partagera les enseignements tirés qui pourraient être utiles à la conception et à la mise en œuvre de projets similaires, et diffusera ces enseignements à grande échelle. Il y aura un échange d'informations continu entre ce projet et d'autres projets d'intérêt similaire dans le même pays, la même région et dans le monde.
127. Outils de suivi des domaines d'intervention du FEM: Les outils de suivi du FEM suivants seront utilisés pour surveiller les résultats en termes d'avantages environnementaux: 1, 2, 5, 7, 10, 13, *comme convenu avec le Conseiller technique régional PNUD-FEM*. La ligne de base et/ou les Outils de suivi des domaines d'intervention du FEM approuvés par le Chef de la Direction, présentés dans l'Annexe D du présent document de projet, seront mis à jour par le **Chef/l'équipe du projet** (et non par les consultants en évaluation embauchés pour l'examen à mi-parcours ou l'évaluation finale) et partagés avec les consultants en charge de l'examen final et ceux en charge de l'évaluation finale avant que ne prennent place les missions d'examen/évaluation requises. Les Outils de suivi du FEM mis à jour seront soumis au FEM avec le rapport d'Examen à mi-parcours et le rapport d'Evaluation finale complétés.
128. Examen à mi-parcours indépendant (MTR): Un processus d'examen à mi-parcours indépendant commencera après 14 mois de mise en œuvre. Les conclusions et les réponses du MTR décrites

dans la réponse de la direction seront intégrées dans les recommandations pour améliorer la mise en œuvre au cours de la dernière moitié de la durée du projet.

129. Les termes de référence, le processus d'examen et le rapport sur l'examen à mi-parcours **devront être conformes aux modèles standards et aux directives élaborés par le BEI du PNUD** concernant les projets financés par le FEM disponibles au [Centre de ressources matière d'évaluation du PNUD \(ERC\)](#). Comme indiqué dans ces orientations, l'évaluation sera «indépendante, impartiale et rigoureuse». Les consultants qui seront embauchés pour entreprendre la mission seront indépendants des organisations qui ont participé à la conception, à la mise en œuvre ou au Comité du projet à évaluer. Le point focal opérationnel du FEM et les autres parties prenantes seront impliqués et consultés au cours du processus d'évaluation finale. Une assistance supplémentaire en matière d'assurance qualité est disponible auprès de la direction PNUD-FEM. Le rapport final de l'examen à mi-parcours sera disponible en anglais et sera approuvé par le Bureau de pays du PNUD et le conseiller technique régional PNUD-FEM, et approuvé par le Comité de projet.
130. Évaluation finale (TE): une évaluation finale indépendante (TE) aura lieu à la fin des principaux résultats et activités du projet. Le processus d'évaluation finale débutera trois mois avant la clôture opérationnelle du projet, ce qui permettra à la mission d'évaluation de se poursuivre alors que l'équipe du projet est toujours en place, tout en garantissant que le projet est sur le point d'être achevé pour que l'équipe d'évaluation puisse tirer des conclusions sur des aspects clés tels que la durabilité du projet. Le Chef de projet restera sous contrat jusqu'à la finalisation du rapport de TE et de la réponse de la direction.
131. Le mandat, le processus d'évaluation et le rapport final de TE suivront les modèles standard et les directives élaborées par le BEI du PNUD concernant les projets financés par le FEM disponibles sur le [Centre de ressources en matière d'évaluation du PNUD](#). Comme indiqué dans ces orientations, l'évaluation sera «indépendante, impartiale et rigoureuse». Les consultants qui seront embauchés pour entreprendre la mission seront indépendants des organisations qui ont participé à la conception, à la mise en œuvre ou au Comité de projet à évaluer. Le point focal opérationnel du FEM et les autres parties prenantes seront impliqués et consultés au cours du processus d'évaluation finale. Une assistance supplémentaire en matière d'assurance qualité est disponible auprès de la direction PNUD-FEM. Le rapport final du TE sera approuvé par le Bureau de pays du PNUD et le Conseiller technique régional PNUD-FEM, et sera approuvé par le Comité de projet. Le rapport de TE sera disponible publiquement en anglais sur le site de l'ERC du PNUD.
132. Le Bureau de pays du PNUD inclura l'évaluation finale du projet prévue dans le plan d'évaluation du Bureau de pays du PNUD et téléchargera le rapport final d'évaluation en anglais et la réponse correspondante de la direction au Centre de ressources en matière d'évaluation du PNUD. Une fois téléchargé sur le site de l'ERC, le BEI du PNUD entreprendra une évaluation de la qualité, validera les conclusions et les notations du rapport de TE et évaluera la qualité du rapport de TE. Le rapport d'évaluation du BEI PNUD sera envoyé au BEI du FEM avec le rapport d'évaluation finale du projet.
133. Rapport final: Le PIR final du projet, le rapport d'évaluation finale et la réponse correspondante de la direction serviront de rapport final du projet. Le rapport final du projet doit être discuté avec le comité de projet lors d'une réunion d'examen de fin de projet afin de discuter des enseignements tirés et des possibilités de développement.

Exigences obligatoires du FEM en matière de SE et budget de SE:

Exigences du FEM en matière de SE	Responsabilité principale	Coûts indicatifs à imputer au budget du projet ⁴¹ (USD)		Calendrier
		Subvention du FEM	Cofinancement	
Atelier de lancement	Bureau local du PNUD	10.000 USD	PNUD	Dans les deux mois suivant la signature du document de projet
Rapport de lancement	Chef de projet	Aucun	Aucun	Dans les deux semaines suivant l'atelier de lancement
Exigences standard du PNUD en matière de surveillance et de rapport, telles que décrites dans le POPP du PNUD	Bureau local du PNUD	Aucun	Aucun	Trimestriel, annuel
Suivi des indicateurs dans le cadre des résultats du projet	Chef de projet	Par an: 4.000 USD	PNUD	Annuellement
Rapport d'exécution du projet FEM (PIR)	Chef de projet et Bureau de pays du PNUD et équipe PNUD-FEM	Aucun	Aucun	Annuellement
Audit NIM conformément aux politiques d'audit du PNUD	Bureau local du PNUD	Par an : 3.000 USD	PNUD	Annuellement ou à une autre fréquence, conformément aux politiques d'audit du PNUD
Leçons apprises et génération de connaissances	Chef de projet	Inclure dans les extraits 2.3 et 2.4	PNUD	Annuellement
Surveillance des risques environnementaux et sociaux et plans de gestion correspondants, le cas échéant	Chef de projet CO PNUD	Aucun	PNUD	En cours
Réunions du comité de projet	Comité de projet Bureau de pays du PNUD Chef de projet	Aucun	Gouvernement du Sénégal	Au minimum une fois par an
L'outil de suivi du FEM à moyen terme doit être mis à jour par le spécialiste du SE du projet	Chef de projet	10.000 USD	PNUD	Avant la mission d'examen à mi-parcours.
Examen à mi-parcours indépendant et réponse de la direction	Bureau local du PNUD et équipe de projet et équipe PNUD-FEM	30.000 USD	PNUD	Entre les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} PIR.
L'outil de suivi du FEM pour les terminaux doit être mis à jour par le spécialiste du SE du projet	Chef de projet	10.000 USD	PNUD	Avant la mission d'évaluation finale
Évaluation finale indépendante incluse dans le plan d'évaluation du PNUD et réponse de la direction	Bureau de pays du PNUD et équipe de projet et équipe PNUD-FEM	45.000 USD	PNUD	Au moins trois mois avant la fermeture opérationnelle
Traduction des rapports MTR et TE en anglais	Bureau de pays du PNUD	5.000 USD	PNUD	Comme demandé. Le FEM n'acceptera que les

⁴¹ Non compris le temps du personnel de l'équipe de projet, le temps du personnel du PNUD et les frais de déplacement

				<i>rapports en anglais.</i>
COÛT indicatif TOTAL		<i>131.000 USD</i>		
Non compris le temps du personnel de l'équipe de projet, le temps du personnel du PNUD et les frais de déplacement				

MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

134. **Rôles et responsabilités du mécanisme de gouvernance du projet:** Le projet sera mis en œuvre selon les modalités nationales de mise en œuvre du PNUD, conformément à l'Accord type d'assistance de base conclu entre le PNUD et le Gouvernement du Sénégal et le programme pays. Le projet sera mis en œuvre sur une période de trois ans (36 mois).

135. **Le Partenaire de mise en œuvre** de ce projet est le Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD), et plus précisément la Division des changements climatiques (DCC) de la Direction de l'environnement et des sites classés (DEEC). La DEEC sera responsable de la planification, de la coordination et de la mise en œuvre du projet financé par le FPMA. En tant que partenaire de mise en œuvre, Elle sera également chargée de rendre compte au Bureau de pays du PNUD au Sénégal. Le Partenaire de mise en œuvre est responsable de la gestion de ce projet, notamment du suivi et de l'évaluation des interventions et de l'obtention des résultats du projet et de l'utilisation efficace des ressources du PNUD. Le Ministère de l'Environnement mettra en place une Unité de gestion de projet (UGP) relevant de la DEEC à Dakar, qui comprendra un Chef de projet, un Responsable Administratif et financier du projet et un Responsable du suivi et de l'évaluation. Le coût des trois derniers membres du personnel sera partagé avec le projet PNA-FVC. En outre, des consultants nationaux et internationaux seront sollicités dans la cadre de la mise en œuvre d'activités spécifiques.

136. **Le Partenaire de mise en œuvre** assumera la responsabilité globale de la mise en œuvre du projet et de la réalisation rapide et vérifiable des objectifs et des résultats du projet. Il fournira un appui et des intrants concernant la mise en œuvre de toutes les activités du projet. La personne de rang le plus élevé du Partenaire de mise en œuvre désignera le Directeur de l'environnement (DEEC), qui assumera les fonctions de Directeur national du projet (DNP) concernant la mise en œuvre du projet. Le DNP présidera le Comité du projet (DNP) et sera responsable de la supervision et de l'orientation du gouvernement. Le DNP ne sera pas financé par les fonds du projet, mais représentera une contribution en nature du gouvernement au projet. Le partenaire de mise en œuvre est responsable de :

- L'approbation et de la signature du plan de travail pluriannuel ;
- L'approbation et de la signature du rapport combiné des dépenses à la fin de l'année ; et,
- La signature du rapport financier ou de l'autorisation de financement et de la certification des dépenses.

Le Ministère de l'Economie, du plan et de la coopération, agence de coopération approuvera le PRODOC au nom du Gouvernement.

137. **Le Comité de pilotage (CP)** est chargé de prendre, par consensus, les décisions en matière de gestion lorsque des orientations sont requises par le Chef de projet, notamment en recommandant l'approbation par le PNUD/le partenaire d'exécution des plans et des révisions relatifs au projet. Afin de garantir la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du CP doivent être prises conformément à des normes garantissant la gestion axée sur les résultats de développement, la rentabilité optimale, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective. Si un consensus ne peut être atteint au sein du CP, la décision finale incombe au Chef de programme du PNUD. Le mandat du CP figure en annexe. Le CP est composé des personnes suivantes:

138. **Composition et organisation:** Le PB contient trois postes, à savoir:

- **Un cadre exécutif:** représentant la propriété du projet pour présider le groupe. Le cadre exécutif est le MEDD/DEEC qui rendra compte au CP deux fois par an de l'avancement du projet et des résultats obtenus.
- **Un Fournisseur principal:** individu ou groupe représentant les intérêts des parties concernées qui apportent un financement et/ou une expertise technique au projet. La principale fonction du Fournisseur principal au sein du CP consiste à fournir des indications sur la faisabilité technique

du projet. Dans le cas de ce projet, il s'agira du PNUD. Les principaux Fournisseurs comprennent des représentants de la DEEC, de l'ANACIM, du COMNACC, du COMRECC, des Ministères de la Santé, de l'Agriculture, de la DGPRE, du MAER/de l'ISRA/du Ministère de la rénovation urbaine et intérieure de Renouveau (gestion des risques de catastrophes/d'inondations), ainsi que de la société civile et des ONG.

- **Un Bénéficiaire principal** : individu ou groupe d'individus représentant les intérêts de ceux qui bénéficieront en fin de compte du projet. La principale fonction du Bénéficiaire principal au sein du CP est d'assurer la réalisation des résultats du projet du point de vue des bénéficiaires. Le groupe des Bénéficiaires principaux comprend des représentants des Ministères concernés (y compris la Direction régionale), des départements, des communes, du COMRECC, de l'ANACIM, ainsi que des ONG et des OSC.

139. Sur la base du Plan de travail annuel approuvé, le CP peut examiner et approuver les plans trimestriels du projet, le cas échéant, et autoriser tout écart majeur par rapport à ces plans trimestriels convenus. C'est l'autorité qui approuve l'achèvement de chaque plan trimestriel et autorise le début du prochain plan trimestriel. Il s'assure que les ressources requises sont engagées et arbitre tout conflit au sein du projet ou négocie une solution à tout problème entre le projet et des organismes externes. En outre, il approuve la nomination et les responsabilités du Chef de projet et toute délégation de ses responsabilités en matière d'assurance de projet.

140. Un comité scientifique et technique sera mis en place avec le soutien du COMNACC afin d'examiner et de valider toutes les études et processus menés par le projet.

141. La structure d'organisation du projet est la suivante :

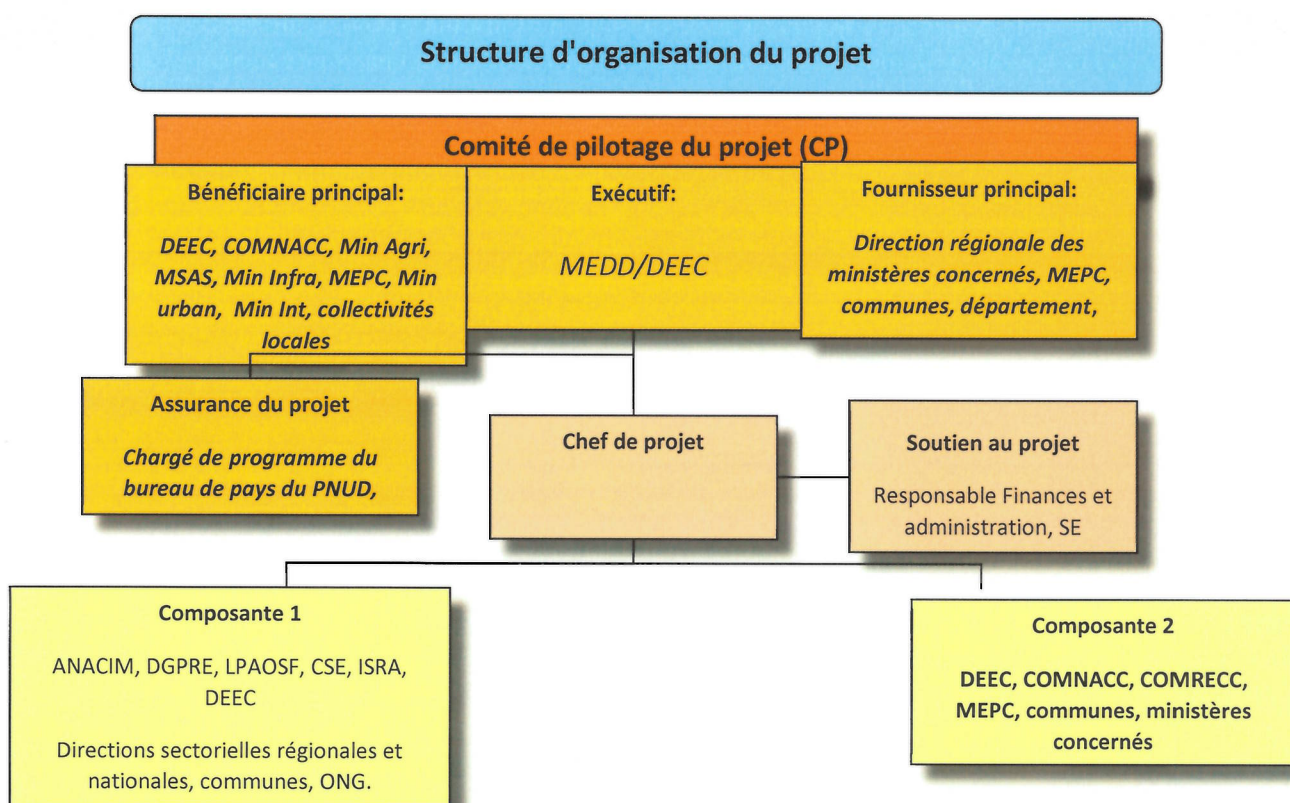


Figure 6: Organigramme des modalités de gestion concernant le projet financé par le FPMA.

142. Concernant la mise en œuvre de la composante 2, une convention sera signée avec chacun des 4 Ministères : Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Santé, Ministère de l'Infrastructure,

Ministère de l'Urbanisme et de l'Intérieur. Les Ministères seront responsables de la mise en œuvre des activités et la DEEC/MEDD les soutiendra.

143. Les membres potentiels du PB sont examinés et recommandés aux fins d'approbation lors de la réunion. Par exemple, le poste d'exécutif peut être occupé par un représentant de l'Organisme gouvernemental coopérant ou du PNUD, le rôle de Fournisseur principal par un représentant du MEDD/DEEC et/ou du PNUD, et le rôle de Bénéficiaire principal par un représentant du gouvernement ou de la société civile. Des représentants d'autres parties prenantes peuvent être inclus dans le PB, le cas échéant.

144. Les responsabilités spécifiques du CP sont les suivantes :

Tableau 10: Responsabilités du CP
<i>Définition du projet</i>
<ul style="list-style-type: none"> Examiner et approuver le plan d'initiation (si un tel plan était requis et soumis au PAC).
<i>Lancement du projet</i>
<ul style="list-style-type: none"> Convenir des responsabilités du coordonnateur du projet, ainsi que des responsabilités des autres membres de l'Unité de gestion de projet (UGP). Déléguer toute fonction d'assurance concernant le projet selon le cas. Examiner le rapport d'avancement concernant l'étape de lancement (si un plan de lancement était requis). Examiner et évaluer le plan de projet et le plan de travail détaillés, y compris les rapports Atlas sur la définition de l'activité, les critères de qualité, le journal des problèmes, le journal des risques mis à jour et le plan de surveillance et de communication.
<i>Déroulement du projet</i>
<ul style="list-style-type: none"> Fournir une orientation et une direction générales concernant le projet, en veillant à ce qu'il reste dans les limites spécifiées Régler les problèmes relatifs au projet soulevés par le Chef de projet. Fournir des orientations et convenir d'éventuelles contre-mesures / actions de gestion pour traiter des risques spécifiques. Convenir des tolérances du chef de projet dans le plan de travail annuel et les plans trimestriels, le cas échéant. Organiser des réunions régulières pour examiner le rapport d'avancement trimestriel du projet et fournir une orientation et des recommandations pour s'assurer que les livrables convenus sont produits de manière satisfaisante conformément aux plans. Examiner les rapports de remise combinés avant la certification par le Partenaire de mise en œuvre. Évaluer le rapport d'examen annuel du projet, faire des recommandations concernant le prochain Plan de travail annuel et informer le Comité du projet sur les résultats de l'examen. Examiner et approuver le rapport final du projet, faire des recommandations concernant les actions de suivi. Fournir des instructions et des conseils <i>ad-hoc</i> pour les situations exceptionnelles lorsque les tolérances du Chef de projet sont dépassées. Évaluer et décider des modifications à apporter au projet par le biais des révisions.
<i>Clôture du projet</i>
<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que tous les livrables du projet ont été produits de manière satisfaisante. Examiner et approuver le rapport final d'examen du projet, y compris les enseignements tirés. Faire des recommandations concernant les actions de suivi à soumettre au Comité. Évaluation du projet par la Commission (seulement si l'accord de partenariat l'exige) Notifier l'achèvement opérationnel du projet au Gouvernement et au PNUD.

145. L'Exécutif, MEDD/DEEC, assume la responsabilité ultime du projet, avec l'appui du Bénéficiaire principal et du Fournisseur principal. Le rôle de l'Exécutif est de veiller à ce que le projet soit axé tout au long de son cycle de vie sur la réalisation de ses objectifs et la production de résultats qui contribueront à obtenir des résultats de niveau supérieur. L'Exécutif doit s'assurer que le projet optimise les ressources mises en œuvre, en assurant une approche du projet soucieuse des coûts, en équilibrant les demandes du bénéficiaire et du fournisseur. Les responsabilités spécifiques (dans le cadre des responsabilités ci-dessus concernant le CP) sont les suivantes :

- S'assurer qu'il existe une structure d'organisation de projet cohérente et un ensemble logique de plans
- Définir les tolérances dans le Plan de travail annuel et les autres plans comme requis pour le Chef de projet.
- Surveiller et contrôler l'avancement du projet à un niveau stratégique.
- S'assurer que les risques sont suivis et atténués aussi efficacement que possible.
- Exposer brièvement les résultats au Comité/au PB et aux parties prenantes concernées sur les progrès du projet.
- Organiser et présider les réunions du CP.

146. L'Exécutif est responsable de l'assurance générale concernant le projet, comme décrit à la section intitulée «Assurance du projet». Si le projet le justifie, l'Exécutif peut déléguer une partie de la responsabilité des fonctions d'assurance du projet.

Le Bénéficiaire principal

147. Le bénéficiaire principal est responsable de la validation des besoins et du suivi du fait que la solution répondra à ces besoins dans les limites du projet. Cette fonction représente les intérêts de tous ceux qui bénéficieront du projet ou ceux pour qui les résultats attendus des activités permettront d'atteindre des objectifs spécifiques. La fonction de Bénéficiaire principal suit les progrès accomplis par rapport aux objectifs et aux critères de qualité. Cette fonction peut nécessiter plus d'une personne pour couvrir tous les intérêts des bénéficiaires. Par souci d'efficacité, la fonction ne devrait pas être répartie entre trop de personnes. Les responsabilités spécifiques du Bénéficiaire principal sont (dans le cadre des responsabilités ci-dessus concernant le CP) :

- S'assurer que les produits attendus et les activités connexes du projet sont bien définis.
- S'assurer que les progrès vers les résultats requis par les bénéficiaires restent cohérents du point de vue des bénéficiaires.
- Promouvoir et maintenir le focus sur les résultats attendus du projet.
- Donner la priorité aux opinions des bénéficiaires sur les décisions du CP et donner leur avis sur la mise en œuvre des recommandations concernant les modifications proposées.
- Résoudre les conflits de priorité.

148. Les responsabilités du Bénéficiaire principal en matière d'assurance consistent à vérifier que :

- La spécification des besoins du Bénéficiaire est précise, complète et sans ambiguïté.
- La mise en œuvre des activités à toutes les étapes fait l'objet d'un suivi afin de s'assurer qu'elles répondent aux besoins du Bénéficiaire et progressent vers cet objectif.
- L'impact des modifications potentielles est évalué du point de vue du bénéficiaire.
- Les risques pour les bénéficiaires sont fréquemment surveillés.

149. Lorsque la taille, la complexité ou l'importance du projet le justifie, le Bénéficiaire principal peut déléguer la responsabilité et l'autorité concernant certaines des responsabilités de certification (voir la section «Assurance de projet»).

Le Fournisseur principal

150. **Le Fournisseur principal** représente les intérêts des parties qui fournissent un financement et/ou une expertise technique au projet (conception, développement, facilitation, acquisition, mise en œuvre). La principale fonction du Fournisseur principal au sein du PB est de fournir des indications sur la faisabilité technique du projet. La fonction de Fournisseur principal doit inclure le pouvoir d'engager ou d'acquiescer les ressources du fournisseur requises. Si nécessaire, plusieurs personnes peuvent être requises pour cette fonction. En règle générale, le partenaire d'exécution, le PNUD et/ou les donateurs seront représentés dans cette fonction. Les responsabilités spécifiques du Fournisseur principal sont (dans le cadre des responsabilités ci-dessus pour le CP):

- S'assurer que les progrès vers les produits restent cohérents du point de vue du fournisseur.
- Promouvoir et maintenir l'accent sur les résultats attendus du projet du point de vue de la gestion des fournisseurs.
- S'assurer que les ressources du fournisseur requises pour le projet sont disponibles.

- Contribuer aux opinions du fournisseur sur les décisions du CP concernant la mise en œuvre des recommandations sur les modifications proposées.
- Arbitrer et assurer la résolution concernant la priorité de fournisseur ou de tout conflit de ressources.

151. Les responsabilités du rôle du Fournisseur principal en matière d'assurance sont les suivantes :
- Conseiller sur le choix de la stratégie, de la conception et des méthodes pour mener à bien les activités du projet.
 - S'assurer que toutes les normes définies pour le projet sont respectées et utilisées à bon escient.
 - Surveiller les changements potentiels et leur impact sur la qualité des livrables du point de vue du fournisseur.
 - Surveiller les risques liés à la mise en œuvre du projet.
152. Si nécessaire, une partie de cette responsabilité d'assurance peut être déléguée (voir la section intitulée «Assurance du projet»).

Rôle du comité scientifique et technique :

Chef de projet :

153. **Responsabilités globales** : le Chef de projet a le pouvoir de diriger le projet quotidiennement pour le compte du PB dans les limites fixées par le comité. Le Chef de projet est responsable de la gestion quotidienne et de la prise de décision concernant le projet. La principale responsabilité du Chef de projet est de veiller à ce que le projet produise les résultats spécifiés dans le document de projet, conformément au standard de qualité requis et dans les limites de temps et de coûts spécifiés.
154. Le partenaire de mise en oeuvre, le MEDD/DEEC, nomme le Chef de projet, qui doit être différent de son représentant au Comité. Avant l'approbation du projet, le poste de Développeur de projet revient à l'agent du PNUD responsable des fonctions de gestion de projet pendant la formulation jusqu'à la mise en place du Chef de projet par le Partenaire de mise en œuvre. Les **responsabilités spécifiques** incluent :

Tableau 11: Responsabilités du Chef de projet
<i>Gestion globale du projet:</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Gérer la réalisation des extraits du projet par le biais des activités. • Fournir une direction et des orientations à/aux équipes de projet / à la (aux) partie (s) responsable (s). • Assurer la liaison avec le CP ou la fonction d'Assurance concernant le projet nommée pour assurer la direction générale et l'intégrité du projet. • Identifier et obtenir le soutien et les conseils nécessaires à la gestion, à la planification et au contrôle du projet. • Responsable de l'administration du projet. • Assurer la liaison avec tous les fournisseurs. • Peut également assurer les fonctions de responsable d'équipe et de soutien de projet.
<i>Déroulement du projet</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Planifier les activités du projet et suivre les progrès par rapport aux critères de qualité initiaux. • Mobiliser les biens et les services concernant les activités de l'initiative, notamment la rédaction de mandats et de spécifications de travail. • Surveiller les événements comme indiqué dans le plan de surveillance et de communication et le mettre à jour si nécessaire. • Gérer les demandes de fourniture de ressources financières par le PNUD, en utilisant l'avance de fonds, les paiements directs ou le remboursement en utilisant le FACE (autorisation de fonds et certificat de dépenses).

- Surveiller les ressources financières et la comptabilité pour assurer l'exactitude et la fiabilité des rapports financiers.
- Gérer et surveiller les risques du projet tels que définis initialement dans l'énoncé de projet évalué par le PAC, soumettre les nouveaux risques au CP pour examen et décision sur les actions possibles, le cas échéant; mettre à jour le statut de ces risques en tenant à jour le journal des risques du projet.
- Être responsable de la gestion des problèmes et des demandes de changement en tenant un journal des problèmes.
- Préparer le rapport d'avancement trimestriel du projet (progrès par rapport aux activités et indicateurs planifiés, mise à jour des risques et des problèmes, dépenses) et soumettre le rapport au CP et à l'Assurance du projet.
- Préparer le Rapport d'examen annuel et le soumettre au CP et au Comité.
- Sur la base de l'examen, préparer le PTA pour l'année suivante, ainsi que les plans trimestriels si nécessaire.

Clôture du projet

- Préparer les Rapports finaux d'examen du projet qui seront soumis au CP et au Comité.
- Identifier les mesures de suivi et les soumettre pour examen au CP.
- Gérer le transfert des livrables, des documents, des dossiers, de l'équipement et du matériel du projet aux bénéficiaires nationaux.
- Préparer le CDR/FACE final pour signature par le PNUD et le Partenaire d'exécution.

155. La fonction de coordonnateur de projet prendra fin lorsque le rapport d'évaluation final du projet et les autres documents requis par le FEM et le PNUD auront été complétés et soumis au PNUD (y compris la clôture opérationnelle du projet).

Assurance du projet

156. Le PNUD joue un rôle de supervision, de contrôle et d'assurance qualité à trois niveaux - financé par les frais d'agence du FEM – auquel participe le personnel du PNUD dans les Bureaux de pays et aux niveaux régional et du siège. L'Assurance du projet doit être totalement indépendante de la fonction de gestion de projet. La fonction d'assurance qualité soutient le Comité du projet et l'Unité de gestion du projet en s'acquittant de fonctions de surveillance et de contrôle de projet objectives et indépendantes. Cette fonction garantit que les jalons appropriés de la gestion de projet sont gérés et complétés. Le Comité de projet ne peut déléguer aucune de ses responsabilités en matière d'assurance qualité au Chef de projet. Cette fonction de supervision du projet et d'assurance qualité est couverte par le FEM.

157. Responsabilité générale : L'assurance du projet incombe à chaque membre du PB, mais la fonction rôle peut être déléguée. La fonction d'Assurance de projet soutient le PB en s'acquittant de fonctions de surveillance et de suivi de projet objectives et indépendantes. Cette fonction garantit que les jalons appropriés de la gestion du projet sont gérés et complétés.

158. La fonction d'Assurance de projet doit être indépendante de celle de Chef de projet ; par conséquent, le CP ne peut déléguer aucune de ses responsabilités en matière d'assurance au Chef de projet. Un administrateur de programme du PNUD assume généralement la fonction d'Assurance concernant le projet.

159. La mise en œuvre des responsabilités en matière d'assurance doit répondre à la question «Que faut-il assurer?». La liste suivante présente les principaux aspects suggérés qui doivent être vérifiés par l'Assurance du projet tout au long du projet afin de s'assurer de sa pertinence, suit les plans approuvés et poursuit l'atteinte des objectifs prévus avec qualité.

- Maintien d'une liaison solide tout au long du projet entre les membres du PB.
- Les besoins et les attentes des bénéficiaires sont satisfaits ou gérés.
- Les risques sont contrôlés.

- Respect de la justification du projet (analyse de rentabilisation).
- Les projets correspondent au Programme de pays dans son ensemble.
- Les personnes qu'il faut sont impliquées.
- Une solution acceptable est en cours de développement.
- Le projet reste viable.
- La portée du projet ne va pas "être élargie" sans être remarquée.
- Les communications internes et externes fonctionnent.
- Les règles et règlements applicables du PNUD sont observés.
- Toutes les contraintes législatives sont observées.
- Respect des exigences et des normes de surveillance et de rapport de RMG.
- Les procédures de gestion de la qualité sont correctement suivies.
- Les décisions de CP sont suivies et les révisions sont gérées conformément aux procédures requises.

160. Les responsabilités spécifiques incluent:

Tableau 12: Responsabilités de l'Assurance concernant le projet
Lancement du projet
<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les définitions des résultats du projet et des activités, y compris la description et les critères de qualité, ont été correctement enregistrées dans le module Atlas de gestion de projet afin de faciliter le suivi et la génération de rapports. • S'assurer que les personnes concernées sont pleinement informées du projet. • S'assurer que toutes les activités préparatoires, y compris la formation du personnel du projet, ainsi que les supports logistiques, sont réalisées à temps.
Déroulement du projet
<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les fonds sont disponibles concernant le projet. • S'assurer que les risques et les problèmes sont correctement gérés et que les journaux d'Atlas sont régulièrement mis à jour. • S'assurer que les informations critiques sur le projet sont surveillées et mises à jour dans Atlas, notamment à l'aide du journal de Qualité d'activité. • S'assurer que les rapports d'avancement trimestriels du projet sont préparés et soumis à temps et conformément aux normes en matière de format et de qualité du contenu. • S'assurer que les CDR et FACE sont préparés et soumis au NSC et au Comité de résultats. • Effectuer des activités de supervision, telles que des visites de suivi périodiques et des «contrôles inopinés». • S'assurer que le tableau de bord concernant la qualité des données du projet reste au «vert».
Clôture du projet
<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le projet est opérationnellement clôturé dans Atlas. • S'assurer que toutes les opérations financières se font dans Atlas sur la base de la comptabilisation finale des dépenses. • S'assurer que les comptes du projet sont clôturés et que le statut est défini dans Atlas en conséquence

Soutien du projet

161. Responsabilités globales: la fonction de Soutien de projet fournit au Chef de projet l'administration, la gestion et le support technique nécessaires, en fonction des besoins des projets distincts ou du Chef de projet. La fourniture de tout Soutien de projet sur une base formelle est facultative. Il est nécessaire de séparer les fonctions de Soutien de projet et d'Assurance de projet afin de maintenir l'indépendance du projet.

162. Responsabilités spécifiques: certaines tâches spécifiques de Soutien de projet comprennent:

Prestation de services administratifs:

- Configurer et gérer les fichiers de projet.
- Recueillir des données sur les informations relatives au projet.
- Mettre à jour les plans.

- Administrer le processus d'évaluation de la qualité.
- Administrer les réunions du NSC.

Gestion de la documentation du projet:

- Administrer le contrôle de révision du projet.
- Établir des procédures de contrôle des documents.
- Compiler, copier et distribuer tous les rapports de projet.

Gestion financière, suivi et établissement de rapports:

- Assister dans les tâches de gestion financière sous la responsabilité du Chef de projet.
- Fournir un soutien pour l'utilisation d'Atlas pour la surveillance et la génération de rapports.

Fourniture de services de support technique:

- Fournir des conseils techniques.
- Examiner les rapports techniques.
- Surveiller les activités techniques menées par les parties responsables.

163. Accord sur les droits de propriété intellectuelle et l'utilisation de logo sur les produits du projet et la divulgation des informations: afin que le FEM soit reconnu de façon appropriée pour son financement, le logo du FEM apparaît conjointement avec celui du PNUD sur tous les supports promotionnels, les autres documents écrits comme les publications développées par le projet et le matériel du projet. Toute citation sur des publications concernant des projets financés par le FEM donnera également une reconnaissance appropriée à ce dernier. Les informations seront divulguées conformément aux politiques pertinentes, notamment la politique de divulgation du PNUD et la politique du FEM en matière de participation du public.

164. Gestion de projet: l'UGP sera située dans les bureaux du MEDD/DEEC afin de garantir une collaboration étroite avec l'équipe de projet PAS-PNA et les activités du PNA-FVC.

PLANIFICATION ET GESTION FINANCIÈRE

165. Le coût total du projet est de 14 467 373 USD. Cette somme est financée par un don du FPMA de 2 913 750 USD, dont 300 000 USD de cofinancement en espèces devant être administré par le PNUD et de 11 253 623 USD de cofinancement parallèle. Le PNUD, en tant qu'Agence d'exécution du FEM, est responsable de l'exécution des ressources du FEM et du cofinancement en espèces transféré sur un compte bancaire du PNUD.

166. Cofinancement parallèle: la réalisation effective du cofinancement du projet fera l'objet d'un suivi lors de la revue à mi-parcours et du processus d'évaluation finale et fera l'objet d'un rapport au FEM. Le cofinancement parallèle prévu sera utilisé comme suit :

Source de cofinancement	Type de cofinancement	Montant du cofinancement	Activités / Résultats prévus	Risques	Mesures d'atténuation des risques
PNUD	En nature et subvention	2.300.000	Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)	Faible	Projet en cours de réalisation
Projet PAS-PNA (GIZ)	Subvention	5.253.623	Soutenir le processus PNA de la République du Sénégal	Faible	Projet lancé
Gouvernement (ministère de l'environnement et du développement durable)	Subvention	4.000.000	Personnel, bureaux, infrastructures.	Faible	Projet lancé

167. **Révision du budget et tolérance:** Conformément aux exigences du PNUD définies dans le POPP du PNUD, le conseil du projet conviendra d'un niveau de tolérance budgétaire pour chaque plan du plan de travail annuel global, ce qui permettra au responsable du projet de dépasser le seuil de tolérance approuvé pour l'année sans que cela ne nécessite une révision de la part du comité de projet. Si les écarts suivants se produisent, le chef de projet et le bureau de pays du PNUD demanderont l'approbation de l'équipe PNUD-FEM, sont considérés comme des modifications majeures par le FEM: a) réaffectations budgétaires entre les composantes du projet, avec des montants représentant 10% du la subvention totale du projet ou plus; b) Introduction de nouveaux postes budgétaires ou de nouvelles composantes dépassant 5% de l'allocation initiale du FEM.
168. Toute dépense excédentaire dépassant le montant disponible de la subvention du FEM sera absorbée par des ressources autres que celles du FEM (par exemple, TRAC du PNUD ou cofinancement en espèces).
169. **Remboursement au donateur:** si un remboursement des fonds non dépensés au FEM était nécessaire, il serait géré directement par l'unité PNUD-FEM à New York.
170. **Clôture du projet:** La clôture du projet sera effectuée conformément aux exigences du PNUD énoncées dans le POPP⁴² du PNUD. À titre exceptionnel uniquement, une prolongation sans coût au-delà de la durée initiale du projet sera recherchée auprès des collègues du PNUD dans le pays, puis du coordonnateur exécutif PNUD-FEM.
171. **Achèvement opérationnel:** le projet sera achevé du point de vue opérationnel lorsque les derniers apports financés par le PNUD auront été fournis et les activités connexes terminées. Cela comprend l'approbation finale du rapport d'évaluation finale (qui sera disponible en anglais) et de la réponse correspondante de la direction, ainsi que de la réunion du comité de projet chargée de l'examen de fin de projet. Par décision du comité de projet, le partenaire d'exécution informera le bureau de pays du PNUD lorsque la clôture des opérations sera achevée. À ce stade, les parties concernées auront déjà convenu et confirmé par écrit les dispositions à prendre pour l'élimination de tout équipement appartenant encore au PNUD.
172. **Achèvement financier:** Le projet sera clôturé sur le plan financier lorsque les conditions suivantes seront remplies: a) le projet est achevé sur le plan opérationnel ou a été annulé; b) Le partenaire de mise en œuvre a signalé toutes les transactions financières au PNUD; c) le PNUD a clôturé les comptes du projet; d) Le PNUD et le partenaire de mise en œuvre ont certifié un rapport conjoint de mise en œuvre final (qui sert de révision budgétaire finale).
173. Le projet sera achevé financièrement dans les 12 mois suivant la clôture des opérations ou après la date d'annulation. Entre la clôture opérationnelle et la clôture financière, le partenaire d'exécution identifiera et réglera toutes les obligations financières et préparera un rapport final sur les dépenses. Le bureau de pays du PNUD enverra les documents de clôture signés finaux, y compris la confirmation du montant cumulé final et du solde non dépensé, à l'unité PNUD-FEM pour confirmation avant la clôture financière du projet à Atlas par le bureau de pays du PNUD.
174. **Services de projets directs du PNUD à la demande du gouvernement:** Le PNUD, en tant qu'agence du FEM pour ce projet, fournira des services de cycle de gestion de projet pour le projet tels que définis par le Conseil du FEM. En outre, le Gouvernement sénégalais peut demander des services directs du PNUD pour des projets spécifiques, en fonction de ses politiques et de sa convenance. Le PNUD et le gouvernement du Sénégal reconnaissent et conviennent que ces services ne sont pas obligatoires et ne seront fournis que sur demande du gouvernement. Sur demande, les services suivraient les politiques du PNUD en matière de recouvrement des coûts directs. Ces services (et leurs coûts) sont spécifiés dans la lettre d'entente (annexe O). Conformément aux exigences du Conseil du FEM, ces coûts de service seront affectés à des coûts de gestion de projet, dûment identifiés dans le budget de projet en tant que coûts directs de projet.

⁴²Voir <https://info.undp.org/global/popp/ppm/Pages/Closing-a-Project.aspx>

Les coûts directs de projet admissibles ne doivent pas être facturés selon un pourcentage fixe. Ils doivent être calculés sur la base des coûts réels estimés ou fondés sur les transactions et imputés aux codes des coûts directs du projet: 64397 - «Services aux projets - Personnel CO» et 74596 - «Services aux projets - GOE pour CO».

- (a) Identification et / ou recrutement du personnel du projet;
 - (b) Fourniture d'accords entre parties responsables;
 - (c) Identification et facilitation de la mise en œuvre des activités;
 - (d) Acquisition des biens et services requis dans le cadre du projet.
-

175. Ces services, ainsi que leur coût, ont été décrits dans la lettre d'accord (voir annexe dans le Prodoc) à signer entre le gouvernement et le PNUD, avant la signature du PRODOC entre le PNUD et le gouvernement. Voir l'annexe O. Lettre d'entente type entre le PNUD et le partenaire de mise en œuvre pour la fourniture de services d'appui et l'annexe O. Plan indicatif de passation des marchés pour la première année du projet pour plus de détails sur les services directs du projet.

BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL

Tableau 13: Budget total et plan de travail

Numéro de subvention Atlas:	00110519	Unité d'affaires:	SEN10
ID du projet:	00109722	Titre du projet:	Plan d'adaptation national du Sénégal
n° PIMS PNUD-FEM:	PIMS 5428	Partenaire d'exécution	Ministère de l'environnement et du développement durable - MEDD / Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC)

Résultat du FEM / Activité Atlas	Partie Resp. / Agent d'Ex	ID de fonds	Nom du donateur	Code budgétaire ATLAS	Atlas Budget Description	Montant total (USD)	Année 1	Année 2	Année 3	Notes Budg
1. Remédier aux lacunes en matière de capacités et aux faiblesses dans la mise en œuvre du processus des PNA	MEDD/DEEC	62160	FPMA	71200	Consultants Internationaux	45.000	15.000	30.000		a
	MEDD/DEEC	62160	FPMA	71300	Consultants Locaux	201.000	61.000	70.000	70.000	b
	MEDD/DEEC	62160	FPMA	71600	Voyage	48.000	18.000	17.000	13.000	c
	MEDD/DEEC	62160	FPMA	72100	Services contractuels - Entreprises	1.188.000	585.000	468.000	135.000	d
	MEDD/DEEC	62160	FPMA	72200	Equipement et mobilier	328.000	277.000	43000	8.000	e
	MEDD/DEEC	62160	FPMA	75700	Formation, ateliers et conf.	65.000	24.000	22.000	19.000	f
Résultat 1 de l'atlas partiel du FEM						1.875.000	980.000	650.000	245.000	
RÉSULTAT TOTAL 1						1.875.000	980.000	650.000	245.000	
2. Adapter les politiques pour la résilience à long terme	MEDD/DEEC	62160	FPMA	71200	Consultants Internationaux	120.000	40.000	60.000	20.000	g
	MEDD/DEEC	62160	FPMA	71300	Consultants Locaux	315.000	40.000	120.000	155.000	h
	MEDD/DEEC	62160	FPMA	71600	Voyage	55.000	10.000	21.000	24.000	i
	MEDD/DEEC	62160	FPMA	72100	Services contractuels - Entreprises	180.000	70.000	60.000	50.000	j
	MEDD/DEEC	62160	FPMA	72200	Equipement et mobilier	20.000		10.000	10.000	k
	MEDD/DEEC	62160	FPMA	72600	Subventions	150.000	50.000	50.000	50.000	L
Résultat 2 de l'atlas partiel du FEM						60.000	6.000	24.000	30.000	m
RÉSULTAT TOTAL 2						900.000	216.000	345.500	339.000	

Gestion de projet	MEDD/DEEC	62160	FPMA	71400	Services contractuels – Individ.	120.750	40.250	40.250	40.250	n
		MEDD/DEEC	62160	FPMA	74100	Services Professionnels (Audit)	12.000	4.000	4.000	4.000
	MEDD/DEEC	62160	FPMA	74596	Coût direct du projet	6.000	2.000	2.000	2.000	p
	Atlas de sous-total du FEM pour la gestion de projet					138.750	46.250	46.250	46.250	
	MEDD/DEEC	04000	PNUD TRAC	71400	Services contractuels – Individ.	300.000	100.000	100.000	100.000	q
	Atlas de total partiel de la gestion du projet TRAC					300.000	100.000	100.000	100.000	
	COUT TOTAL de Gestion de projet					438.750	146.250	146.250	146.250	
	TOTAL FEM					2.913.750	1.242.250	1.041.250	630.250	
	TOTAL PNUD TRAC					300.000	100.00	100.00	100.00	
	SOMME FINALE					3.213.750	1.342.250	1.141.250	730.250	

Notes budgétaires	
a	<ul style="list-style-type: none"> Consultants internationaux: Concevoir un plan de maintenance à long terme et le mettre en œuvre pour éviter la dégradation des stations. Il produira une feuille de route pour le suivi et l'amélioration du système de collecte de données (pièces de rechange, plan de suivi, objectifs de remplacement, plan de financement): 40 jours @ 692.33 USD par jour + dépenses Pour évaluer les capacités et élaborer 5 modules de formation: 25 jours @ 692,3 USD par jour + dépenses.
b	<ul style="list-style-type: none"> Consultants locaux à forfait: Aider l'UGP à concevoir des spécifications techniques pour le «programme d'actions de recherche» impliquant des centres de recherche et à soutenir la diffusion des résultats scientifiques. Former les utilisateurs à la plate-forme Web à utiliser et interpréter les informations climatiques (niveaux local et national) Soutenir les experts internationaux dans la conduite de l'évaluation des besoins en capacités et dans le développement de 5 modules de formation.
c	<p>Missions internationales et visites de sites par équipes au niveau central:</p> <p>5 vols à 2000 USD / vol = 10 000 USD</p> <p>Per diem Dakar (247 USD x 20 jours) + sites du projet per diem (114 USD x 200 jours) + essence pour visites (10.260 USD).</p>

	<p>Y compris les déplacements pour les formations et les déplacements pour l'installation d'équipements (par exemple pour l'installation de stations météo, 3 missions sont nécessaires: prospection, installation, surveillance).</p>
<i>d</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Services contractuels: • Pour financer deux «projets d'action de recherche» sélectionnés dans le résultat 1.1. (2 projets à 100 000 USD par projet) • Concevoir et mettre en œuvre une base de données en fonction des besoins de l'ANACIM, du CST, du LPAO-SF, de l'ISRA et d'autres utilisateurs, et fournir des serveurs et des capacités de stockage aux centres de recherche afin d'accroître l'accessibilité aux informations climatologiques (résultats de modèles): 30 000 USD . • Développer des programmes de formation appropriés et organiser des programmes de formation aux niveaux national et local • Produire des études de vulnérabilité: 4 études sectorielles et 5 études territoriales à 60 000 USD par étude.
<i>e</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Equipements: • 3 stations agro-météo et 3 stations de surveillance de l'eau • capacité de stockage de données • plate-forme Web d'information sur le climat • Equipement TI • Acquisition d'un véhicule
<i>f</i>	<p>Voyage en rapport avec les ateliers de lancement et de lancement du projet au niveau national. Voyage et ateliers pour les 5 plates-formes locales de l'ACC (COMRECC).</p>
<i>g</i>	<p>Consultants internationaux à court terme: évaluateur (mi-parcours + final). Consultant international pour mener une étude visant à identifier les conditions optimales de collaboration entre les secteurs privé et public en matière d'ACC .</p>
<i>h</i>	<p>Consultants locaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réviser et intégrer la dimension de changement climatique dans les plans nationaux de 4 ministères (Agriculture, Santé et Infrastructure et Renouveau Urbain) • Intégrer l'adaptation au changement climatique et la prise en compte du genre dans le PDC et les budgets associés dans au moins 10 communes des zones cibles (Kaffrine / Fatick, Saint-Louis, Matam, Kédougou et Ziguinchor) • Produire les 4 documents sectoriels PNA sectoriels pour le Sénégal (le consultant international sera rémunéré par le projet PNA-FVC) • Former les COMRECC. • Intégrer l'expérience et la connaissance du projet pilote dans le PNA. • Soutenir les consultants internationaux en étude de PPP.

	<ul style="list-style-type: none"> Consultants nationaux à court terme: évaluateur (mi-parcours + final).
<i>i</i>	Déplacement sur les sites du projet pour surveiller les activités, y compris les déplacements pour les formations.
<i>j</i>	Contrat avec les entreprises pour développer et mettre en œuvre une méthodologie de SE avec un cadre d'évaluation de la performance, définissant les rôles, la fréquence de compilation et de collecte des données, et un manuel de procédure, afin d'éclairer les indicateurs de suivi de la performance du projet.
<i>k</i>	Acquisition de (1) matériel de communication; Ordinateurs portables pour UGP et sites, licences de logiciel, imprimantes et autres périphériques
<i>l</i>	Financer des mesures d'adaptation innovantes pour les pêcheries relevant du PNA et l'agriculture des PNA, y compris 2 ateliers et 2 voyages d'études. 2 subventions de micro-capital à 75 000 USD par subvention. Les subventions seront surveillées conformément aux directives du PNUD sur les micro-capitaux.
<i>m</i>	Ateliers pour le processus participatif d'intégration de l'ACC dans les politiques nationales, réunions du COMNACC et des COMRECC, intégration de l'ACC dans le PDC.
<i>n</i>	Personnel national de l'UGP: coordinateur national du projet Personnel national de l'UGP: chauffeur
<i>o</i>	Services d'audit financier annuel du projet
<i>p</i>	Services d'appui du PNUD (traitement des paiements, acquisitions, recrutements, contrats, etc.)
<i>q</i>	Personnel du projet: personnel de l'UGP nationale - agent de suivi et d'évaluation, agent administratif et financier (coûts partagés avec le projet PNA-FVC)

Résumé
des fonds:

	Montant Année 1	Montant Année 2	Montant Année 3	Total
FEM	1 242 250	1 041 250	630 250	2 913 750
PNUD	100 000	100 000	100 000	300 000
PNUD	700 000	700 000	600 000	2 000 000
GIZ	5 253 623	0	0	5 253 623
Gouvernement (Ministère de l'environnement et du développement durable)	1 500 000	1 500 000	1 000 000	4 000 000
TOTAL	8 795 873	3 341 250	2 330 250	14 67 373

XI. CONTEXTE JURIDIQUE

176. Ce document ainsi que le CPAP signé par le gouvernement et le PNUD, qui est incorporé par référence, constituent ensemble un document de projet tel que mentionné dans le SBAA [ou tout autre accord de gestion approprié] et toutes les dispositions relatives au CPAP s'appliquent au présent document.
177. Ce document de projet est l'instrument visé en tant que tel à l'article premier de l'Accord d'assistance de base entre le Gouvernement du Sénégal et le PNUD, signé le 4 juillet 1987. Dans le SBAA, toute référence à « Agence d'exécution » est réputée faire référence à « Partenaire de mise en œuvre. »
178. Ce projet sera mis en œuvre par le ministère de l'Environnement et du Développement durable (« partenaire d'exécution ») conformément à son règlement financier, à ses règles, à ses pratiques et à ses procédures financières, dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux principes énoncés dans le Règlement financier et les règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un partenaire de mise en œuvre ne fournit pas les orientations nécessaires pour assurer le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, la gouvernance financière du PNUD s'applique.
179. Conformément à l'article III de l'Accord général d'assistance, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire d'exécution, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la garde du partenaire d'exécution incombe à celui-ci.
180. Le partenaire d'exécution doit :
- mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en tenant compte de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé; et
 - assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire d'exécution et à la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
181. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer des modifications au plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité approprié, comme requis par les présentes, sera considéré comme une violation du présent contrat.
162. Le partenaire d'exécution s'engage à déployer tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun des fonds du PNUD reçus en vertu du descriptif de projet n'est utilisé pour fournir un soutien aux personnes ou entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des montants versés par le PNUD en vertu des présentes ne figurent sur la liste maintenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus dans le cadre de ce document de projet.
163. Les désignations figurant sur les cartes ou autres références utilisées dans le présent document de projet n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part du PNUD concernant le statut juridique d'un pays, territoire, ville ou région ou de ses autorités, ni quant à la délimitation des territoires, ses frontières ou limites.

XII. GESTION DES RISQUES

Entité gouvernementale (NIM)

Conformément à l'article III de la SBAA [ou aux dispositions complémentaires du document de projet], la responsabilité de la sécurité du partenaire d'exécution, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la garde du partenaire d'exécution incombe à Partenaire. À cette fin, le partenaire de réalisation doit:

- a) mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en tenant compte de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
- b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire d'exécution et à la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer des modifications au plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité approprié, comme requis par les présentes, sera considéré comme un manquement aux obligations du partenaire d'exécution en vertu du présent document de projet.

Le Partenaire de mise en œuvre s'engage à déployer tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun fonds du PNUD reçu en vertu du descriptif de projet n'est utilisé pour fournir un soutien aux personnes ou entités associées au terrorisme et que les destinataires des montants versés par le PNUD en vertu des présentes ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée à l'adresse http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml.

La durabilité sociale et environnementale sera améliorée grâce à l'application des normes sociales et environnementales du PNUD (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation (<http://www.undp.org/secu-srm>).

Le Partenaire de mise en œuvre doit: (a) mener les activités liées au projet et au programme conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD, (b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou le programme afin de se conformer à ces normes; c) s'engager de manière constructive et en temps opportun pour répondre aux préoccupations et aux plaintes formulées par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et les autres parties prenantes du projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et aient accès à ce dernier.

Tous les signataires du descriptif de projet coopéreront de bonne foi à tout exercice d'évaluation des engagements pris dans le cadre de programmes ou de projets, ou de la conformité aux normes sociales et environnementales du PNUD. Cela inclut la fourniture d'un accès aux sites de projet, au personnel concerné, aux informations et à la documentation.

Le Partenaire de mise en œuvre prendra les mesures appropriées pour empêcher l'utilisation abusive des fonds, la fraude ou la corruption par ses représentants officiels, ses consultants, ses responsables, ses sous-traitants et ses sous-bénéficiaires lors de la mise en œuvre du projet ou de l'utilisation des fonds du PNUD. Le partenaire de mise en œuvre veillera à ce que ses politiques de gestion

financière, de lutte contre la corruption et de lutte contre la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus du PNUD ou par son intermédiaire.

Les exigences des documents suivants, alors en vigueur au moment de la signature du document de projet, s'appliquent au partenaire d'exécution: (a) Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et (b) Lignes directrices du Bureau de la vérification et des enquêtes relatives aux enquêtes. Le partenaire de mise en œuvre accepte les exigences des documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent document de projet et sont disponibles en ligne sur www.undp.org.

Au cas où une enquête serait nécessaire, le PNUD a l'obligation de mener des enquêtes sur tout aspect de ses projets et programmes. Le partenaire de réalisation fournit toute sa coopération, notamment en mettant à disposition le personnel, la documentation pertinente et en donnant accès aux locaux du partenaire de mise en œuvre (et de ses consultants, responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires), à ces fins et à des moments raisonnables et à des conditions raisonnables, le cas échéant, aux fins d'une enquête. En cas de limitation du respect de cette obligation, le PNUD consultera le partenaire chargé de la mise en œuvre afin de trouver une solution.

Les signataires du présent descriptif de projet s'informent rapidement les uns des autres en cas d'incident d'utilisation inappropriée des fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption avec la confidentialité requise.

Lorsque le Partenaire d'exécution découvre qu'un projet ou une activité du PNUD fait l'objet, en tout ou en partie, d'une enquête pour fraude ou corruption présumée, il en informe le représentant résident du PNUD / le chef de bureau, qui en informe immédiatement le bureau du PNUD de l'audit et des enquêtes (OAI). Le partenaire de mise en œuvre informe régulièrement le responsable du PNUD dans le pays et l'OAI du statut et des actions en rapport avec cette enquête.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le partenaire de mise en œuvre convient que les donateurs du PNUD (y compris le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds destinés aux activités visées par le présent descriptif de projet peuvent recourir à le partenaire d'exécution pour le recouvrement des fonds dont le PNUD a déterminé qu'ils avaient été utilisés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou autrement versés conformément aux termes et conditions énoncés dans le descriptif de projet.

Remarque: Le terme «document de projet» tel qu'il est utilisé dans la présente clause est réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent ajouté au document de projet, y compris ceux conclus avec les parties responsables, les sous-traitants et les sous-récepteurs.

Chaque contrat passé par le partenaire d'exécution en relation avec le présent document de projet doit inclure une clause stipulant qu'aucun frais, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ou autres paiements, autres que ceux indiqués dans la proposition, n'ont été donnés, reçus ou promis en lien avec le processus de sélection ou l'exécution du contrat, et que le destinataire des fonds du partenaire d'exécution coopère à toutes les enquêtes et audits de post-paiement.

Le partenaire de mise en œuvre veille à ce que toutes les obligations énoncées dans la présente section intitulée « Gestion des risques » soient transmises à chaque partie responsables, sous-traitant et sous-récepteur, et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulée « Clauses

standard pour la gestion des risques » soient incluses, mutatis mutandis, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus à la suite du présent descriptif de projet.

ANNEXE. DESCRIPTIF D'EMPLOI DU PERSONNEL PRINCIPAL DU PROJET

Coordonnateur national de projet (Gestionnaire de projet)

Contexte

Le Coordonnateur de projet sera recruté au niveau national sur la base d'un processus concurrentiel ouvert. Il/elle aura la responsabilité générale de la réalisation des produits dans les délais, conformément à la portée et dans les limites du budget. Il/elle veillera au respect de toutes les procédures administratives et financières du PNUD. Il/elle met en relation les interventions de l'équipe d'appui technique et du spécialiste pour mettre en œuvre des actions concrètes sur site, selon les objectifs et des produits à livrer du projet. Il/elle s'assure de la cohérence et des principes d'intervention sur chaque site.

Fonctions et responsabilités

- Coordonner la réalisation des activités du projet, conformément au document de projet ;
- Coordonner le travail de tout le personnel du projet, des consultants et des sous-traitants ;
- Coordonner le recrutement et la sélection du personnel du projet ;
- Assurer la supervision du personnel du projet, une fois engagé sous contrat pour s'acquitter de leurs tâches au titre du projet, en procédant à l'évaluation des performances et en établissant un lien avec le renouvellement éventuel du contrat ;
- Élaborer et réviser les plans de travail et les plans financiers du projet en étroite relation avec le MEDD et le PNUD ;
- Elaborer les rapports financiers à la demande du PNUD et du MEDD ;
- Assurer la liaison avec le PNUD, le MEDD, les agences gouvernementales compétentes et tous les partenaires du projet (P2RS, PNA-NAP, PNA-FVC, etc.), y compris les organisations donatrices et les ONG partenaires pour une coordination efficace de toutes les activités du projet ;
- Faciliter les activités de formation appuyées par le Projet ;
- Préparer et réviser le rapport initial (PIR), le rapport combiné des dépenses du projet et le rapport annuel du projet (REP/RAP), les rapports techniques, les rapports opérationnels trimestriels (QOR) à soumettre au FEM, les rapports financiers trimestriels et autres rapports exigés par le PNUD, le FEM, MEDD, le CDP et d'autres organes de contrôle ;
- Diffuser les rapports de projet et répondre aux sollicitations des parties prenantes concernées ;
- Assurer la mise en œuvre rapide et efficace de toutes les composantes du projet comme retenu lors les réunions de planification des activités du projet;
- Aider les groupes communautaires, les gouvernements régionaux et locaux, les organismes intercommunaux, les ONG et les organisations communautaires locales, le personnel, les étudiants et d'autres personnes à développer des compétences essentielles par le biais d'ateliers de formation et de formation en cours d'emploi, renforçant ainsi leurs capacités institutionnelles ;
- Coordonner et assister les institutions scientifiques dans le lancement et la mise en œuvre de toutes les études sur le terrain et le suivi des composantes du projet
- Aider et conseiller les équipes chargées de la production de documentaires, spots télévisés, guides et campagnes de sensibilisation, études de terrain, etc.
- Superviser et maintenir une communication rapprochée avec les partenaires du projet.
- Procéder à des inspections régulières, programmées et inopinées de tous les sites et des activités des unités de gestion des sites du projet.
- Travailler sous la responsabilité et en étroite collaboration de la structure tutelle du projet.

Qualifications

- Diplôme universitaire (maîtrise et au-delà) en sciences du développement rural, en sciences de l'environnement/naturelles, changement climatique ou en sciences sociales (par exemple en économie) avec une spécialisation qui cadre avec les questions d'adaptation aux changements climatiques ;
- Au moins 7 ans d'expérience dans le domaine de la gestion de l'adaptation aux changements climatiques ;
- Connaître les lignes directrices de formulation du NAPs
- Au moins 5 ans d'expérience en gestion de projets ou programmes ;
- Une expérience de travail avec les ministères, les institutions nationales et les ONG est un plus ;
- Capacité de coordonner efficacement un projet multiacteurs de grande envergure ;
- Capacité d'administrer des budgets, de former le personnel de contrepartie à tous les niveaux et de travailler efficacement avec eux ainsi qu'avec tous les groupes impliqués dans le projet ;
- Solides compétences en rédaction, présentation et établissement de rapports ;
- Excellentes compétences informatiques, en particulier la maîtrise de toutes les applications de la suite logicielle MS Office et la recherche sur Internet ;
- Connaissance approfondie du contexte politique et socioéconomique, en particulier aux niveaux national et local ;
- Excellente capacité de communication écrite en langue française
- Une bonne connaissance pratique de l'anglais est indispensable.

Agent administratif et financier de projet

Contexte

L'Agent administratif et financier du projet fera rapport au Coordinateur national de projet (CNP) et sera principalement responsable de toutes les tâches liées à la tenue des livres comptables, à l'aide à la préparation du plan de travail et du budget, aux révisions budgétaires et au suivi financier. Il/elle fournira des services généraux d'administration et de finances et s'occupera des finances courantes et des besoins comptables du projet. Le titulaire du poste sera chargé d'assurer la liaison, s'il y a lieu, avec le reste de l'équipe de projet et les partenaires en ce qui concerne la gestion financière.

Fonctions et responsabilités

- Gérer le budget et les finances ;
- Examiner et analyser les données relatives à la finalisation des prévisions de dépenses et des projets de budget, en ce qui concerne les besoins en personnel et des autres besoins
- Apporter un appui aux gestionnaires pour l'élaboration des ressources nécessaires à la présentation et à la révision des projets de budget
- Examiner, analyser et contribuer à la finalisation du plan de travail et budget annuels consolidés du projet pour approbation par le CNP et soumission au Comité directeur du projet ;
- Assurer le suivi de l'exécution du budget et déterminer ou recommander la réaffectation des fonds au besoin ;
- Assurer le suivi des dépenses pour s'assurer qu'elles demeurent dans les limites autorisées.
- Préparer la documentation pertinente en ce qui concerne les projets de budget ;

- Conseiller la haute direction et les coordonnateurs de projet sur tous les aspects de la tenue des comptes, du contrôle budgétaire, des recettes et d'autres questions financières concernant la mise en œuvre des projets ; c'est-à-dire, les obligations et les incidences budgétaires futures des programmes/projets ;
- Agir en qualité d'agent d'approbation des budgets du projet, en veillant à ce que le paiement soit effectué sur la base d'un engagement enregistré et demandé pour les biens et services qui ont été livrés, mais toujours pas payés, de la disponibilité des fonds par rapport aux lignes budgétaires. Tenir à jour la liste du personnel autorisé à effectuer les paiements et informe le PNUD de tout changement apporté à cette liste ;
- Superviser la clôture des comptes mensuels, aide à assurer la soumission en temps voulu des données sur les dépenses de gestion au CNP et des rapports financiers demandés au PNUD ; le rapprochement et le réapprovisionnement des comptes bancaires ;
- Assurer la gestion stratégique des ressources financières : conseille les hauts cadres sur les modalités et arrangements de cofinancement, propose des mesures d'utilisation facultative adéquate des fonds alloués aux projets, et recommande des économies et des redéploiements, le cas échéant ;
- Agir en qualité d'interface clé pour les audits internes et les examens de comptes ;
- Établir et tenir à jour un ensemble de politiques, procédures, normes et outils solides et cohérents avec les politiques et pratiques du PNUD afin d'assurer une comptabilité, une gestion et un contrôle financiers adéquats ;
- Gérer les ressources humaines et aider le CNP à gérer les ressources humaines ;
- Conserver une vue d'ensemble de toutes les ressources humaines financées par le projet et de l'évolution des coûts des RH par rapport aux budgets de projet approuvés ;
- Conseiller le CNP sur les modifications et les changements apportés aux coûts et aux droits et privilèges des RH, ainsi que sur les exigences de modification des budgets des projets qui en découlent.

Qualifications

- Un diplôme universitaire en administration des affaires, finance, comptabilité ou une combinaison pertinente de qualifications académiques ;
- Au moins 5 ans d'expérience en gestion financière ;
- Capacité manifeste d'administrer les budgets des projets et d'assurer le suivi des dépenses financières ;
- Capacité manifeste de maintenir des communications efficaces avec les différentes parties prenantes ;
- Excellentes compétences informatiques, en particulier la maîtrise de toutes les applications de la suite logicielle MS Office et de l'application spécifique à la finance ;
- La connaissance du système Atlas du PNUD est un atout ;
- Excellente capacité de communication écrite en langue française, et
- Une bonne connaissance pratique de l'anglais est un atout.

Chargé du suivi et évaluation

Contexte

Il/elle est responsable de guider la stratégie globale de S&E et la mise en œuvre des activités connexes dans le cadre du projet et par l'intermédiaire des partenaires, en plus de fournir des informations opportunes et pertinentes aux parties prenantes du projet. Ceci implique une communication étroite avec tous ceux qui sont impliqués dans la conception et la coordination du S&E : le personnel de base du projet et des partenaires du S&E, les représentants du Comité directeur ou d'une unité similaire, les représentants des principaux groupes de parties prenantes et le Coordonnateur national du projet.

Les tâches critiques pour les responsables du S&E sont de mettre en place le système de S&E et de s'assurer qu'il est mis en œuvre efficacement par les parties prenantes clés, à savoir les parties prenantes primaires et les partenaires de mise en œuvre. Ceci est entrepris par le biais de l'élaboration conjointe d'un système de S&E partagé qui est basé sur les mécanismes et systèmes formels et informels existants entre les principales parties prenantes. Ceci doit être soutenu en aidant les parties prenantes à valoriser, avoir des capacités appropriées et à entreprendre leurs propres activités de S&E, et à les lier à une évaluation globale de l'état d'avancement du projet et des actions nécessaires.

Fonctions et responsabilités

- Élaborer le cadre général du S&E du projet, par exemple, des examens annuels du projet, des évaluations d'impact participatives, le suivi du processus, le suivi des opérations et des ateliers sur les enseignements tirés ;
- Guider le processus d'identification et de conception des indicateurs clés pour chaque composante, afin d'enregistrer et de rendre compte des progrès physiques. Diriger également le processus de conception du format de ces rapports d'étape ;
- Guider le processus d'identification des questions et paramètres clés de performance pour le suivi de la performance du projet et sa comparaison avec les objectifs. Concevoir le format de ces rapports sur les performances ;
- Clarifier les besoins d'information de base de la direction centrale du projet, du Comité directeur (ou d'un organe similaire), des organismes de financement et de l'institution coopérante ;
- Avec les parties prenantes, définir le cadre et les procédures d'évaluation des activités du projet
- Examiner la qualité des données sociales et économiques existantes dans la zone du projet, les méthodes de collecte des données et la mesure dans laquelle elles fourniront de bonnes statistiques de base pour l'évaluation de l'impact ;
- Avec les partenaires opérationnels, examiner leurs approches et systèmes d'information de gestion existants et convenir des changements, de l'appui et des ressources nécessaires ;
- Élaborer un plan pour le renforcement des capacités en matière de S&E lié au projet et pour tout appui informatique qui pourrait être nécessaire ;
- Organiser et entreprendre des formations avec les parties prenantes, y compris les parties prenantes primaires, sur les compétences de S&E, y compris les aspects participatifs ;
- Orienter le personnel et les partenaires d'exécution dans la préparation de leurs rapports d'activité. Ensemble, analyser ces rapports en termes de problèmes et d'actions à entreprendre. Préparer des rapports d'étape consolidés à l'intention de la direction du projet afin qu'ils soient soumis aux organismes compétents, conformément aux formats et échéanciers approuvés ;
- Examiner les rapports de suivi, les analyser en vue d'une évaluation de l'impact et identifier les causes des goulots d'étranglement potentiels dans la mise en œuvre du projet ;
- Collaborer avec le personnel et les partenaires d'exécution à la surveillance qualitative afin de fournir des renseignements pertinents pour l'évaluation continue des activités, des effets et des impacts du projet ;
- Favoriser la planification et le suivi participatifs en formant et en impliquant les principaux groupes de parties prenantes dans le suivi et évaluation des activités ;
- Préparer des rapports sur les conclusions du S&E, au besoin, en étroite collaboration avec le contrôleur financier, le personnel technique et les partenaires d'exécution ;
- Guider le partage régulier des résultats des conclusions du S&E avec le personnel du projet, les partenaires de mise en œuvre et les principales parties prenantes ;
- Faire des rapports réguliers au conseil d'administration/structure décisionnelle du projet, en soulignant les sujets de préoccupation et en préparant la documentation à examiner lors des réunions.

Qualifications

- Un diplôme universitaire (maîtrise ou doctorat en sciences sociales ou en statistiques)

Au moins plusieurs années d'expérience avérée en matière :

- ~~d'approche du cadre logique et autres approches de planification stratégique ;~~
- méthodes et approches de S&E (y compris quantitatives, qualitatives et participatives) ;
- de formation au développement et à la mise en œuvre du S&E ;
- de simplification des sessions d'analyse des données de S&E axées sur l'apprentissage avec de multiples parties prenantes ;
- d'analyse de l'information et rédaction de rapports ;
- de conception du système de S&E ;
- de traitement des données et informatique.

Il/elle doit en outre justifier :

- d'une solide compréhension du développement rural, avec un accent sur les processus participatifs et les questions de gestion conjointe
- d'une connaissance approfondie des processus de renforcement des organisations locales et renforcement des capacités locales en matière d'autogestion, et attitude de soutien à leur égard
- d'une volonté d'effectuer régulièrement des visites sur le terrain et d'interagir avec les différentes parties prenantes, en particulier les parties prenantes primaires ;
- de compétences informatiques.

ANNEX F. UNDP Social and Environmental and Social Screening Template (SESP)

Project Information

Project Information	
1. Project Title	Senegal National Adaptation Plan
2. Project Number	5428
3. Location (Global/Region/Country)	Senegal

Part A. Integrating Overarching Principles to Strengthen Social and Environmental Sustainability

QUESTION 1: How Does the Project Integrate the Overarching Principles in order to Strengthen Social and Environmental Sustainability?

Briefly describe in the space below how the Project mainstreams the human-rights based approach

The project fully incorporates the human-rights based approach, in particular the principles of participation and inclusion, equality and non-discrimination, accountability and rule of law. Participation of civil society, including local stakeholders, farmers, groups of women and youth, will be given priority during both project preparation and implementation. The local collectivities will play a role of platform in order to enhance coordination and to support civil society initiatives for climate change adaptation (CCA local platforms). The project will contribute to the global NAP process of the country; hence, direct impacts will be the improvement of livelihoods, socio-economic impacts and good governance. All social consequences of the project are expected to be positive. Local communities' approval and support of the interventions will be sought prior to implementation.

Briefly describe in the space below how the Project is likely to improve gender equality and women's empowerment

Project preparation has included special attention for women and girls, who face multiple and intersecting challenges related to climate change. In Senegal, women are affected by inequality of rights, resources (land, financial resources, productive capital) and power in decision taking due to existing socio-cultural organisation. In Senegal, 30% of the households live under the poverty line (i.e. less than 2,400 calories per day) and most of them are women and young people. The project supports a Gender and Development approach, to ensure equally shared opportunities, resources, benefits and climate change adaptation strategies between social groups in the target areas. In order to meet that objective, various tools and strategies have been developed. Gender-sensitive indicators and targets have been developed to monitor the progress of the LDCF-financed project and will be refined by the baseline study. Gender-disaggregated data will be collected during project implementation to inform and update the project indicators. Furthermore, up to 50% participation of women (to be determined by the baseline study) will be targeted for each training activity as a prerequisite to hold the event. Trainers appointed by this project will be required to have the required skills and experience to plan and facilitate gender-sensitive training. The set of communication and trainings tools under Outputs 1.3 and 2.3 will also be selected in order to reach men and women similarly. Lastly, awareness raising on gender equity in the context of climate change will be incorporated into the training of government officials to encourage the implementation of gender-sensitive initiatives beyond the project lifespan.

Briefly describe in the space below how the Project mainstreams environmental sustainability

The global environmental problem that the project seeks to address is the adaptation towards climate change. The project will increase the resilience of the country, and will bring a focus on capacities building.

Part B. Identifying and Managing Social and Environmental Risks

<p>QUESTION 2: What are the Potential Social and Environmental Risks?</p> <p><i>Note: Describe briefly potential social and environmental risks identified in Attachment 1 – Risk Screening Checklist (based on any “Yes” responses). If no risks have been identified in Attachment 1 then note “No Risks Identified” and skip to Question 4 and Select “Low Risk”. Questions 5 and 6 not required for Low Risk Projects.</i></p> <p>Risk Description</p>	<p>QUESTION 3: What is the level of significance of the potential social and environmental risks?</p> <p><i>Note: Respond to Questions 4 and 5 below before proceeding to Question 6</i></p> <p>Impact and Probability (1-5)</p>	<p>Significance (Low, Moderate, High)</p>	<p>Comments</p>	<p>QUESTION 6: What social and environmental assessment and management measures have been conducted and/or are required to address potential risks (for Risks with Moderate and High Significance)?</p> <p><i>Description of assessment and management measures as reflected in the Project design. If ESIA or SESA is required note that the assessment should consider all potential impacts and risks.</i></p>
<p>Is there a likelihood that the Project would exclude any potentially affected stakeholders, in particular marginalized groups, from fully participating in decisions that may affect them?</p>	<p>3</p>	<p>Moderate</p>	<p>The outcome 1 will advance the NAP process in Senegal. The process is planned as highly involving with local communities and authorities at all levels. However, given the national scope of the NAP process, a large portion of the population will not be directly included or consulted. A strong focus on including representatives from all marginalized groups (women, youth, people with disabilities, etc.) will be carried out.</p>	

<p>Is there a risk that duty-bearers do not have the capacity to meet their obligations in the Project?</p>	<p>3</p>	<p>Moderate</p>	<p>Duty-bearers include both decision-makers (ie. COMNACC at the national level, and COMRECCs at the regional level) and the staff of agencies in charge of generating and analyzing climate data (ie. ANACIM, DGPPE, CSE, LPAO-SF/UCAD and ISRA). A large part of the project will be dedicated to building their capacity to perform their duties. The risk is however moderate because of the possibility for turn-over within these agencies, which will affect the capacity to meet their obligation beyond the lifetime of the project. Attention will be given to promote the sharing of knowledge within the agency and the training of newcomers, in order to maintain the knowledge within the agencies.</p>	
<p>Does the Project involve changes to the use of lands and resources that may have adverse impacts on habitats, ecosystems, and/or livelihoods?</p>	<p>2</p>	<p>Low</p>	<p>The stations might be installed on lands used for habitats, ecosystems and/or livelihoods. Nevertheless, this risk remains low as the project will principally replace existing weather stations to upgrade or replace them. This implies that the land is already owned by the Government and will not impact habitats, ecosystems and/or livelihoods. In cas there is no space owned by the Government, local authorities will be involved in the selection of the field for the stations and</p>	

			<p>local communities will be invited to make offers to the Government to sell some land. The project team will ensure that the process is conducted voluntarily and that no pressure is put on local communities. Attention will also be given to the land selected, to ensure that it is not disrupting any habitat or ecosystem.</p>	
<p>Would elements of Project construction, operation, or decommissioning pose potential safety risks to local communities?</p>	<p>1</p>	<p>Low</p>	<p>The installation of the stations may pose safety risks to local communities. However the installation will be conducted by experts and security distance will be observed.</p>	
<p>Is there a risk that the Project would lead to forced evictions?</p>	<p>1</p>	<p>Low</p>	<p>As mentioned in the risk on the change in land use, there is a minimal risk that private land will be used for the installation of the project stations. However, all necessary efforts will be made to ensure absolutely no forced eviction will be made. The ceding of land will be made on a voluntary basis, and if no land is available, the project will identify other sites for the installation. It is also necessary to note that, at this stage, all 6 weather stations are planned to be installed on sites already owned by the Government, but studies might indicate that it is more appropriate to install the stations in other locations</p>	

Is there a potential for forced eviction or the whole or partial physical or economic displacement of indigenous peoples, including through access restrictions to lands, territories, and resources?	1	Low	where no Government-owned land is available. See above.	
Would the proposed Project potentially result in the generation of waste (both hazardous and non-hazardous)?	3	Moderate	The disposal of outdated stations may result in non-hazardous waste. The project will work with the companies in charge of installing the upgraded stations to ensure the waste is properly disposed and, if possible, recycled.	
QUESTION4: What is the overall Project risk categorization?				
Select one (see SESP for guidance)				Comments
Low Risk			<input checked="" type="checkbox"/>	
Moderate Risk			<input type="checkbox"/>	
High Risk			<input type="checkbox"/>	
QUESTION 5: Based on the identified risks and risk categorization, what requirements of the SES are relevant?				
Check all that apply				Comments
<i>Principle 1: Human Rights</i>			<input type="checkbox"/>	
<i>Principle 2: Gender Equality and Women's Empowerment</i>			<input type="checkbox"/>	

SESP Attachment 1. Social and Environmental Risk Screening Checklist

Checklist Potential Social and Environmental Risks		
Principles 1: Human Rights		Answer (Yes/No)
1.	Could the Project lead to adverse impacts on enjoyment of the human rights (civil, political, economic, social or cultural) of the affected population and particularly of marginalized groups?	No
2.	Is there a likelihood that the Project would have inequitable or discriminatory adverse impacts on affected populations, particularly people living in poverty or marginalized or excluded individuals or groups? ⁴³	No
3.	Could the Project potentially restrict availability, quality of and access to resources or basic services, in particular to marginalized individuals or groups?	No
4.	Is there a likelihood that the Project would exclude any potentially affected stakeholders, in particular marginalized groups, from fully participating in decisions that may affect them?	Yes
5.	Is there a risk that duty-bearers do not have the capacity to meet their obligations in the Project?	Yes
6.	Is there a risk that rights-holders do not have the capacity to claim their rights?	No
7.	Have local communities or individuals, given the opportunity, raised human rights concerns regarding the Project during the stakeholder engagement process?	No
8.	Is there a risk that the Project would exacerbate conflicts among and/or the risk of violence to project-affected communities and individuals?	No
Principle 2: Gender Equality and Women’s Empowerment		
1.	Is there a likelihood that the proposed Project would have adverse impacts on gender equality and/or the situation of women and girls?	No
2.	Would the Project potentially reproduce discriminations against women based on gender, especially regarding participation in design and implementation or access to opportunities and benefits?	No
3.	Have women’s groups/leaders raised gender equality concerns regarding the Project during the stakeholder engagement process and has this been included in the overall Project proposal and in the risk assessment?	No
4.	Would the Project potentially limit women’s ability to use, develop and protect natural resources, taking into account different roles and positions of women and men in accessing environmental goods and services? <i>For example, activities that could lead to natural resources degradation or depletion in communities who depend on these resources for their livelihoods and well being</i>	No
Principle 3: Environmental Sustainability: Screening questions regarding environmental risks are encompassed by the specific Standard-related questions below		
Standard 1: Biodiversity Conservation and Sustainable Natural Resource Management		
1.1	Would the Project potentially cause adverse impacts to habitats (e.g. modified, natural, and critical habitats) and/or ecosystems and ecosystem services? <i>For example, through habitat loss, conversion or degradation, fragmentation, hydrological changes</i>	No

⁴³ Prohibited grounds of discrimination include race, ethnicity, gender, age, language, disability, sexual orientation, religion, political or other opinion, national or social or geographical origin, property, birth or other status including as an indigenous person or as a member of a minority. References to “women and men” or similar is understood to include women and men, boys and girls, and other groups discriminated against based on their gender identities, such as transgender people and transsexuals.

1.2	Are any Project activities proposed within or adjacent to critical habitats and/or environmentally sensitive areas, including legally protected areas (e.g. nature reserve, national park), areas proposed for protection, or recognized as such by authoritative sources and/or indigenous peoples or local communities?	No
1.3	Does the Project involve changes to the use of lands and resources that may have adverse impacts on habitats, ecosystems, and/or livelihoods? (Note: if restrictions and/or limitations of access to lands would apply, refer to Standard 5)	Yes
1.4	Would Project activities pose risks to endangered species?	No
1.5	Would the Project pose a risk of introducing invasive alien species?	No
1.6	Does the Project involve harvesting of natural forests, plantation development, or reforestation?	No
1.7	Does the Project involve the production and/or harvesting of fish populations or other aquatic species?	No
1.8	Does the Project involve significant extraction, diversion or containment of surface or ground water? <i>For example, construction of dams, reservoirs, river basin developments, groundwater extraction</i>	No
1.9	Does the Project involve utilization of genetic resources? (e.g. collection and/or harvesting, commercial development)	No
1.10	Would the Project generate potential adverse transboundary or global environmental concerns?	No
1.11	Would the Project result in secondary or consequential development activities which could lead to adverse social and environmental effects, or would it generate cumulative impacts with other known existing or planned activities in the area? <i>For example, a new road through forested lands will generate direct environmental and social impacts (e.g. felling of trees, earthworks, potential relocation of inhabitants). The new road may also facilitate encroachment on lands by illegal settlers or generate unplanned commercial development along the route, potentially in sensitive areas. These are indirect, secondary, or induced impacts that need to be considered. Also, if similar developments in the same forested area are planned, then cumulative impacts of multiple activities (even if not part of the same Project) need to be considered.</i>	No
Standard 2: Climate Change Mitigation and Adaptation		
2.1	Will the proposed Project result in significant ⁴⁴ greenhouse gas emissions or may exacerbate climate change?	No
2.2	Would the potential outcomes of the Project be sensitive or vulnerable to potential impacts of climate change?	No
2.3	Is the proposed Project likely to directly or indirectly increase social and environmental vulnerability to climate change now or in the future (also known as maladaptive practices)? <i>For example, changes to land use planning may encourage further development of floodplains, potentially increasing the population's vulnerability to climate change, specifically flooding</i>	No
Standard 3: Community Health, Safety and Working Conditions		
3.1	Would elements of Project construction, operation, or decommissioning pose potential safety risks to local communities?	Yes
3.2	Would the Project pose potential risks to community health and safety due to the transport, storage, and use and/or disposal of hazardous or dangerous materials (e.g. explosives, fuel and other chemicals during construction and operation)?	No

⁴⁴In regards to CO₂, 'significant emissions' corresponds generally to more than 25,000 tons per year (from both direct and indirect sources). [The Guidance Note on Climate Change Mitigation and Adaptation provides additional information on GHG emissions.]

3.3	Does the Project involve large-scale infrastructure development (e.g. dams, roads, buildings)?	No
3.4	Would failure of structural elements of the Project pose risks to communities? (e.g. collapse of buildings or infrastructure)	No
3.5	Would the proposed Project be susceptible to or lead to increased vulnerability to earthquakes, subsidence, landslides, erosion, flooding or extreme climatic conditions?	No
3.6	Would the Project result in potential increased health risks (e.g. from water-borne or other vector-borne diseases or communicable infections such as HIV/AIDS)?	No
3.7	Does the Project pose potential risks and vulnerabilities related to occupational health and safety due to physical, chemical, biological, and radiological hazards during Project construction, operation, or decommissioning?	No
3.8	Does the Project involve support for employment or livelihoods that may fail to comply with national and international labor standards (i.e. principles and standards of ILO fundamental conventions)?	No
3.9	Does the Project engage security personnel that may pose a potential risk to health and safety of communities and/or individuals (e.g. due to a lack of adequate training or accountability)?	No
Standard 4: Cultural Heritage		
4.1	Will the proposed Project result in interventions that would potentially adversely impact sites, structures, or objects with historical, cultural, artistic, traditional or religious values or intangible forms of culture (e.g. knowledge, innovations, practices)? (Note: Projects intended to protect and conserve Cultural Heritage may also have inadvertent adverse impacts)	No
4.2	Does the Project propose utilizing tangible and/or intangible forms of cultural heritage for commercial or other purposes?	No
Standard 5: Displacement and Resettlement		
5.1	Would the Project potentially involve temporary or permanent and full or partial physical displacement?	No
5.2	Would the Project possibly result in economic displacement (e.g. loss of assets or access to resources due to land acquisition or access restrictions – even in the absence of physical relocation)?	No
5.3	Is there a risk that the Project would lead to forced evictions? ⁴⁵	Yes
5.4	Would the proposed Project possibly affect land tenure arrangements and/or community based property rights/customary rights to land, territories and/or resources?	No
Standard 6: Indigenous Peoples		
6.1	Are indigenous peoples present in the Project area (including Project area of influence)?	No
6.2	Is it likely that the Project or portions of the Project will be located on lands and territories claimed by indigenous peoples?	No
6.3	Would the proposed Project potentially affect the human rights, lands, natural resources, territories, and traditional livelihoods of indigenous peoples (regardless of whether indigenous peoples possess the legal titles to such areas, whether the Project is located within or outside of the lands and territories inhabited by the affected peoples, or whether the indigenous peoples are recognized as indigenous peoples by the country in question)? <i>If the answer to the screening question 6.3 is “yes” the potential risk impacts are considered potentially severe and/or critical and the Project would be categorized as either Moderate or High Risk.</i>	No

⁴⁵ Forced evictions include acts and/or omissions involving the coerced or involuntary displacement of individuals, groups, or communities from homes and/or lands and common property resources that were occupied or depended upon, thus eliminating the ability of an individual, group, or community to reside or work in a particular dwelling, residence, or location without the provision of, and access to, appropriate forms of legal or other protections.

6.4	Has there been an absence of culturally appropriate consultations carried out with the objective of achieving FPIC on matters that may affect the rights and interests, lands, resources, territories and traditional livelihoods of the indigenous peoples concerned?	No
6.5	Does the proposed Project involve the utilization and/or commercial development of natural resources on lands and territories claimed by indigenous peoples?	No
6.6	Is there a potential for forced eviction or the whole or partial physical or economic displacement of indigenous peoples, including through access restrictions to lands, territories, and resources?	Yes
6.7	Would the Project adversely affect the development priorities of indigenous peoples as defined by them?	No
6.8	Would the Project potentially affect the physical and cultural survival of indigenous peoples?	No
6.9	Would the Project potentially affect the Cultural Heritage of indigenous peoples, including through the commercialization or use of their traditional knowledge and practices?	No
Standard 7: Pollution Prevention and Resource Efficiency		
7.1	Would the Project potentially result in the release of pollutants to the environment due to routine or non-routine circumstances with the potential for adverse local, regional, and/or transboundary impacts?	No
7.2	Would the proposed Project potentially result in the generation of waste (both hazardous and non-hazardous)?	Yes
7.3	Will the proposed Project potentially involve the manufacture, trade, release, and/or use of hazardous chemicals and/or materials? Does the Project propose use of chemicals or materials subject to international bans or phase-outs? <i>For example, DDT, PCBs and other chemicals listed in international conventions such as the Stockholm Conventions on Persistent Organic Pollutants or the Montreal Protocol</i>	No
7.4	Will the proposed Project involve the application of pesticides that may have a negative effect on the environment or human health?	No
7.5	Does the Project include activities that require significant consumption of raw materials, energy, and/or water?	No



République du Sénégal



LETTRE D'ACCORD TYPE ENTRE LE PNUD ET LE GOUVERNEMENT DU SENEGAL POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'APPUI

Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable,

1. J'ai l'honneur de me référer aux consultations qui ont eu lieu entre le représentant du gouvernement de la République du Sénégal (ci-après dénommé le « Gouvernement ») et les représentants du PNUD concernant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à des programmes ou projets gérés au niveau national. Le PNUD et le Gouvernement conviennent par la présente que le bureau de pays du PNUD peut fournir ces services, à la demande du Gouvernement, par l'intermédiaire de son institution désignée dans le descriptif de projet correspondant, suivant la procédure décrite ci-dessous
2. Le bureau de pays du PNUD fournit des services d'appui, notamment une assistance pour l'établissement de rapports et le paiement direct. Ce faisant, il doit veiller à renforcer la capacité du Gouvernement (le Partenaire de réalisation), afin que ce dernier puisse mener ces activités directement. Les frais engagés par le bureau de pays du PNUD dans la prestation desdits services d'appui sont imputés sur son budget d'administration.
3. En outre, le bureau de pays du PNUD peut fournir, à la demande du Partenaire de réalisation, les services d'appui ci-après pour la réalisation des activités du projet :
 - (a) Identification et/ou recrutement du personnel à affecter au projet ;
 - (b) Définition et facilitation des activités de formation ;
 - (c) Achat de biens et de services.
4. Le bureau de pays du PNUD achète des biens et services et recrute le personnel à affecter au projet conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être détaillés dans une annexe au descriptif de projet, sous la forme présentée dans l'appendice. En cas de changement des conditions applicables aux services d'appui fournis par le bureau de pays pendant la durée d'un projet, l'annexe au descriptif de projet est révisée par accord mutuel entre le représentant résident du PNUD et le Partenaire de réalisation.
5. Les dispositions pertinentes de l'Accord de base type relatif à l'assistance conclu entre le PNUD et le Gouvernement le 4 juillet 1987, du Document de Projet, ou les dispositions supplémentaires qui font partie intégrante du descriptif de projet, y compris celles concernant la responsabilité juridique et les privilèges et immunités, sont applicables à la fourniture de ces services d'appui. Le Gouvernement conserve, par le biais de son Partenaire de

réalisation, la responsabilité globale du projet géré au niveau national. La responsabilité du bureau de pays du PNUD se limite à fournir les services d'appui détaillés dans l'annexe au descriptif de projet.

6. En cas de réclamation ou de litige concernant la fourniture des services d'appui par le bureau de pays du PNUD conformément à la présente lettre, ou en découlant, les dispositions pertinentes de l'Accord de base type relatif à l'assistance s'appliquent.

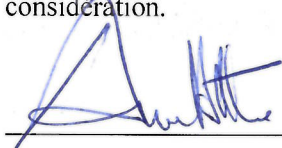
7. Les modalités de recouvrement des coûts par le bureau de pays du PNUD en rapport avec la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être spécifiées dans l'annexe au descriptif de projet.

8. Le bureau de pays du PNUD présente des rapports d'activité sur les services d'appui fournis et rend compte des frais remboursés, autant que de besoin.

9. Les présents arrangements ne peuvent être modifiés que d'un commun accord par écrit entre les parties.

10. Si vous approuvez les dispositions qui précèdent, je vous saurais gré de bien vouloir signer et retourner à notre bureau deux exemplaires de la présente lettre. Lorsque vous aurez signé celle-ci, elle constituera un accord entre votre Gouvernement et le PNUD quant aux conditions régissant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à des programmes et projets gérés au niveau national.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, l'assurance de ma haute considération.



Signé au nom du PNUD

Madame Amata Sangho DIABATE

Représentant Résident

Date :



Pour le Gouvernement

S.E.M. Abdou Karim SALL

Ministre de l'Environnement et du Développement Durable

Date :



DESCRIPTION DES SERVICES DE SUPPORT DU BUREAU PAYS DU PNUD

1. Il est fait référence aux consultations entre le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable l'institution désignée par le Gouvernement du Sénégal et les représentants du PNUD concernant la fourniture de services d'appui, par le bureau de pays du PNUD, au projet UNDP-GEF PIMS ID numéro 5428 (Projet ID 00109722) (Award ID 00110519) intitulé « Plan National d'Adaptation Sénégal » géré au niveau national.

2. Conformément aux dispositions de la lettre d'accord signée le _____ et du document de Projet « Plan national d'adaptation du Sénégal », le bureau de pays du PNUD fournira des services d'appui pour le projet tel que décrit ci-dessous.

3. Services d'appui à fournir :

Service fourni	Prix unitaire (US)	Nbre d'unités	Total (US)	Notes
Recrutement des consultants	246,38	7	1724,66	Consultants Internationaux et nationaux tout au long de la durée du projet
Processus d'achat impliquant le Comité Local d'Approbation des Contrats	294,62	7	2062,34	Compagnies sélectionnées pour appuyer les trois composantes du projet.
Processus d'achat n'impliquant pas le Comité Local d'Approbation	88,94	10	889,4	Pour l'achat d'équipements et les publications
Emission des chèques	16,34	9	147,06	
Service voyage	35,79	10	357,9	Organisation des voyages Internationaux et domestiques vers les sites du projet / Paiement des per diems
Demande de remboursement (F10)	32,71	25	817,75	
Total			5999,11	

4. Description des fonctions et des responsabilités des parties concernées :

Le Gouvernement soumet une demande de service au PNUD pour les services précis dont le processus devra être mené par le PNUD. Seront joints à cette demande, les termes de références et les spécifications techniques du service à fournir.

Le PNUD procède à l'exécution de la demande en se conformant à ses procédures. Le PNUD procède au paiement direct des bénéficiaires et prestataires après certification par le Gouvernement du service rendu par ces derniers.

ANNEXE

LETTRE D'ACCORD TYPE ENTRE LE PNUD ET LE GOUVERNEMENT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'APPUI

COMMENT UTILISER LA PRÉSENTE LETTRE D'ACCORD

- Le présent accord a pour but de conférer une protection juridique appropriée lorsque le bureau de pays du PNUD fournit des services d'appui dans le cadre d'une gestion nationale.
- Le présent accord doit être signé par une autorité gouvernementale ou un représentant officiel habilité à conférer une protection juridique intégrale au PNUD (Il s'agit généralement du ministre des affaires étrangères, du Premier ministre et/ou du chef de l'État). Le bureau de pays du PNUD doit vérifier que le signataire de l'Accord au nom du gouvernement est dûment habilité à conférer privilèges et immunités.
- Copie de la lettre d'accord type signée est jointe à chaque descriptif de projet nécessitant ces services d'appui. Parallèlement, le bureau de pays du PNUD complète le tableau présenté dans l'appendice à la lettre type pour présenter la nature et la portée des services à fournir et les responsabilités des parties intéressées.
- Le bureau de pays du PNUD établit la lettre d'accord et consulte le bureau régional si l'une ou l'autre des parties souhaite modifier le texte.
- Après la signature de l'accord par l'autorité habilitée à conférer des privilèges et immunités au PNUD, le gouvernement conserve un original de la lettre et le bureau de pays du PNUD l'autre. Copie de l'accord doit être communiquée au siège du PNUD (BOM/LSO) et au bureau régional.

TERMINOLOGIE

1. Le présent Accord emploie la terminologie harmonisée conforme à la version révisée des Règlement financier et règles de gestion financière du PNUD ([Financial regulations and rules \(FRR\)](#)) qui introduisent des termes nouveaux ou redéfinis comme suit :
 - a. Le terme « exécution » se rapporte à l'appropriation et à la responsabilité générales des résultats des programmes du PNUD au niveau du pays, qui sont exercées par le gouvernement, via l'organe gouvernemental de coordination, qui approuve et signe le plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays (CPAP) avec le PNUD. Toutes les activités relevant du CPAP sont donc exécutées à l'échelon national.
 - b. Le terme « réalisation » se rapporte à la gestion et la production d'activités de programme visant à obtenir des résultats spécifiques, et plus particulièrement la mobilisation des contributions du PNUD et leur utilisation pour la production de résultats qui contribueront aux réalisations sur le plan du développement, tels que définis dans les plans de travail annuels (AWP).

Ces deux termes sont explicités dans la rubrique [Cadre légal](#) de la section [Programme and Project Management Section des POPP](#) (Règles et procédures des programmes et opérations).

2. Il importe de noter qu'au niveau de la gestion des projets, les termes « exécution » en dehors des modalités opérationnelles harmonisées (c'est-à-dire pour les projets mondiaux et régionaux) et « réalisation » dans le cadre des modalités opérationnelles harmonisées, -ont la même signification, à savoir la gestion et la fourniture d'activités de projet visant à produire des résultats spécifiques, avec une utilisation efficace des ressources. Le présent Accord emploie donc le terme « réalisation » conformément aux « modalités opérationnelles harmonisées » afin de couvrir également le terme « exécution » au niveau des projets sortant des modalités opérationnelles harmonisées. Plus précisément, toutes les références à une « Entité d'exécution » ont été remplacées par « Partenaire de réalisation »
3. Lorsque la présente lettre d'accord est utilisée hors des modalités opérationnelles harmonisées ou des pays CPAP, il convient de procéder aux changements suivants :
 - a. Exécution au lieu de réalisation
 - b. Entité d'exécution au lieu de Partenaire de réalisation